

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquantième séance – Mercredi 9 mars 2016, à 17 h

**Présidence de M. Carlos Medeiros, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Régis de Battista*, *M. Eric Bertinat*, *M<sup>me</sup> Gloria Castro*, *M. Adrien Genecand*, *M. Alain de Kalbermatten* et *M. Joris Vaucher*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 25 février 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 mars, mercredi 9 mars et lundi 14 mars 2016, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**Le président.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

**Le président.** Nous sommes saisis de deux demandes d'urgence du Mouvement citoyens genevois. La première est le projet de délibération PRD-96 qui demande l'ouverture d'un crédit de 20 millions de francs destiné à financer le capital de dotation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec). Je donne la parole au motionnaire.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une de mes vertus est d'être têtu, donc j'insiste. Je rappelle quand même que cela doit faire une année maintenant que ce projet a été déposé. Je pense que c'est le moment d'ouvrir le débat, pas ici, mais je vous propose de voter l'urgence de façon qu'on puisse directement renvoyer ce projet de délibération à la commission des finances, car c'est relativement urgent.

Vous savez que la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) arrive au bout de son capital de dotation, et qui plus est, lors du dernier budget on lui a assigné une nouvelle mission. Je pense qu'il est de bon augure de pouvoir en discuter à la commission

des finances tranquillement, d'avoir le temps de le faire pour rendre un rapport en fin d'année et de prendre des décisions nécessaires pour la Fondetec, aussi bien ce qui concerne Essaim, le transfert à la Fondetec et sa recapitalisation, qui seront nécessaires d'ici à la fin de l'année. Je vous invite tout à fait amicalement à accepter cette urgence. Je vous en remercie.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-96 est acceptée par 26 oui contre 24 non.**

**Le président.** La deuxième motion d'ordonnancement concerne la motion M-1210 intitulée «Pour une Genève «smart»!». Je donne la parole à M. Sormanni.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est la même problématique en ce qui concerne cette motion; je vous invite à accepter l'urgence de façon qu'elle puisse être renvoyée à la commission des finances pour une discussion. C'est quand même relativement urgent. Tous les groupes ont signé cette motion. Je ne vois pas quel est le problème, ni pourquoi refuser l'urgence. Envoyons-la également directement à la commission des finances de façon qu'on ait le temps de la traiter. Je pense qu'il y a tout de même des choses à traiter, non seulement sur le fond de la motion qui parle de Smart City, mais également par rapport au réseau de fibre optique. Je pense qu'il y a un certain nombre d'interrogations et de réponses qu'il est aujourd'hui nécessaire de connaître. Je vous invite donc à accepter l'urgence. Je vous en remercie par avance.

**Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1210 est acceptée par 32 oui contre 20 non.**

#### **4. Projet de délibération du 8 mars 2016 de M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes: «Le statut du personnel de la Ville de Genève doit respecter la Constitution» (PRD-115)<sup>1</sup>.**

##### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que la nouvelle Constitution cantonale est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013;
- que l'article 3 de ladite Constitution indique en son premier alinéa: «L'Etat est laïque. Il observe une neutralité religieuse»;
- que, au sens de cette Constitution, l'Etat désigne tant le Canton que les communes;
- que le personnel de l'Etat est tenu, en tant qu'agent de ce dernier, d'observer également une neutralité religieuse;
- que le statut du personnel de la Ville de Genève ne précise pas l'obligation faite aux employés communaux d'observer une neutralité religieuse;
- qu'il est indispensable de mettre au plus vite le statut du personnel en conformité avec les dispositions constitutionnelles genevoises,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre w), et alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition d'une de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Le statut du personnel de la Ville de Genève est modifié comme suit:

#### **«Art. 83 Attitude générale**

» <sup>2</sup> (nouveau) Les membres du personnel s'abstiennent de signaler leur appartenance religieuse par des propos ou des signes extérieurs lorsqu'ils sont en contact avec le public.»

---

<sup>1</sup> Annoncé et motion d'ordonnancement, 5332.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes** (LR). Nous avons voté hier l'urgence sur cet objet. Nous tenons à souligner le fait qu'il est effectivement urgent de discuter de cette question, car malgré ce que l'on entend parfois à tort et à travers, c'est une question qui doit être réglée assez rapidement. En effet, elle répond à une actualité relativement brûlante depuis ces dernières semaines et touche en même temps quelque chose de plutôt intemporel, à savoir le principe de la laïcité, un des principes fondateurs de notre République sur lequel nous comptons toujours revenir et que nous comptons préserver. C'est la raison pour laquelle nous sommes très heureux de discuter de cet objet.

Nous souhaitons parler aujourd'hui de la laïcité telle qu'on devrait toujours l'aborder du point de vue du Parti libéral-radical, à savoir ce qu'elle représente et ce qu'elle veut dire pour une société et pour une République, en l'occurrence pour Genève. C'est la raison pour laquelle j'imagine que vous l'avez vu dans les considérants, nous sommes restés très neutres. Nous avons utilisé des considérants purement réglementaires relevant de la Constitution et de différentes lois.

Je l'ai donc dit, la laïcité est pour nous quelque chose d'important, de fondateur. C'est pour cela que selon le Parti libéral-radical il faut absolument éviter de se retrouver dans des situations délicates telle celle que nous avons connue il y a deux semaines, autour d'un flou artistique relatif au règlement. Nous nous retrouvons tous à devoir prendre position un peu à chaud sur une situation qui n'aurait pas dû créer le débat si elle avait été réglementée en amont. C'est donc pour ça que le Parti libéral-radical vous propose aujourd'hui, en fonction de ce qui sera décidé en automne prochain concernant la loi sur la laïcité de l'Etat, de changer le statut du personnel de la Ville, en précisant le fait que celui-ci est en contact avec le public et doit être capable de s'abstenir de montrer des signes religieux qui pourraient heurter et interroger les gens venant faire appel à un service public offert par la Ville. C'est ce que formule notre article 83 qui précise le règlement existant. Je vous rappelle que le personnel de la Ville est aussi lié d'une manière directe ou indirecte à l'Etat, puisqu'il procure et propose un service public.

Pour toutes ces raisons nous pensons qu'il est important d'agir en amont, de ne pas subir, entre guillemets, la loi cantonale qui sera votée et de se montrer exemplaire dans ce cas-là, car la Ville, qui je vous le rappelle est la plus grande du Canton, ne peut pas ignorer ni faire semblant que la question n'existe pas. Puisque c'est l'un des tenants et l'une des fonctions de la laïcité, la Ville doit absolument se positionner et pouvoir unir, car les choses sont précisées et clarifiées, plutôt que de permettre et de laisser des portes ouvertes à des questions qui dépasseraient largement le cadre pur de la laïcité et parasiteraient le débat.

Pour toutes ces raisons nous vous encourageons à soutenir ce changement de statut du personnel. Pour terminer et avant que je reprenne peut-être la parole plus

tard, le Parti libéral-radical proposera aussi de voter sur le siège, parce que c'est une question réglementaire. Je vous remercie.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-115 est acceptée par 36 oui contre 28 non.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** C'est un débat intéressant, je dirais même important et fondamental, qui est posé par le biais de cette délibération. Je reviendrai sur deux aspects du débat; d'abord la forme et puis le fond. Je vais commencer par la forme. Sur la forme, je n'adhère pas du tout au projet de M<sup>me</sup> Buffet-Desfayes lorsqu'elle vous dit qu'on a un projet de loi en commission du Grand Conseil. C'est vrai qu'on en a deux, Monsieur Ivanov, puisque vous avez la chance de cumuler les mandats de conseiller municipal et de député, vous avez raison, vous êtes bien au courant de ce qu'il se passe au Grand Conseil – comme d'autres dans cette enceinte d'ailleurs, à droite comme à gauche.

On a un projet de loi, celui auquel je faisais référence, qui est le projet du Conseil d'Etat, et on a un contre-projet déposé par A gauche toute! (*Remarque.*) Ensemble à gauche? D'accord, je suis désolée, mais vous changez très souvent de nom, donc même moi je m'y perds. Je reviens au débat. Ce contre-projet est beaucoup plus restrictif sur la définition de la laïcité et est débattu en commission du Grand Conseil. Les propositions du Conseil d'Etat ne touchent pas uniquement le fonctionnement du Canton, mais aussi celui des 45 communes. De ce fait, le débat doit se faire là où il est posé aujourd'hui. Ça ne veut pas dire que nous ne devons pas aborder cette discussion-là dans sa complexité, notamment en commission des finances, car je ne plaide pas pour un vote sur le siège. Je trouve que ce serait de mauvais aloi de dire que nous, la Ville de Genève, statuons, et puis voyons dans six mois, voire un an, ce que décidera le Grand Conseil.

Imaginez que le Grand Conseil prenne une position qui soit différente de la nôtre, sachant que celle du Grand Conseil s'applique aux 45 communes, cela signifierait que la Ville de Genève devrait changer la sienne. Vous pourriez me dire que ça n'a pas tellement d'importance, on peut changer le statut du personnel à chaque séance du Conseil municipal. Oui, mais en termes de gestion du personnel et des ressources humaines, je pense que ça a de l'importance et que sur un débat important de société, à l'instar de ce que fait le Grand Conseil, au Conseil municipal vous devriez envoyer cette proposition en commission des finances pour pouvoir la discuter entre vous, ainsi que discuter sur la laïcité de manière large. Je pense que cet enjeu-là, et là je vous rejoins, Madame Buffet-Desfayes, mérite qu'on s'y arrête deux minutes et qu'on ait une discussion beaucoup plus construite qu'un vote sur le siège ce soir. Je pense que ce serait dommage, pour

les uns et pour les autres. En tout cas moi ça m'intéresserait de pouvoir aller en commission des finances, de pouvoir discuter de ce sujet-là et de vous entendre dans votre pluralité d'opinions et de visions sur cet enjeu.

Sur le fond maintenant, votre proposition aborde la laïcité par un aspect qui est un des aspects du débat entre la religion et l'Etat, en sachant que sur le fond, on a deux visions. Je remercie d'ailleurs M. Ivanov qui l'a si gentiment explicité. On a deux visions très différentes de la laïcité qui s'opposent au Grand Conseil, comme elles peuvent s'opposer de manière générale dans le débat politique. On a une conception qui est dite républicaine de la laïcité, à savoir que chacune et chacun a le droit de croire, mais que la croyance, le fait religieux reste *stricto sensu* dans la sphère privée. Jamais il ne déborde sur l'espace public, jamais l'Etat, jamais la puissance publique ou les institutions ne se mêlent du fait religieux, de près ou de loin. C'est une vision très restrictive de la laïcité. Elle est notamment portée dans ce plénum par quelqu'un comme M. Gauthier, qui s'oppose de manière systématique à ce que la Ville intervienne sur le fait religieux.

Et on a une deuxième vision, une deuxième conception du fait religieux, de la laïcité, qui est celle qu'on connaît en Ville de Genève, héritée d'ailleurs du radical James Fazy. C'est une conception dite libérale pluraliste. Qu'est-ce que cela signifie? La conception libérale pluraliste de la laïcité fait la distinction entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, mais cela dit, elle inclut le fait que l'Etat participe et soutient quelque part l'existence du fait religieux.

Vous vous souvenez qu'un des actes de James Fazy a été de donner à chaque confession la capacité de créer un espace de culte. On connaît l'église russe, la synagogue à la place de la Synagogue et l'église pour les catholiques. L'Etat a reconnu le fait religieux aujourd'hui. Lorsque vous payez vos impôts sur base volontaire, vous avez le droit pour certaines religions de donner une partie de votre impôt au mouvement religieux. Vous avez également le droit de tenir des stands à caractère religieux sur l'espace public et de faire de l'information religieuse. Par contre, vous n'avez pas le droit de faire du prosélytisme. Je vous rappelle que la Ville a essayé d'interdire la présence de stands religieux sur l'espace public. Elle a été désavouée par le tribunal. Dans la conception genevoise de la laïcité, l'Etat s'est appuyé sur l'église pour favoriser l'intégration des communautés étrangères, puisque l'espace religieux était aussi un espace d'accueil et d'intégration. C'est très vrai, notamment pour l'immigration chrétienne et catholique des Italiens, des Espagnols et des Portugais.

A Genève on a donc traditionnellement et philosophiquement une conception ouverte du fait religieux depuis James Fazy: la conception libérale pluraliste. Celle-ci interroge différents aspects du lien entre l'Etat et le citoyen. Je vous en citais certains, notamment l'espace public. Quel espace public laisse-t-on aux mouvements religieux lorsqu'ils ne font pas de prosélytisme? De manière assez

claire à Genève, on a perdu notre procédure. Si on n'est pas allé jusqu'au Tribunal fédéral, c'est parce qu'on nous l'a vraisemblablement déconseillé. On aurait été débouté par le Tribunal fédéral.

Au niveau suisse on a une conception ouverte de la présence des religions sur l'espace public. En effet, parfois ces fêtes religieuses sont aussi des événements sociaux. Vous savez qu'à certains moments, y compris lors de fêtes qui ne sont pas des fêtes chrétiennes – on peut penser notamment à la place de la Fusterie où l'on allume une hanoukia pour Hanouka –, on a un espace public offert aux mouvements religieux, lorsque ce n'est pas du prosélytisme. On a un lien avec les communautés.

Les communautés religieuses sont aussi un outil pour l'Etat dans l'intégration d'un certain type de population. C'est un des partenaires de discussion. On peut penser notamment à la plate-forme interreligieuse qui est un partenaire de discussion pour les autorités. On a un lien à la prestation aux usagers. Le Mouvement citoyens genevois a d'ailleurs déposé une motion à l'encontre de l'interdiction du porc dans les restaurants scolaires. C'est un débat sur la prestation aux usagers; comment adapte-t-on la prestation aux usagers et usagères lorsqu'elle est publique? C'est un champ de discussion qui à mon avis est large, vaste et assez complexe en définitive, lorsque l'on entre dans le détail, au-delà du principe qui mérite là aussi d'être discuté de manière fine et pertinente en commission.

Le dernier point est celui que vous abordez, Madame Buffet-Desfayes, celui de la gestion du personnel de l'administration publique, à savoir: est-ce qu'on accepte le port d'un attribut qui signifie à l'usager qu'on est d'une confession plutôt que d'une autre? On peut alors penser au port du voile, car pour information ça fait débat sous certaines latitudes, certainement sur la permission donnée au sein de l'administration publique de la Maison Tavel qui est liée au Musée d'art et d'histoire, mais ça pourrait être la kippa le vendredi, la croix pour les chrétiens, la croix huguenote pour les protestants, ou encore différents types de signes religieux.

Je pense que là aussi vous auriez tort de vouloir interdire le port d'un signe distinctif à une appartenance religieuse sur le siège. Pourquoi? Parce que si Genève s'inscrit dans une vision pluraliste du lien entre l'Etat et la religion, alors ça mérite quand même un détour en commission. En effet, si on a cette tradition et cette histoire à Genève, on peut décider arbitrairement qu'on ne l'appliquera pas au personnel de l'administration. Je pense que c'est faux de ne pas voir le phénomène dans sa globalité, de ne pas avoir de discussion avec l'Etat, de ne pas voir où en est la commission dans ses travaux, ni de voir les différents aspects abordés au Grand Conseil.

Au-delà du port d'un signe ostentatoire d'appartenance à une religion, se pose aussi typiquement la question relative au calendrier des vacances, quand on pense à la gestion du personnel; est-ce qu'on reste sur un calendrier des vacances tel qu'on

le connaît aujourd'hui? Est-ce qu'on donne la permission de libérer certaines fêtes reconnues et importantes pour quelques communautés, si ça n'entrave pas le bon fonctionnement du service public? En termes de ressources humaines, au-delà de la question du signe distinctif de l'appartenance à une religion, d'autres questions se posent. Je pense que ce serait intéressant de pouvoir les soulever avec vous en commission des finances. C'est la raison pour laquelle je pense que c'est un débat contemporain qui mérite d'être cadré et vu dans sa complexité. Je vous propose donc un renvoi en commission des finances et vous remercie de votre attention.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Je suis étonné que personne n'ait envie de parler sur ce sujet. Peut-être qu'ils n'osent pas, je n'en sais rien. Écoutez, moi je crois que cette proposition est une bonne proposition, car on se doit de rester neutre. Je suis désolé, Monsieur le président, vous transmettez à M<sup>me</sup> la conseillère administrative, je ne suis pas d'accord avec votre vision des choses dans le sens où vous expliquez qu'il faut avoir une vision libérale. C'est d'ailleurs intéressant, de la part d'une socialiste, d'entendre ce mot. Il peut être utilisé à propos de beaucoup de choses. Je crois que lorsque l'on va au guichet d'une administration, dans un musée ou n'importe où, on peut être surpris par le personnel lorsqu'il porte un signe religieux ostentatoire, quel qu'il soit d'ailleurs, ce serait la même chose avec une immense croix chrétienne qui couvrirait la moitié de la poitrine. Moi je serais choqué.

Je pense que c'est donc à nous, puisqu'un cas s'est présenté, et qu'il y en aura d'autres certainement, de définir ce qui est adéquat et ce qui ne l'est pas, au moins pour ce qui est de l'administration. Oui, c'est vrai qu'une loi déposée par M. Maudet, le conseiller d'Etat, ainsi que d'autres propositions de députés sont en commission. Cela prendra certainement de très nombreux mois avant que quelque chose ressorte de la commission qui s'en occupe et avant que quelque chose ressorte des débats au Grand Conseil. On a été saisis par un cas, et je crois qu'on peut peut-être relever l'intelligence de la personne concernée, puisqu'elle a décidé qu'elle renonçait à porter son attribut religieux lorsqu'elle était en fonction. On ne peut que l'en remercier, car ça contribue en tout cas à apaiser le débat.

Effectivement, je crois que cette disposition est utile, nous sommes prêts à la voter sur le siège, mais si vous voulez la renvoyer en commission, nous n'y voyons pas d'inconvénient. On vous invite à faire de même. Merci.

**M. Pierre Gauthier** (EàG). Je dois vous dire que je suis extrêmement surpris des propos que j'ai entendus. Je vais donc essayer d'éclairer cette honorable assemblée par quelques éléments qui me semblent être des éléments plus proches de la réalité.

Il n'y a pas plusieurs laïcités, il n'y en a qu'une à ma connaissance, puisqu'il suffit d'ouvrir un dictionnaire, il suffit d'ouvrir n'importe quel élément de lexicologie pour comprendre que la laïcité est une seule chose. Comme l'a très bien décliné Jean Baubérot, elle se décline en quatre piliers indissociables les uns des autres. Le premier est la séparation des Eglises et de l'Etat, le deuxième est la neutralité religieuse de l'Etat, le troisième est la liberté de conscience des individus et le quatrième est l'égalité, c'est-à-dire la non-discrimination et la non-stigmatisation des individus en fonction de leur conviction. Il n'y aurait donc pas de laïcité qui serait prétendument stricte et une autre qui serait prétendument libérale. Il n'y en a qu'une. Par ailleurs, la neutralité de l'Etat est un principe fondamental, c'est un principe constitutionnel, Monsieur le président. Et ce principe constitutionnel ne peut être oublié.

*(M<sup>me</sup> Pérez met un foulard sur la tête et M. Schnebli un turban.)*

**Le président.** Madame Pérez, êtes-vous d'origine musulmane? Est-ce votre religion? Vous provoquez gratuitement au sein de votre groupe pendant qu'un de vos membres parle. Je trouve que c'est très déplacé. Je vous prie d'enlever votre foulard. Vous refusez... Je serais obligé de vous inviter à sortir conformément au règlement de cette assemblée. Tous les signes distinctifs d'une appartenance religieuse sont interdits dans cette assemblée. *(Brouhaha.)*

Madame Pérez, je vais interrompre cette séance. C'est dommage, car vous jouez avec des symboles qui sont très importants. Je pense que vous êtes en train d'insulter les gens de confession musulmane qui vous regardent en ce moment, et ce n'est pas tout à votre honneur.

*(La séance est suspendue de 17 h 28 à 17 h 55.)*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous allons continuer après ce malheureux incident, je tiens vraiment à le préciser, malheureux. Je souhaite quand même vous dire quelque chose; depuis que je suis président, je fais le maximum avec ce bureau pour éviter d'arriver à ce genre de situation aujourd'hui. Le fait religieux et le fait sexuel, donc la sexualité des gens, doivent rester quelque chose de privé. Nous sommes dans une république laïque et on essaie donc d'interdire tous les symboles religieux ou autres dans cette assemblée pour justement éviter que la porte soit ouverte à n'importe quoi. C'est en tout cas comme ça que je le comprends.

Motion: pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville

Je remarque que quelqu'un de l'autre côté a déjà fait ostensiblement une grande croix sur son bureau. Donc si vous voulez continuer et faire une guerre des religions dans cette assemblée, c'est votre problème. Moi je ne l'accepterai jamais.

J'ai demandé au chef de groupe, M. Schnebli, qui a trouvé drôle de mettre un turban sur sa tête, s'il pouvait l'enlever et si sa collègue pouvait également enlever son foulard. Ils ont refusé. Le bureau se saisira de mesures, notamment la suspension de commissions et autres, en temps utile. Nous prendrons donc les mesures qui s'imposeront.

Pour le reste, une majorité des groupes a accepté l'idée que l'on passe directement au vote du renvoi direct à la commission des finances, sans discussion, ce qui permettra de calmer le jeu, comme on pourrait le dire, et surtout d'assurer un débat tranquille au sein de cette commission, sans arriver à ce genre de réaction très pathétique. Merci.

Nous allons entrer en procédure de vote sur le renvoi direct du projet de délibération PRD-115 en commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération PRD-115 à la commission des finances est accepté par 51 oui contre 13 non (1 abstention).

**5. Motion du 11 novembre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Maria Vittoria Romano: «Pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville» (M-1201)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la Convention relative aux droits des personnes handicapées ratifiée par la Suisse le 15 avril 2014 et entrée en vigueur le 15 mai 2014;
- la Constitution fédérale du 18 avril 1999 qui fait figurer les principes d'«égalité des chances» et d'interdiction de toute discrimination à l'article 2, alinéa 3, et à l'article 8, alinéas 1 et 2;

---

<sup>1</sup> Annoncée, 2968.

Motion: pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville

- la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) du 13 décembre 2002;
- la loi sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH);
- la Constitution de la République et canton de Genève, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, qui étend, en son article 16, les droits des personnes handicapées, qui assure notamment l'accès aux installations et aux prestations destinées au public et qui reconnaît la langue des signes;
- l'outil méthodologique Agenda 22, labellisé par l'Organisation des Nations unies, permettant d'établir un programme d'action à destination des élus locaux dans la planification des politiques publiques relatives au handicap,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- démontrer sa volonté politique concernant le handicap en adoptant l'Agenda 22 comme outil méthodologique de référence;
- inclure une quatrième thématique dans le pôle Egalité et diversité du Service Agenda 21 – Ville durable de la Ville de Genève: la prise en considération des personnes en situation de handicap;
- travailler au sein de l'Agenda 21, et en collaboration avec les associations compétentes sur le terrain, à mettre en place une véritable politique municipale en faveur des personnes handicapées.

### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Concernant cette motion, je commence par préciser ou rappeler – cela dépend des personnes et à quel point elles connaissent le sujet – qu'environ 15% de la population en Suisse vit avec un handicap. Ce n'est donc pas une quantité négligeable.

Comme je vous l'ai déjà dit hier, il existe une loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) qui, après dix ans de longs et fastidieux débats au sein du Parlement fédéral, a été adoptée le 1<sup>er</sup> janvier 2004. En 2015, le Conseil fédéral a édité un rapport, une sorte de bilan sur les dix ans de la LHand. Ce bilan précisait notamment que bien qu'il y ait une certaine amélioration sur des éléments décrits clairement et précisément dans la loi, par exemple les transports publics, de nombreux autres endroits ne connaissaient strictement aucune amélioration, et que les effets de cette loi étaient donc largement insuffisants. Le rapport démontrait également qu'il manquait une véritable politique nationale dans le domaine du handicap – question qui va d'ailleurs être traitée cette année par le Parlement fédéral – et qu'il en était de même aux niveaux cantonal et communal. En conclusion, ce rapport exprimait le besoin d'une véritable sensibilisation du

Motion: pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville

grand public aux questions du handicap et du besoin de promouvoir l'égalité à tous les échelons politiques, y compris le nôtre.

Au niveau cantonal, la nouvelle Constitution entrée en vigueur en juin 2013 était en théorie une grande avancée pour les personnes handicapées, car différents articles énonçaient clairement cette problématique. Pour éviter de vous les citer tous, je citerai le principal qui est l'article 16, alinéa 1, selon lequel «l'accès des personnes handicapées aux bâtiments, installations et équipements, ainsi qu'aux prestations destinées au public, est garanti». Une fois qu'on a cet article on se dit qu'en théorie c'est bon, qu'il n'y a rien besoin de faire. Malheureusement cela est resté théorique, comme souvent avec les lois. Tout comme la LHand est restée théorique, la nouvelle Constitution cantonale est également restée théorique depuis qu'elle est entrée en vigueur.

Dans les faits, quand les divers responsables élaborent un projet, ils n'ont toujours pas le réflexe de penser à tous les citoyens, y compris les personnes handicapées. A notre niveau, je ne compte plus le nombre de propositions du Conseil administratif pour lesquelles il fallait penser par la suite à un accès ou un ascenseur, parce que cela n'avait pas été pensé avant. Dans pratiquement toutes les propositions, il est maintenant écrit que la mobilité des personnes malvoyantes et à mobilité réduite sera garantie. Toutefois, c'est souvent une belle phrase qu'on met comme ça, et après on se rend compte qu'il y a toujours un problème dans les faits, par exemple un ascenseur avec une marche avant. Le dernier exemple en cours est la fameuse place du Rhône où la commission de l'aménagement et de l'environnement a dû corriger le tir en prévoyant un accès supplémentaire. Tout cela nous démontre qu'il y a besoin d'une véritable politique municipale du handicap qui engloberait tant les prestations que les travaux réalisés par la Ville.

Cela me rappelle un peu l'écologie à ses débuts, quand on disait qu'il n'y en avait pas besoin et que chacun bricolait dans son coin. Ensuite, on a dû créer l'Agenda 21 pour qu'il y ait une véritable politique coordonnée. Là il en va de même et je reste malgré tout optimiste, car nous avons un département, celui de la culture, qui a déjà fait ses preuves et qui a démontré qu'une politique du handicap est possible tout en collaborant avec les associations – à la satisfaction d'ailleurs de la plupart des associations du monde du handicap.

Je vous sou mets cette motion pour que nous puissions aller de l'avant et pour que les personnes handicapées soient concrètement considérées comme tous les autres citoyens, comme ça devrait logiquement et naturellement être le cas.

**Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1201 est acceptée à l'unanimité (64 oui).**

Motion: pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Mesdames et Messieurs, Madame la conseillère municipale, effectivement, les questions que vous soulevez sont tout à fait pertinentes et méritent que le Conseil administratif et l'administration dans son ensemble s'y penchent.

Aujourd'hui en matière de handicaps – et c'est vrai qu'ils sont multiples – les questions au niveau de l'accessibilité physique des prestations, des bâtiments ou du logement, peuvent se poser. C'est donc vraiment un champ très vaste qui demanderait au Conseil administratif d'établir une feuille de route à l'instar de ce qui a été fait en matière de politique des aînés ou de l'enfance.

Je crois que votre question nous amène à nous dire qu'il serait vraiment important qu'on aborde cette question-là sous un angle bien plus large que simplement les points que vous avez soulevés. Cela demande au Conseil administratif qu'il prenne un peu de temps, qu'il fasse appel à des experts et à des groupes de travail. A titre d'exemple en matière de politique des aînés, on a fait appel à la plate-forme des aînés qui regroupe une multitude d'associations. Nous pourrions tout à fait faire la même chose pour être vraiment en phase avec ce que vous demandez, entre autres. Voilà ce que je voulais vous dire en préambule, mais mes collègues vont sans doute compléter.

**Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté à l'unanimité (68 oui).**

- 6. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 26 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Luc Broch, Stefan Kristensen, Alberto Velasco, M<sup>mes</sup> Silvia Machado, Maria Vittoria Romano, Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Studemann, Laurence Fehlmann Rielle, Martine Sumi, Marie Gobits, Olga Baranova, Anne Moratti, Vera Figurek, Brigitte Studer, Maria Pérez, MM. Pierre Gauthier, Julien Cart et Mathias Buschbeck: «Pour un lieu d'accueil de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue» (M-1040 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de majorité de M. Amar Madani.**

La motion M-1040 a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 25 novembre 2013.

La commission s'est réunie sous la présidence de M<sup>me</sup> Michèle Roulet les 6 février 2014, 13 février 2014, 6 mars 2014, 27 mars 2014 et 10 avril 2014. Les notes de séances ont été recueillies par le procès-verbaliste M. Arnaud Van Schilt que nous remercions pour son excellent travail.

*Note du rapporteur: M<sup>me</sup> Mireille Luiset, désignée rapporteuse à l'origine, a quitté le Conseil municipal à la fin de la législature 2011-2015. M. Amar Madani, membre de la commission, a repris la rédaction de ce rapport.*

### **Rappel de la motion**

Considérant:

- l'augmentation de personnes précarisées, le manque criant de structures d'accueil pour leur hébergement la nuit, la fermeture de l'abri de la protection civile de la rue des Vollandes ainsi que ceux de Richemont et de la rue du 31-Décembre dès la fin du mois de mars et ce jusqu'au mois de novembre;
- les gênes occasionnées aux habitant-e-s par les abris de fortune construits sous les ponts ainsi que dans les parcs, l'usage occasionnel de pataugeoires pour procéder à des soins d'hygiène minimum et l'humiliation occasionnée aux personnes vivant à la rue qui se voient contraintes à des stratégies de survie entraînant des coûts pour la Ville de Genève par la mobilisation accrue de ses services: police municipale, voirie, Service des espaces verts, etc.;
- le fait que la population à la rue est tout autant en danger l'été que l'hiver. En effet, les risques de déshydratation sont massifs; en règle générale, les décès

---

<sup>1</sup> «Mémorial 171<sup>e</sup> année»: Développée, 3102.

sont même plus fréquents durant la période estivale (alcool, chaleur, vêtements inadaptés pour la saison, extrême fatigue);

- l'importance de nouer un contact social, fût-il minimal, avec les personnes à la rue, de pallier leurs déficits d'information et de renforcer la prévention des comportements à risque parmi cette population;
- l'urgence d'alléger le réseau des lieux d'accueil existants (accueil de nuit de l'Armée du Salut, principalement, mais aussi Club social rive gauche et rive droite) saturés et devant régulièrement refuser du monde. Ces lieux ne peuvent plus faire un réel travail d'accueil social, mais délivrent avant tout des prestations matérielles (manger, boire);
- le fait qu'une ville comme Paris compte plus de 3000 places d'accueil d'hébergement de nuit l'été pour une population de 6 millions d'habitants. Genève, en regard, pour un bassin de plus de 500 000 personnes, compte en tout et pour tout... les 70 places payantes de l'Armée du Salut (15 francs la nuit). Cette situation est indigne d'une ville qui se targue du label de capitale des droits de l'homme,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assumer ses responsabilités envers la population croissante de personnes dormant dans les parcs, sous les ponts, dans les garages, les caves, les voitures, les cours d'immeubles, les toilettes de l'aéroport, etc., en ouvrant un lieu d'accueil de nuit à l'année sans discrimination ni distinction d'origine ni quotas discriminatoires portant sur les personnes accueillies;
- de mettre en place, dans ce dernier, un accueil social minimal afin que les personnes accueillies puissent non seulement être hébergées, nourries et bénéficier de soins sanitaires minimum, sans discriminations, mais aussi orientées et accompagnées afin de permettre leur sortie la plus rapide possible de la précarité;
- d'interpeller le Conseil d'Etat et chaque commune de ce canton afin de solliciter leur engagement dans le sens d'apporter une réponse à la situation des personnes à la rue.

### **Séance du 6 février 2014**

#### *Audition de motionnaires*

M. Thévoz remercie l'accueil de la commission pour cette motion. Il explique que c'est une motion pragmatique qui se base sur la Constitution. A l'article 39, il est dit que chaque personne a le droit à un niveau de vie suffisant. Il rappelle les articles (articles 1 et 2). Il explique que cette motion n'est pas de belle âme, mais est pragmatique. A Genève, 300 personnes dorment dehors à l'année. La

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

constatation de cette situation a été faite et il a amené plusieurs documents qui expliquent cela. La motion est partie de ces différents constats d'urgence sociale et de manque de moyens pour accueillir ces personnes. Il n'y a que 30 places disponibles à l'année à l'Armée du Salut, qui sera rénovée l'année prochaine, donc il n'y aura plus ces places. Puis il y a les 200 places de l'abri PCi ouvertes du mois de novembre au mois de mars. Mais entre ces mois, il n'y a rien. La politique du thermomètre est dangereuse. Ça pose problème, car la population en situation de précarité augmente. Il y a de plus en plus de personnes dans des situations difficiles. De plus, ça crée de la gêne, car ces personnes dorment où elles peuvent, dans les parcs, sous les ponts le long de l'Arve, utilisent les lieux publics pour satisfaire leurs besoins de base, se laver, etc. Ou elles vont au stade du Bout-du-Monde pour se laver et avoir une hygiène minimale de base. Du coup, il y a un problème entre les différents publics, entre ces personnes et les sportifs, les mamans et les enfants dans les parcs. La police municipale lutte contre ces pauvres, sans savoir où les orienter. Mais elle ne lutte pas contre la pauvreté. Du coup, ces personnes sont chassées, sans pouvoir les orienter. Il y a un coût en heures pour la police municipale et pour le personnel du Service des espaces verts (SEVE), qui doit gérer plusieurs personnes qui dorment dans les parcs, même si ce n'est pas dans leurs compétences. Il y a des situations conflictuelles, voire dangereuses. Sans parler des personnes elles-mêmes qui dorment dans la rue, mettent leur santé en danger et s'ancrent dans la précarité. La motion met l'accent là-dessus. La population dans la rue ne l'est pas que l'hiver, mais aussi l'été. Et elle est en danger car déshydratée, alcoolisée. Il manque de moyens de base. L'importance d'un lieu d'accueil est de fixer un lien minimal avec ces personnes, pour éviter qu'elles s'enfoncent dans la précarité. De plus, la seule capacité d'accueil à l'année pour les personnes qui se retrouvent à la rue est constituée par les 30 abris de l'Armée du Salut. Pour une ville comme Genève, avoir 30 places de situation d'urgence, c'est trop peu. M. Thévoz explique que la motion ne demande pas forcément un abri PCi, mais d'avoir une impulsion du Conseil municipal pour proposer au Conseil administratif un abri à l'année pour les personnes à la rue, peu importe quel type d'abri. C'est au Conseil administratif de revenir avec un projet complet, et avec un budget. La Ville doit proposer un vrai projet, avec l'appui du Conseil municipal. Quitte au Conseil administratif après de chercher les partenaires pour se faire aider financièrement. L'idée n'est pas de se voiler la face, car ça concerne bien la Ville de Genève. Il y a 300 à 400 personnes qui, tous les jours, cherchent des lieux pour dormir. L'importance est là. Il ne faut pas se braquer sur le coût, sur le fait d'avoir un abri PCi ou pas, mais il faut faire un geste politique, qui soit reconnu par les acteurs sociaux. Et il faut obliger le Conseil administratif à se mettre au travail sur ce sujet, car le constat de ce manque de places d'accueil et de cette précarité est évident.

La présidente passe la parole à M<sup>me</sup> Figurek et M<sup>me</sup> Sumi, également motionnaires.

M<sup>me</sup> Figurek rappelle que M. Thévoz est l'initiant de cette motion, qu'elle a appuyée avec son groupe. Elle explique pourquoi ils ont ouverts deux abris PCi. Avant, il n'y avait qu'un seul abri PCi, celui de Vollandes et ensuite, celui de Richemont a été ouvert. Elle dit que ce qu'ils demandent, c'est d'élargir à mesure l'accueil à l'année, et pas seulement dans des abris PCi. Ce serait la mesure minimum pour son groupe. Ils souhaitent plutôt que les espaces non occupés, voire des espaces commerciaux, puissent être utilisés pour cela. C'est la responsabilité des Conseils municipaux. En ce qui concerne la Ville de Genève, le dispositif n'est pas suffisant. Le besoin estimé par différentes études est situé entre 400 et 1000 personnes qui n'utilisent pas les abris PCi. C'est pourquoi les motionnaires suggèrent d'utiliser d'autres solutions que les abris PCi. Ces personnes qui sont plus ou moins au nombre de 1000 préfèrent dormir dans des caves, des cours d'immeuble, sous les ponts, etc., plutôt qu'en sous-sol et ça pose des problèmes pour les habitants d'immeubles. Pendant les mois d'hiver, le dispositif est utile, mais pour le moins insuffisant. Les personnes peuvent utiliser au maximum ces abris pour 30 nuits consécutives, au-delà elles doivent trouver une autre solution. Pour les motionnaires, c'est inacceptable. Certaines personnes n'ont pas pu y rester, car elles ont dû repartir. C'est le cas des personnes migrantes. Et certaines personnes sont victimes d'abus, à cause des marchands de sommeil. Elles sortent du contrôle des services sociaux et ceux-ci ne peuvent pas intervenir de manière adéquate. Donc les abris PCi ne sont parfois pas utilisés volontairement par ces personnes, parce que ça engendre quelques problèmes pour elles. Ce qui paraît absurde, c'est que pour que les utilisateurs puissent être accueillis, rien qu'en hiver, dans des structures en dur, il faudrait que la météo le permette. Celle-ci devrait arriver à zéro dans la journée et à moins dix degrés dans la journée. Il est indigne d'attendre que des températures extrêmes arrivent. Durant le reste de l'année, mise à part les 70 places à l'Armée du Salut, il n'y a pas d'accueil gratuit. Le nombre de décès en été est supérieur au nombre de décès en hiver, en cause des déshydratations. A Paris, il existe 3000 places pour l'été pour 6 millions d'habitants. Entre l'hiver et été, c'est 5000 places qui sont disponibles. A Genève, on pourrait espérer 250 places à l'année, en nous calquant sur Paris, qui n'est pas l'exemple en la matière.

M<sup>me</sup> Figurek explique que par rapport aux besoins, elle est allée voir ce qui a été fait par le Conseil d'Etat. Le 29 juin 2011, le Conseil d'Etat a mandaté le groupe de travail Hébergement, constitué sous l'égide du Département de la solidarité et de l'emploi. Il faut se référer à ce rapport relatif à la définition des besoins en termes de logement d'urgence et d'hébergement social. Il y a un certain nombre de tableaux dans ce rapport qui décrivent quels sont les besoins couverts et les manques selon les personnes utilisatrices de ces structures. Dans les abris de la PCi, pour les seules personnes qui bénéficient de l'aide sociale, il manque entre 30 et 40 places. La solution des hôtels privés, soutenue financièrement par l'aide sociale, définit un manque de 75 places. Il y a 150 personnes

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

accueillies par années. Puis il y a tous les services de la Ville, les espaces verts, la police, qui doivent intervenir, étant donné que les personnes n'utilisent pas les structures adéquates, puisqu'il n'y en a pas, donc ça a aussi un coût. De plus, le coût de la non-prise en charge de ces problèmes est beaucoup plus élevé que de créer des structures adéquates. Ce n'est pas seulement le Conseil municipal qui est inquiet, mais aussi les travailleuses et travailleurs sociaux qui ont ressorti quelques constats. Ce constat des acteurs de terrain rappelle que les personnes en difficulté ne le sont pas par choix. Les motionnaires se sont basés sur des constats de personnes qui sont sur le terrain et des personnes mandatées par le Canton.

M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio remercie ses collègues pour leur intervention bien complète et leurs propos auxquels elle s'associe.

M<sup>me</sup> Sumi explique qu'elle a repris aussi pas mal de documents, car il y a beaucoup de littérature dans ce domaine. Donc il faut passer aux actes. Elle a à disposition un rapport de 2001, un rapport du Service social de la Ville de Genève de 2006, les rapports de chaque année du département et les rapports de l'Armée du Salut. Elle fait un témoignage. Durant l'hiver 2001-2002, une femme sans domicile fixe est décédée dans des toilettes publiques de la Ville de Lausanne. Suite à ce drame, la Ville de Genève avait mis en place des rondes nocturnes afin de repérer et orienter les personnes à la rue vers les structures d'accueil d'urgence. L'ampleur des personnes concernées et le manque criant de lieux ont rapidement été constatés. D'où l'ouverture du premier abri PCi à l'hiver 2002-2003 avec une capacité de 40 places. Deux hivers plus tard, la capacité atteignait 100 places. Aujourd'hui, il y a eu la pérennisation des abris PCi avec l'ouverture de Richemont. Il y a 200 places disponibles, même 300 quand on sert les gens quand il fait très froid. Elle explique donc les raisons de la motion présentée. Elle dit qu'elle était présente pour une activité de l'association Code Barre, qui propose des activités culturelles pour les personnes à la rue. Un documentaire est passé à «Temps Présent», qui s'appelle *Une douche contre la misère*. Elle connaissait déjà cette population, mais avec les échanges qu'il y a eu pour le documentaire, elle s'est rendu compte de ce que la Ville de Genève leur doit. Ils ont fait part de leur souffrance. Il y a une difficulté avec le tournus d'un mois, puis ensuite un à deux mois de galère pour trouver où dormir. Elle ne rejoint pas le constat avancé par M<sup>me</sup> Figurek concernant le fait que ces gens ne veulent pas dormir aux abris PCi car aucun ne préfère dormir à la rue. Ils y vont que s'ils n'ont pas le choix. S'ils le peuvent, ils aimeraient aller aux abris PCi. Ils parlent aussi de leurs tourments quand les abris ferment. Avec tous les problèmes, donc l'alcool, etc. Les SDF font aussi les frais des youous.

M<sup>me</sup> Moratti ajoute que les Verts ont signé cette motion. Elle dit que sa principale demande est d'auditionner M<sup>me</sup> Alder, car elle est en charge de ce département, mais qu'elle a également côtoyé cette population dans sa vie professionnelle, donc comprend très bien leurs problèmes. On parle de 300 à

500 personnes, mais avec des parcours de vie très différents. On ne peut pas mettre tout le monde dans les mêmes lieux. Et c'est aussi les raisons pour lesquelles certaines personnes ne dorment pas aux abris PCi, car les cohabitations peuvent être compliquées. M<sup>me</sup> Moratti espère donc une présentation exhaustive sur ce sujet de M<sup>me</sup> Alder, qui a les compétences sur ce sujet. Elle aimerait aussi le témoignage du SEVE.

### *Questions des commissaires*

Un commissaire explique qu'il est très sensible à cette problématique de la rupture sociale et de la misère et est favorable au concept dans son principe. D'autant plus que lors de la visite de l'abri PCi, il a vu que les conditions étaient assez strictes. Il a plusieurs questions. Il y a le risque d'une certaine normalisation de la norme de la misère, qu'on vit à Genève. Il dit qu'il n'aimerait pas qu'on entre dans une situation dangereuse, dans le sens où si ces populations survivent on peut pousser plus de monde dans cette catégorie-là. Le deuxième point est l'appel d'air que ça provoquerait pour d'autres populations qui ne sont pas locales. D'autres populations ailleurs pourraient se dire qu'à Genève, il y a un repas à l'année avec un logement à l'année, et pourraient décider d'y venir. Il s'interroge aussi sur le constat que même pour les six mois d'hiver, on n'augmente pas ce délai ridicule d'un mois pour les personnes hébergées. Car c'est dangereux. Il comprend toutefois le principe, qui veut faire en sorte que les gens ne soient pas obligatoirement positionnés à Genève pendant six mois.

La présidente rappelle qu'un commissaire du Mouvement citoyens genevois avait posé la même question lors de la visite. La réponse qui lui a été donnée était que la population demandeuse est trop nombreuse, d'où cette mesure restrictive.

Un commissaire explique qu'il comprend bien cette situation, mais demande si malgré tout il n'est pas possible d'augmenter ce délai d'un mois.

M<sup>me</sup> Sumi répond qu'il s'agit d'une question mathématique. Si on demande plus de temps, il faut augmenter le nombre de places.

Un commissaire en convient et constate également qu'il faut augmenter le nombre de places.

M. Thévoz explique qu'il y a l'abri PCi, avec quelques places en plus le 31 décembre. La Ville est réactive. Les personnes ne sont pas jetées à la rue. Il y a une certaine souplesse. Maintenant, demander une flexibilisation, ce n'est pas le but premier de cette motion. Le but est d'étendre l'ouverture de l'abri à l'année. Sachant qu'il y a un dispositif minimal. Sur la deuxième question concernant l'appel d'air, ce n'est pas le constat des professionnels. Les flux varient. Par exemple, au début d'année il y a moins 8 % de Roms. Les flux varient en raison des contextes économiques, etc. Il y a aussi une difficulté à évaluer les personnes

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

dans la rue. Et ces personnes sont là chroniquement. Donc on ne va pas en faire venir en plus. On va surtout améliorer leurs conditions de vie. Les questions économiques doivent venir après les considérations éthiques. Concernant la première question, si on ouvre un accueil de nuit, on ne va pas cimenter, contraindre ces personnes à rester dans la précarité. C'est un maillon d'une chaîne. Il faut un premier maillon d'accueil de tous les publics, puis un deuxième maillon avec des logements relais temporaires. Et idéalement, il faudrait un troisième maillon, sous contrôle social, avec des logements plus durables. On ne va pas résoudre toute la question sociale, mais on va créer la première marche. Les gens pourront se laver, dormir, et reprendre un lien social. Il n'y a pas de solutions toutes faites.

Un commissaire dit qu'il s'agit d'un enjeu social important. Sa deuxième remarque concerne la comparaison avec Paris. Il n'est en effet pas certain qu'il faille se comparer avec cette ville. Son constat est que s'il y a 400 à 1000 personnes qui vivent dans la rue, il aimerait avoir accès aux études qui le disent. Il y a des interrogations sur les chiffres qui sont importantes. Il faut des chiffres précis, pour cibler de manière précise les personnes, afin de savoir qui a besoin de ces structures.

M. Thévoz explique qu'il n'y a pas de lieu d'accueil à l'année pour l'instant. Evidemment c'est difficile de savoir quelle est la population dans la nécessité de ces abris. Mais pour l'instant il n'y a que 30 places pendant l'été. Donc il faut qu'il y en ait plus, pour l'instant, pour atteindre un prérequis minimal.

M. Figurek dit qu'elle s'est basée sur le rapport du Conseil d'Etat, qui a mandaté un groupe en 2011. Sur ce rapport, il y a des tableaux sur les différentes personnes qui utilisent ces structures. Ces personnes n'ont pas toutes les mêmes besoins. Il y a déjà un besoin de 75 places de type passerelle. Il y a 25 appartements pour les évacuations judiciaires, 160 appartements à long terme pour la filière asile, 55 places pour les victimes de violence domestique, etc. Donc si on dit qu'il y a en tout cas 400 à 500 personnes, on est plus ou moins dans la cible. Après il faut voir ce qu'est un logement d'urgence et qui sont les personnes sans domicile fixe.

La présidente intervient et dit que la présentation a été très longue et que dans cinq minutes, il y aura une autre audition. Elle suggère donc de savoir qui la commission va auditionner. Elle explique qu'elle ne prendra ensuite qu'une seule audition dans un premier temps.

M<sup>me</sup> Figurek répond que si le commissaire du Parti libéral-radical a posé une question, il a droit à une réponse. Et que concernant les auditions, elle ne comprend pas pourquoi il n'en faut qu'une.

La présidente explique qu'elle clôt les questions car ils reçoivent une personne pour la prochaine motion.

M<sup>me</sup> Sumi demande de poursuivre ce sujet une autre fois.

La présidente explique que c'est ce qu'elle propose. Mais elle ne peut pas faire attendre la prochaine personne auditionnée pour les familles monoparentales. Elle rappelle les différentes auditions possibles.

La présidente soumet au vote l'audition de M<sup>me</sup> Alder sur ce sujet qui est acceptée à l'unanimité.

La présidente propose l'audition de quelqu'un du SEVE. Elle demande à M<sup>me</sup> Moratti si elle a une personne précise en tête.

M<sup>me</sup> Moratti propose d'auditionner M. Barazzone, directeur du SEVE.

Une commissaire propose de demander à M. Barazzone de venir avec une personne qui connaîtra bien le sujet.

La présidente soumet au vote l'audition de M. Barazzone accompagné d'une personne, concernant le service du SEVE. Il pourrait répondre des déprédations que causeraient les sans-abris en ville de Genève.

#### *Vote*

L'audition est acceptée par 7 oui (1 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 MCG) contre 6 non (1 S, 1 DC, 2 LR, 2 UDC) et 1 abstention (LR).

La commissaire explique qu'elle a proposé M. Barazzone pour représenter les problèmes de la police municipale qui a souvent dû intervenir. Et quelqu'un du SEVE pour qu'il parle des problèmes des espaces verts.

La présidente fait la deuxième proposition d'audition avec M. Barazzone, avec une focalisation sur les problèmes de la police municipale, accompagné de quelqu'un du SEVE.

La proposition d'audition est rejetée par 5 non (1 S, 1 DC, 3 LR) contre 4 oui (2 S, 2 MCG) et 5 abstentions (1 EàG, 2 Ve, 2 UDC).

La présidente soumet au vote la troisième proposition d'audition, avec un travailleur professionnel des abris.

Un commissaire rappelle qu'on a parlé tout à l'heure d'un rapport cantonal et demande d'auditionner le président du groupe de travail, M. Vito Angelillo.

M<sup>me</sup> Figurek propose l'audition de M. Alain Bolle du CSP et de M. Dominique Froidevaux de Caritas. Et de proposer ensuite l'audition aux personnes du groupe de travail qui enverra les personnes intéressées. M<sup>me</sup> Sumi intervient pour dire que la commission est en train de voter beaucoup d'auditions, et qu'ils devraient d'abord entendre M<sup>me</sup> Alder, puis décider de la suite des auditions ensuite. La

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

présidente répond que si M<sup>me</sup> Alder n'est pas disponible tout de suite, elle aimerait avoir deux ou trois propositions d'audition. M<sup>me</sup> Sumi comprend, mais elle demande de commencer d'abord par la conseillère administrative. Elle pense que la commission aura déjà pas mal d'informations.

La présidente demande aux commissaires s'ils sont d'accord. La proposition de M<sup>me</sup> Sumi recueille l'adhésion totale. La présidente précise, pour la suite des travaux de la motion abordée aujourd'hui, la motion M-1040, qu'ils ont en priorité l'audition de M<sup>me</sup> Alder et l'audition de M. Barazzone pour le SEVE.

**Séance du 13 février 2014**

*Audition de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Philipp Schroft, chef du Service social*

M<sup>me</sup> Alder remercie la commission de leur permettre de s'exprimer sur la motion, qui interpelle par rapport à une situation de plus en plus difficile d'année en année, s'agissant des personnes sans abri.

Elle explique qu'en ce qui concerne l'action de la Ville de Genève, depuis plus de dix ans, celle-ci organise cet accueil hivernal, de novembre à fin mars. Le nombre de personnes accueillies croît d'année en année. C'est la raison pour laquelle à son entrée en fonction en 2011 et pour pérenniser cet accueil, M<sup>me</sup> Alder a demandé un doublement de la subvention. Cela a permis d'assumer 200 places d'accueil. L'année passée, il y a eu plus de 1450 personnes qui ont transité dans ces abris.

M<sup>me</sup> Alder explique qu'elle a demandé de mieux identifier les personnes concernées. Il faut donc voir quel est le profil des personnes accueillies. Pour cela, elles doivent passer par un des clubs sociaux de la Ville de Genève. On leur demande alors des informations, sur leur arrivée en Suisse, leur statut, leur âge. Ceci permet d'année en année d'avoir des indicateurs pour évaluer les besoins et savoir dans quelle direction l'action sociale doit aller. Aujourd'hui, c'est la Ville seule qui porte le financement et l'accueil de ces accueils hivernaux. M<sup>me</sup> Alder explique que le Conseil municipal n'a jamais remis ce financement en question. Ils ont des éléments qui vont montrer que la moyenne des séjours, alors que la personne peut rester trente jours, est d'environ vingt jours pour la plupart des personnes. Celles-ci partent ensuite vers d'autres horizons. Il y a notamment pas mal de migrants économiques, venant des pays du Sud de l'Europe où l'économie est totalement défaillante. Concernant le nombre de personnes accueillies, comme cette année il a fait un peu moins froid, il y a eu une baisse du nombre de personnes accueillies. On constate également qu'une partie de ces personnes accueillies reviennent de manière récurrente chaque année. Certains ont tous les

papiers nécessaires et sont Suisses. Certains ont comme seul problème de ne pas avoir de logement, d'autres ont des problèmes psychiques, de santé ou de dépendance. Depuis quelques années, il y a aussi de plus en plus de femmes accueillies et de plus en plus d'enfants. Le dispositif travaille en collaboration avec tout un ensemble de partenaires, que ce soit l'Hospice général, les HUG, l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), les partenaires associatifs qui sont des acteurs clés en matière d'hébergement d'urgence, que ce soit le Cœur des Grottes, l'Armée du Salut et d'autres. Les partenaires sociaux de la Ville sont très importants. Maintenant la question que pose la motion est de savoir pourquoi accueillir pendant la période hivernale, et de ne plus accueillir personne pendant les six autres mois, du printemps à l'automne. Tout le monde constate cette précarité qui va sur le domaine public, dans les parcs, etc. C'était un phénomène plus discret il y a quelques années. Aujourd'hui la présence de cette pauvreté dans les espaces publics interpelle la population, les services sociaux et nécessite aussi des questionnements de la part des différentes entités, comme la police municipale, les services sanitaires. Cela demande de trouver des solutions pérennes pour ces personnes qui, lors de la fermeture des abris, se retrouvent sans rien. Dans les réponses à donner, on doit être attentif à quoi il faut répondre. Il y a l'hébergement d'urgence qui est essentiel pour certaines personnes, et on doit les aider. C'est la raison pour laquelle on n'est pas contre l'accueil à l'année. M<sup>me</sup> Alder explique qu'elle défend cet accueil et souhaiterait développer des logements relais. Ceux-ci avaient suscité beaucoup de débats, même en plénière, sur ce qu'ils étaient notamment. L'idée, qui se réalise déjà à travers les unités de logements temporaires, est de permettre aux personnes suivies par l'aide sociale d'être logées pendant une durée déterminée, en payant un loyer, et en ayant un suivi social. Le but est de viser à moyen terme que ces personnes aient leur propre logement. Il y a pour le moment 80 logements, ce qui est peu. Il faut trouver des solutions pour que ces personnes désengorgent les foyers existants, mais ne se retrouvent pas à la rue. De plus, il y a une problématique du logement actuellement qui fait qu'il est très difficile pour certaines personnes d'en trouver un. Le logement relai a un avantage qui est d'utiliser des friches urbaines, des espaces vides, etc. Avec le Conseil administratif et surtout M. Pagani, M<sup>me</sup> Alder explique qu'ils travaillent sur un projet pilote de logements relais sur des parcelles déterminées. Les commissaires devront se prononcer sur ce projet prochainement. Ce projet va apporter certaines solutions, mais pas toutes. Quand certaines personnes sont accueillies aux abris PCi, c'est bien pour l'accueil d'urgence, mais il faut développer les logements modulaires, car ils ont l'avantage de pouvoir être déplacés. L'autre chose qu'il faut faire, c'est de continuer de construire. Il faut aussi travailler avec les partenaires du Canton, car la Ville ne peut pas tout faire seule. Au niveau de l'Hospice général, des avancées sont également faites pour détendre la situation de ces personnes, avec du logement accompagné dans les bâtiments qui appartiennent à l'Hospice. Quand cette

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

étude de logement a été amenée, il y a avait un besoin déterminé pour 600 personnes. C'est assez proche de la réalité, mais la Ville s'était engagée à prendre la moitié de ces besoins, puisqu'elle représente la moitié des habitants du Canton. Il faut donc trouver des solutions pour 300 personnes. Ces relais vont aussi pour des personnes plus jeunes. Ils sont à la rue de Saint-Jean. Tout récemment, il y a l'inauguration de la Villa Freundler, avec également un certain nombre de logements, des studios, et des espaces communautaires pour les plus jeunes. La Ville avance fortement, mais tous ces projets ont un coût. L'indignation est une chose, mais si les commissaires pensent qu'il faut répondre à ces besoins, il faut donner les moyens nécessaires à la Ville pour avancer sur les différents aspects énumérés, car les coûts sont importants.

M. Schroft ne revient pas sur la description du dispositif de Richemont. A ce jour, il explique qu'ils ont accueilli 738 personnes pour un total de 12 600 nuitées. Ils totalisent, pour un effectif de 200 places, 157 personnes en ce moment. Les personnes se réservent de pouvoir rentrer à la protection civile quand l'hiver sera vraiment là. Il y a des tournées nocturnes et les personnes ne souhaitent pas forcément venir au PCi: on leur donne des sandwiches, un sac de couchage si nécessaire. 80% des personnes qui résident à l'abri PCi sont âgées de 21 à 50 ans. On a 16% de femmes, 80% d'hommes et une minorité d'enfants. Par enfant, on entend surtout les mineurs, principalement âgés de 16 à 17 ans. Le Service de protection des mineurs est interpellé pour eux. 44 personnes sont suisses ou ont un permis B ou L. Ces personnes pourraient donc relever de l'aide sociale et non de ce service humanitaire. Leur situation est indiquée à l'Hospice général. Concernant la durée des séjours, un tiers des personnes restent d'une à trois nuits dans les abris, deux tiers restent entre un et dix-neuf jours.

M<sup>me</sup> Alder rappelle que les commissaires ont été conviés au mois d'octobre pour les assises de la précarité qui réunissent tous les partenaires sociaux. Il y avait M<sup>me</sup> Rochat et les grandes entités que sont Caritas, le Centre social protestant, etc. Un rapport de ces assises sera donné. Dans les propositions qui avaient été faites, l'accès au logement pour tous était une des priorités. Les pistes qui émanaient étaient l'adoption d'un arrêté cantonal qui obligerait les communes, au prorata de leurs habitants, à mettre en place des logements d'urgence. Il y avait aussi un cofinancement Canton-communes et une participation mixte entre les pouvoirs publics et les milieux associatifs. Cela doit permettre aux personnes d'être accueillies la journée et la nuit, et de ne pas errer pendant la journée. Il y avait aussi la création d'hébergements modulaires. C'était un axe qui intéressait ces partenaires. Il y a aussi plein d'autres propositions, comme notamment l'accès aux soins, à l'hygiène.

M. Vallat ajoute en complément que la Ville de Genève subventionne quatre structures qui offrent des places d'hébergement d'urgence à l'année. Il y a

l'Armée du Salut, qui reçoit 55 000 francs, Carrefour-Rue, qui reçoit 440 000 francs (pour 25 places), etc. La Ville arrive à une cinquantaine de places. Il y a aussi le Cœur des Grottes qui accueille une trentaine de femmes. Ce n'est pas la seule source de financement de ces structures, mais c'est une source importante. Il y a donc déjà un hébergement à l'année.

M<sup>me</sup> Alder rappelle que la difficulté pour ces structures, c'est la sortie des personnes, car s'il n'y a pas d'opportunités de logement pérenne, ça n'a pas de sens de mettre les gens à la rue pour recommencer le circuit. C'est un goulot d'étranglement et il manque des places d'hébergement. Il faut donc travailler sur différents axes. La motion traitée a donc une grande légitimité. Il faut aussi défendre les partenaires, car tous sont inquiets aujourd'hui par rapport à la situation de gens, qui sont de plus en plus nombreux à être sans rien. Sans compter, ce qui est le sommet de l'iceberg, la question des marchands de sommeil, récemment mise en avant par un réalisateur de «Temps Présent». Ce dernier a été horrifié de voir dans quelles conditions certaines personnes vivaient. A six dans un studio par exemple, avec des loyers abusifs, ou dans des garages, etc. Le manque de logement fait qu'il y a une surenchère et une exploitation indigne de certains. Toutes les personnes qui dorment dans la rue, dans les voitures sont également visibles. Tout le monde ne vient pas forcément dans les abris. Avec les tournées nocturnes, on met en évidence des gens qui n'y vont pas. Certaines personnes dorment sous des bretelles d'autoroute. Il y a une grande misère qui n'est pas forcément visible et un accueil digne serait la moindre des choses que l'on devrait permettre.

### *Questions des commissaires*

Une commissaire a une question sur les personnes qui ne se rendent pas aux abris PCi. Elle demande un éclaircissement à M. Schroft qui a dit que certaines ne le veulent pas. Il y avait eu ce même argumentaire fait par M<sup>me</sup> Figurek, qu'une certaine population ne voudrait pas aller à la PCi. M<sup>me</sup> Sumi explique qu'elle est allée au visionnement du film *Une douche contre la misère*, et les personnes concernées disaient que si elles ne voulaient pas aller aux abris PCi, c'est parce qu'elles calculent pour garder des jours quand il fait vraiment froid. Il y a aussi une frange de la population qui ne peut plus aller dans des endroits structurés. Elle demande à M. Schroft de développer cette problématique.

M. Schroft répond que par rapport aux personnes qui ne font plus le pas d'aller aux abris, c'est délicat, car la Ville doit respecter la liberté individuelle. Certains viennent et partent dans la nuit. On doit aussi évaluer la capacité de discernement, essayer de convaincre et éventuellement appeler le 144 pour une hospitalisation. On a un rôle de sentinelle pour ces personnes, en complémentarité des autres services, comme la police. Par rapport aux personnes qui font leur calcul, c'est aussi une réalité qui est due à ces 200 places. Si le nombre était plus important et qu'il

n'y avait pas cette limitation à 30 jours, peut-être que les personnes franchiraient plus facilement le pas.

Une commissaire explique que sa deuxième question est délicate. Elle mentionne que depuis plusieurs mois tout le monde a remarqué qu'un monsieur dormait devant le Palais Eynard sous un abribus. Elle demande s'il s'agit d'une personne qui ne veut pas venir aux abris PCi et si le Service social a été prévenu.

M. Schroft répond que le Service social connaît cette personne. Les personnes dans le même cas sont connues des services sociaux. Plein de gens ont vu cette personne, mais celle-ci était sous curatelle de portée générale. Il explique que son rôle de chef du Service social est dans ce cas d'alerter le Service de protection de l'adulte. C'est un travail important de voir les personnes sans discernement pour faire intervenir les différents intervenants.

Une commissaire demande des informations concernant les subventionnements, notamment ceux pour l'accueil de nuit de l'Armée du Salut. Par rapport à cet accueil, elle dit qu'une des difficultés des gens qui vont là-bas, c'est de payer cette somme de 15 francs, qui est problématique pour une bonne partie des gens. Elle a entendu également que la paroisse à côté était très sollicitée par ces personnes pour obtenir de l'argent. Elle demande donc si M. Schroft a eu des contacts de la solidarité locale, de quartier, pour voir si ces gens sont aidés.

M. Schroft explique que l'Armée du Salut peut faire des rabais, mais qu'il ne peut pas répondre la question.

M<sup>me</sup> Alder répond que parfois les paroisses donnent des bons, les associations aussi financent les 15 francs, et dans certaines situations l'Armée du Salut ne demande rien. La durée est aussi limitée à dix jours. L'Armée du Salut va prochainement quitter son terrain actuel et aller vers Sécheron pour passer à 40 places. Il y a aussi des projets et une des voies, outre l'abri d'urgence ouvert à l'année, est de soutenir l'accès aux abris par la mise à disposition de terrains vides, à des partenaires comme Caritas, etc. Il faut pouvoir mener ces projets à terme. La question du travail avec le Canton, auquel une invite fait référence, est aussi essentielle. Les problèmes sociaux ne peuvent pas se traiter à l'échelle de la commune. C'est important car la pauvreté se concentre en centre-ville et on doit y répondre, car sinon ça peut devenir terrible. Il ne faut pas laisser aller les choses, et il faut trouver des solutions pour que les gens soient hébergés, suivis, participent à des associations, aient des aides. Car des personnes viennent ici, mais ne se rendent pas compte qu'elles n'y ont pas d'avenir. Les solutions sont multiples, et en politique sociale, il faut travailler sur différents axes. On a des publics très diversifiés, donc il faut y répondre de manière fine et ciblée.

Une commissaire explique, pour sa première question concernant les coûts, que M<sup>me</sup> Figurek a dit que ça coûtait cher en ce moment de payer des hôtels pour

des gens sans solutions. Elle demande si la commission pourrait avoir la différence entre les coûts pour ces hôtels, et les solutions annexes que l'Hospice général paie, et les coûts pour ouvrir des abris.

M. Schroft répond que l'Hospice général consent à payer 80 francs par jour et par nuit par personne.

Le coût à la nuitée est d'environ 50 francs dans un abri. Donc il y a une différence de 30 francs.

M<sup>me</sup> Alder explique que, concernant le dernier considérant de la motion qui précise qu'il y a en tout et pour tout 70 places à l'Armée du Salut, ce n'est pas tout à fait juste. Il y a aussi d'autres partenaires. La commune de Lancy accueille un certain nombre de personnes. Mais c'est vrai que c'est de loin insuffisant. Il faut mettre les bouchées doubles aujourd'hui.

Une commissaire demande si à part Lancy d'autres communes font également quelque chose. Elle demande aussi si le partenariat Ville-Canton à Lausanne, pour des abris toute l'année, fonctionne bien.

M<sup>me</sup> Alder explique qu'à Lausanne, ils ont un abri hivernal, ainsi qu'un sleep-in.

Une commissaire demande si ça marche. Elle demande aussi si les gens viendraient tout le temps dans le cas où ce serait ouvert à l'année.

M<sup>me</sup> Alder explique que c'est bien de mettre un cadre et des limites. Parfois pour les grands précaires, même si certains doivent partir à une date donnée, ils peuvent rester un peu plus. Mais il faut une limite. Celle-ci peut être rediscutée, mais rester ad aeternam ce n'est pas bon non plus. Le but d'une vie, c'est aussi d'avoir sa place comme citoyen. Il faut remettre les gens en lien. C'est ce que fait le Service social. Quant aux hébergements, c'est aussi des hébergements sous terre comme les abris PCi et ça peut plomber le moral.

Une commissaire dit que certains motionnaires proposaient d'occuper des logements inoccupés et des espaces commerciaux. Elle demande si c'est possible.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'il y a la question de la réquisition, mais elle n'a jamais été appliquée. Il y a aussi la trêve hivernale, qui s'applique dans certains pays, et qui interdit d'expulser des gens pendant l'hiver. Il y a aussi le fait que les gens ne peuvent pas perdre leur logement aujourd'hui. Donc il faut un travail en amont pour que les gens en difficulté puissent faire appel aux services compétents pour pallier un manque financier.

Une commissaire demande si, en tant que rapporteuse, elle pourrait avoir un maximum de documentation par rapport aux chiffres avancés. Elle mentionne ensuite les propriétaires privés et explique que certains bâtiments n'ont quasi-

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

ment plus de locataires, notamment un bâtiment aux Pâquis. Elle demande s'il y a eu des contacts avec les propriétaires pour une mise à disposition du bâtiment surtout pour des immeubles voués à être transformés, ce qui peut durer des années. Elle demande s'il y a eu des contacts avec des propriétaires privés. Et par rapport à la GIM, il y a pas mal de dossiers en attente de personnes dont les situations familiales ont changé (divorce, deuil, etc.) qui se retrouvent dans un grand logement, mais n'ont pas de facilités pour un échange avec un logement plus petit. Elle ajoute que ceux qui sont à la rue ne sont pas tous des cas sociaux. Ceux qui dorment à la rue viennent de chuter. Donc il faudrait une solidarité avec la population qui pourrait être lancée de manière un peu moins formelle.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'en effet tous les sans-abris ne sont pas des cas sociaux. Mais la Ville n'a pas directement approché les propriétaires. Sur la question concernant la GIM, tout est fait pour faciliter les rocades et trouver des solutions, mais ce n'est pas toujours facile. C'est une priorité de M<sup>me</sup> Salerno de faire en sorte que les choses soient facilitées en termes de rocade.

Une commissaire explique que certains sont d'accord de sous-louer une chambre, mais ne peuvent pas le faire. Ils ne seraient pas en désaccord pour mettre à disposition leurs chambres, etc., mais craignent une répercussion financière sur le loyer, etc. Mais du fait que ce sont des logements de la GIM, ils n'ont aucun droit eux-mêmes. Il n'y a pas eu de suivi en fin de compte et elle demande donc s'il y a des pistes possibles.

M<sup>me</sup> Alder répond que, sur ce dossier, il vaut mieux que ce soit M<sup>me</sup> Salerno qui réponde aux questions.

La présidente demande de rester dans le sujet de la motion.

Une commissaire dit que pour les logements modulaires, depuis 2011, ça n'a pas beaucoup bougé. Elle explique que des entrepreneurs peuvent poser des logements modulaires rapidement, donc elle demande pourquoi ça n'avance pas.

La présidente rappelle que le sujet a été traité en commission du logement, avec un rapport de minorité et de majorité, et donc qu'il n'est pas très opportun de traiter des logements modulaires dans cette motion.

M<sup>me</sup> Alder dit qu'elle n'est pas auditionnée à ce sujet, mais que c'est un projet qui avance.

Une commissaire demande si par rapport aux places dans les abris PCi, il y a des collaborations avec d'autres communes, car il y a aussi des besoins ailleurs. Elle demande s'il y a des places disponibles ailleurs.

M<sup>me</sup> Alder explique qu'ils ont souvent des réunions avec les autres communes, notamment une commission sociale qui réunit les élus des communes. Elle dit que ses collègues des grandes communes ne seraient pas opposés à ouvrir

leurs abris, mais les communes se posent la question du financement. Pour certaines, elles ne pourraient pas prendre en charge ce coût, car c'est un coût important, notamment avec la surveillance, etc. Cette population est toutefois plutôt en centre-ville. L'exemple sur le reportage est que certains vont dans les bois, mais la plupart du temps, c'est au cœur des villes. Ou il faudrait imaginer des navettes qui emmènent les gens le soir. Il faut explorer les pistes.

Une commissaire demande si, par rapport à la deuxième invite, les gens qui viennent dans les abris PCi sont déjà un peu suivis ou non.

M. Schroft explique que pour entrer dans les abris PCi, il y a passage systématique au Club social rive droite. Le premier contact passe par là. L'objectif est de faire ce premier contact en vue d'un suivi, en plus de mettre les personnes au chaud. Il faut leur offrir ce plus pour leur permettre de régler leurs difficultés.

Une commissaire fait quelques éclaircissements. On dit bien que c'est un lieu à l'année, mais ça ne veut pas dire que les gens restent à l'année. C'est une permanence. Il s'agit aussi de voir les questions sanitaires pour la population. Ces gens peuvent avoir des maladies contagieuses par exemple. Même si cette motion est proposée en Ville de Genève, elle doit être réfléchie au niveau cantonal, car il y a plusieurs aspects sur le logement d'urgence qui concernent le Canton. Elle demande aussi si les étudiants fréquentent les abris PCi.

M. Schroft répond que ça n'a jamais été relevé, mais qu'il peut se renseigner. Si ça a été le cas, c'est de façon très temporaire.

Une commissaire revient sur ce qu'a dit M. Schroft, concernant le fait qu'il y a de plus en plus de femmes et de familles. Elle rappelle les 44 personnes avec un permis qui pourraient rentrer dans d'autres structures de logement, car leur stabilité à Genève est claire. Il leur faudrait donc un logement stable. Pour d'autres personnes, il y a un roulement. Elle mentionne les différentes structures que sont l'Armée du Salut, Carrefour-Rue, le Cœur des Grottes. Il y a les 15 francs à payer à l'Armée du Salut. Au Cœur des Grottes, les femmes contribuent à leur hébergement. Et dans ce cas, il y a la question du prix, car ces personnes sont arrivées là pour des questions de violence. Pour cette population, elle explique qu'elle trouve assez étrange que le logement soit payant. Autant pour l'Armée du Salut, elle dit comprendre le prix pour éviter que tout un chacun vienne sans autre, même si 15 francs est une somme plus que symbolique, autant elle trouve qu'il y a quand même quelque chose à retravailler par rapport à ces femmes qui ont vécu des violences. Certains rabais sont accordés dans certains cas. C'est aussi un accueil très strict et encadré. Elle demande si d'autres possibilités ont été imaginées, et si un autre hébergement a été imaginé pour décharger le Cœur des Grottes.

M<sup>me</sup> Alder explique concernant le financement du Cœur des Grottes qu'il faudrait les auditionner.

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

Pour certaines associations, soit ils prélèvent sur le salaire soit ils demandent une contribution à l'Hospice général. Après chacun a sa manière de faire. Maintenant, elle pense que quand les gens ont tout perdu, c'est normal qu'on ne leur demande rien en termes de nuitées. Sur la question des autres accueils pour les femmes battues, Arabelle accueille aussi des femmes en difficulté. Solidarité Femmes a également un projet de logements communautaires.

Une commissaire explique qu'elle a aussi la préoccupation pour ces papas qui ne trouvent pas de logement adéquat. Du coup, certains dorment dans des voitures, trouvent des solutions précaires. Elle demande s'il y a aussi un foyer pour les papas qui ne sont pas violents et s'il y a une possibilité de faire quelque chose pour eux.

M<sup>me</sup> Alder répond que si le Conseil municipal débloque les fonds, ils feront quelque chose. Il y a toujours des structures qui manquent. Au niveau de la petite enfance, il faut mettre les enfants à l'hôpital parfois à défaut de trouver des familles d'accueil, pour les jeunes il n'y a pas de structures d'accueil, etc. Il y a des problèmes et surtout dans un marché du logement qui est très tendu aujourd'hui. La même question il y a une vingtaine d'années ne se posait jamais aussi durement car les gens trouvaient un logement facilement. Et quand les gens retrouvent quelque chose aujourd'hui, ça leur prend la moitié du salaire ou plus.

Une commissaire demande si, à un autre niveau, les logements communautaires peuvent être utiles, quand les pères ne sont pas là notamment, pour garder les enfants par exemple.

M<sup>me</sup> Alder explique qu'elle a vu le Centre intergénérationnel de Meinier qui a eu la bonne idée d'ajouter un appartement dans leur immeuble pour gérer les crises et conflits familiaux, etc. C'est une chose à intégrer dans les constructions pour éviter les drames, risques, où les gens doivent quitter leur quartier, les enfants.

Une commissaire demande si M<sup>me</sup> Alder trouve la motion bien telle qu'elle est ou si elle a d'autres propositions.

M<sup>me</sup> Alder répond que concernant le lieu d'accueil sans discrimination, aujourd'hui c'est déjà le cas, car ils ne discriminent pas et tout personne est accueillie. Ensuite concernant l'accueil social, il existe aussi. Concernant l'interpellation du conseiller d'Etat, elle explique qu'elle va interpeller M. Poggia. Il a été sensible au sort de ces personnes et a dit qu'il allait trouver des solutions. M<sup>me</sup> Alder explique qu'elle se réjouit de l'interpellation sur ce point. Concernant l'abri à l'année, elle rappelle que ça a un coût. On ne pourra pas faire l'économie du personnel. Donc il faudra des montants qui traduisent cette volonté.

Une commissaire demande si ce coût en vaut la chandelle.

M<sup>me</sup> Alder répond que oui, le coût d'accueillir une personne, ça en vaut la peine. Les personnes sans abri ont trente ans d'espérance de vie en moins, donc évidemment que les conditions sont dures. Il y a l'exposition à la rue, aux violences, c'est un milieu extrêmement difficile. Il y a des animaux mieux traités que ces gens.

Un commissaire a deux remarques. Il se joint tout d'abord aux remerciements pour la visite de l'abri PCi. Son autre remarque est qu'il est rassuré de savoir que la Ville de Genève connaît tous les sans-abris genevois. Il rappelle le réseau considérable d'appui qui a été mentionné, avec les douze intervenants, donc du maillage social important. Ça ne résout pas les difficultés. La question du coût de l'organisation se pose aussi. Le Conseil municipal a un œil sur le compteur. Il rappelle les 1,5 million de francs mentionnés pour 200 places pour le fonctionnement actuel et demande s'il y a une projection de ce que la motion pourrait impliquer en termes de voilure budgétaire.

M. Vallat répond que le coût des deux abris PCi pour la période d'ouverture hivernale est de 1,3 million de francs. Le coût total pour l'ouverture à l'année serait de 3,3 millions de francs si on rajoute cinq mois d'ouverture. Si le dispositif va jusqu'à 300 places, on passe à 5 millions de francs.

Un commissaire demande si ce budget part du principe qu'il y a le même taux d'encadrement hiver comme été, car dans ce cas-là, c'est une approche linéaire.

M. Vallat explique que c'est une approche linéaire. Sur une période d'été, il faudrait créer quelques postes au Service social pour la prise en charge.

Une commissaire revient sur les logements d'urgence qui pourraient être installés, car ça correspond à une problématique réelle de personnes qui peuvent tomber dans la précarité. Sur le recensement qui a été fait des logements à louer, elle explique que la loi permet de demander aux propriétaires de manière assez contraignante de louer les appartements laissés volontairement vides. Et ceux-ci sont nombreux. Elle demande si M<sup>me</sup> Alder a l'intention de faire appel au Conseil d'Etat, qui a lui le pouvoir de faire louer ces appartements s'ils sont effectivement vides. Il y a aussi la question des bureaux vides, puisqu'il y en a beaucoup en ce moment, comme beaucoup ont été construits ces dernières années – tout comme les locaux administratifs – sans savoir si on pouvait les louer. Elle parle de son expérience quand elle était à l'Institut d'architecture, où il y avait une expérience pour installer des cuisines et sanitaires dans des locaux commerciaux laissés vides, afin de recréer des logements d'urgence. C'était une solution alternative pour les réfugiés dans les abris PCi. Donc il y a des expériences qui existent. Elle demande si le département ne pourrait pas prendre la main pour inciter les autorités cantonales, dont l'Office du logement, pour explorer ces pistes. Elles peuvent être productives. Elle rappelle qu'il y a aussi les villas qui sont en zone de développement.

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

M<sup>me</sup> Alder répond que c'est parfaitement juste. Dans les invites de la motion, dans la conclusion, les commissaires peuvent faire la demande que M<sup>me</sup> Alder présente cela au conseiller d'Etat. Il est important que les relais avec le Canton fonctionnent, car ça irait plus vite. Maintenant tout le monde a conscience qu'il faut trouver des solutions. Les deux peuvent être menés en parallèle. Pour sa part, elle explique que cela lui convient si on l'interpelle sur sa collaboration avec le Canton, sur son travail avec les sans-abris.

Un commissaire remercie M<sup>me</sup> Alder et les personnes auditionnées pour leurs réponses. La motion est très vague, d'où les réponses apportées qui sont aussi vagues. Il faut s'en tenir à l'accueil de nuit à l'année pour les personnes à la rue. Il faut définir cette expression, car on parle de précarité, de sans-abri, etc. D'autant plus que la motion demande aussi de prévoir l'après-logement d'urgence, car on veut que les intéressés regagnent une vie normale après. Mais cela va beaucoup trop loin. Il demande à M<sup>me</sup> Alder si elle peut faire parvenir une liste par écrit aux commissaires des moyens mis en œuvre actuellement et des coûts que ça représente.

M<sup>me</sup> Alder dit qu'il y a des statistiques, mais il y a des personnes dans l'ombre qu'on ne peut pas quantifier. Elle le sait car elle a vu cela dans le reportage, avec des exemples de personnes qui logent dans des studios à six. Maintenant c'est difficile. Comme cela a été dit, des personnes ne veulent pas forcément être visibles. Maintenant sur les éléments chiffrables, la Ville avait établi il y a deux ans et demi qu'il y avait 600 personnes sur le Canton qui sont éligibles à un droit au logement. Ensuite il y a toutes les autres personnes accueillies actuellement à l'abri PCi. Concernant l'abri à l'année, il le faut car c'est utile. On donnera les besoins chiffrés. La situation, quand le climat est un peu meilleur, fera qu'on ne sera pas sûr d'avoir 200 personnes accueillies, mais un peu moins.

Un commissaire demande combien de personnes ont bénéficié de l'aide de la Ville en 2012.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'il y a eu 1450 personnes en 2012-2013, de novembre à mars.

Un commissaire dit qu'on trouve quelques lignes sur la précarité: en 2011-2012, 1217 personnes ont été aidées. Il demande si cela a suffi pour satisfaire la demande et comment cela se fait qu'un groupe du Conseil municipal attire l'attention sur ce problème spécifique.

M<sup>me</sup> Alder remercie le commissaire d'être aussi virulent. Elle rappelle le débat sur les financements et que ce n'était pas les partis de droite les plus favorables à l'augmentation des financements. Maintenant si la Ville, dans sa mission d'aide aux sans-abris, doit doubler ses moyens, ce serait formidable qu'il y ait un consensus.

Un commissaire rappelle que M. Thévoz avait relevé un problème en disant que la Constitution demandait à la Ville de Genève de fournir l'aide nécessaire aux personnes, alors qu'en réalité l'entité visée par la nouvelle Constitution est l'Etat, et non pas la Ville de Genève. Il ne faut donc pas hésiter à appeler le Conseil d'Etat pour lui dire que la Ville ne peut pas faire cela seule.

M<sup>me</sup> Alder dit qu'elle a proposé la création d'un observatoire qui permettra d'avoir des indicateurs, et pas seulement à l'échelle de la Ville.

Le commissaire répond que la commission ne demande pas mieux d'avoir des chiffres précis, car le flou est la pire des choses.

M<sup>me</sup> Alder explique qu'ils n'ont pas de chiffres précis avant 2011, mais qu'ils peuvent montrer l'augmentation du nombre de personnes accueillies.

La présidente revient sur les lieux d'accueil. Elle mentionne un lieu d'accueil à la promenade Charles-Martin, vers Malagnou, où on accueille les femmes qui ont subi des violences et qui sont hébergées très longtemps. Elle explique qu'on n'entend jamais parler dans les logements d'urgence et demande s'ils sont privés.

M. Schroft explique que ce sont des logements privés, qui sont de type «résidence hôtelière».

La présidente dit que dans les listes des logements d'urgence on trouve des lieux subventionnés par la Ville et demande s'il pourrait y avoir des lieux indépendants aussi. Elle aimerait avoir ces données. Ensuite elle explique que cette motion, en demandant un lieu d'accueil à l'année, rompt totalement avec l'idée de logement d'urgence. Le logement d'urgence est fait pour les personnes qui sont dans des situations de températures glaciales, où on ne peut pas imaginer les personnes dans la rue. Elle demande s'il est vrai que population dans la rue est tout autant en danger l'été que l'hiver.

M<sup>me</sup> Alder répond que les gens sont plus touchés en hiver. A l'époque de son prédécesseur, un dispositif avait été ouvert suite à la découverte d'une femme morte de froid dans des toilettes publiques à Lausanne. Aujourd'hui en Europe, il n'y a aucune ville qui ne propose pas ce type de logement d'urgence. Maintenant en été, on subit aussi des chaleurs intenses. Il y a plein de pathologies liées à la chaleur. Les gens ne s'hydratent pas assez, l'accès à l'hygiène est péjoré. C'est tout aussi dur, même si ça frappe moins les gens, car il fait moins froid.

La présidente explique que parfois, en voulant améliorer les choses, on met des éléments en place qui dégradent la situation. Elle pense notamment à la fiscalisation des familles d'accueil, qui a eu un effet pervers. En ouvrant à l'année un lieu d'accueil, il est sûr que si on ne met pas des limites, comme les trente jours actuellement, ça ne marchera pas. De plus, pour cette limite-là, si ce n'est

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

qu'elle est liée à des éléments économiques, est aussi une limite du point de vue humain, pour dire aux gens qu'ils ne peuvent pas être totalement pris en charge. Sinon les gens ne résoudraient plus leurs difficultés car ils seraient totalement pris en charge.

M<sup>me</sup> Alder répond que l'idée ici est vraiment de faire des logements d'urgence. Il ne faut pas que les gens s'en satisfont. Il y a un temps d'accueil qui permet de les renvoyer vers les organismes qui peuvent reprendre et gérer ces situations.

M. Schroft explique que les deux tiers des personnes qui résident à l'abri y restent un maximum de 19 nuits. Les personnes qui résident plus longtemps ont des difficultés plus importantes que celle du logement. C'est là que l'intervention sociale a tout son sens. La prise en charge est accueillante, bienveillante, mais réduite. Ensuite les gens sont limités dans leur autonomie et c'est là qu'entre l'intervention sociale.

Un commissaire dit qu'une interrogation majeure est pointée du doigt, puisqu'au-delà de la question budgétaire, il y a la notion d'urgence. Il demande s'il n'y aurait pas la création d'un appel d'air en institutionnalisant ce type de structures et ce que la Ville peut mettre en place pour éviter cet appel d'air. Il demande s'il y aurait un minimum de nuits.

M<sup>me</sup> Alder répond que ce sera le cas, évidemment, sauf pour quelques situations. Maintenant les sans-abris existent, été comme hiver, et ils jalonnent les parcs. Donc elle ne croit pas à l'appel d'air. Il y a un manque de structures. Et pour le bien-être du public, ce serait mieux en termes de paix sociale. Quand on voit ce que suscitent les campements sauvages, on doit y répondre de manière plus digne pour éviter les dégâts collatéraux.

Une commissaire demande, pour partager le souci du commissaire de l'Union démocratique du centre, d'avoir des informations chiffrées. Elle rappelle à la commission qu'ils ont reçu en juin de l'année passée le rapport de gestion du département de la cohésion sociale. Dans celui-ci, on trouve l'évolution du nombre de nuitées pour ces personnes et d'autres informations. Il y a aussi toute la question sur la lutte contre l'exclusion.

Le commissaire dit que cela signifie que quelque chose a été fait. Il demande donc si la motion est encore utile.

Une commissaire demande, concernant la mise en pratique de cette motion, comment serait envisagée la durée des séjours. Elle rappelle qu'il y a trente jours actuellement et demande combien de jours les gens pourraient rester désormais si c'était ouvert à l'année. Elle demande s'il y aura une durée limitée d'un mois aussi.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'il y aura un cadre d'un ou deux mois. Le but est de mettre ces gens dans des situations un peu plus dignes.

Une commissaire ajoute en complément que quand ils ont visité l'abri PCI, il a été relevé la grande différence de fréquentation selon le climat. Elle dit donc qu'en belle saison, les gens ne seront pas forcément là tout le temps.

M<sup>me</sup> Alder explique que dormir à la rue comprend aussi beaucoup de choses compliquées, comme l'accès aux sanitaires, se laver.

### **Séance du 6 mars 2014**

*Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts*

M. Barazzone explique qu'ils n'ont pas de données statistiques sur les personnes sans abri. Ils vont donner leurs impressions sur le terrain, notamment au niveau des parcs, mais il faut prendre ces données avec des pincettes.

M. Oertli explique que le problème se situe plus au niveau du domaine public sous les ponts que dans les parcs. Le problème vient du matériel qui est amené par les sans-abri et qu'il faut évacuer régulièrement, plus que des déprédations. Il y a une montagne de matériel très difficile à évacuer, car inaccessible aux véhicules (sous les ponts, etc.). Les dégâts proprement dits, il y en a en tout temps sur les espaces verts, mais plus le jour qu'à cause de la fréquentation de nuit.

M. Barazzone explique qu'il y a plus de dégâts dans les parcs à cause des manifestations, notamment aux Bastions, alors que celles-ci pourraient avoir lieu à Plainpalais. Les dégâts des Fêtes de Genève font 200 000 francs de frais, alors que les dégâts des sans-abri sont moindres. Il n'y a pas de dégâts à proprement parler par les personnes sans abri, mais ça génère des déchets et du matériel à évacuer. De plus, il y a des problèmes humains derrière aussi, mais il explique qu'ils n'en parleront pas.

Une commissaire explique à M. Barazzone et M. Oertli qu'une des raisons de leur audition était que la commission voulait avoir un point de vue du terrain. Et que leur métier est de s'occuper des parcs et qu'il n'est pas de chasser les sans-abri. Elle rappelle qu'ils ne sont pas des travailleurs sociaux, mais qu'ils doivent le faire.

M. Oertli explique qu'ils n'interviennent pas, et que c'est la police municipale qui s'en charge. Les jardiniers s'occupent d'évacuer les déchets, par contre.

M. Barazzone dit que le Service des espaces verts ne gère pas l'évacuation des sans-abri.

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

M. Oertli explique qu'ils évitent les évacuations, car il ne faut pas devenir l'ennemi de ces gens, sinon les jardiniers seront pris à partie. Il peut y avoir des gens dangereux par exemple, donc il vaut mieux que les jardiniers ne soient pas là pour les chasser. Les jardiniers cohabitent avec ces personnes.

Une commissaire demande si les jardiniers n'ont donc pas de problèmes avec les personnes sans abri dans les parcs.

M. Oertli répond que non, il n'y a pas de soucis. Il s'étonne même de la cohabitation pacifique entre les jardiniers et ces personnes.

Une commissaire explique qu'il semblerait que l'été il y ait augmentation de ce nombre de personnes dans les parcs comme les abris sont fermés. Elle demande si, au Service des espaces verts, ils ont remarqué une augmentation du nombre de sans-abri durant l'été ou durant les belles saisons.

M. Oertli explique que ce n'est pas un phénomène qu'ils ont remarqué.

M. Barazzone rappelle qu'ils n'ont pas de statistiques. Donc peut-être que les travailleurs sociaux sur le terrain ont davantage vu cela, mais ce n'est pas le cas des jardiniers. On constate, mais pas de manière statistique. Leur sentiment, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation massive par rapport aux années précédentes.

Une commissaire dit qu'il paraît que la police municipale est régulièrement sollicitée. Elle demande s'ils ont entendu des réflexions des employés municipaux lors des belles saisons à ce sujet.

M. Barazzone explique qu'ils n'ont pas vu d'augmentation drastique de ce genre de situation. Par contre il faut regarder dans les autres populations, dans les halls d'immeuble par exemple, où ce ne sont pas forcément des sans domicile fixe.

La présidente rappelle que la discussion est plutôt réservée sur les espaces verts.

Une commissaire dit qu'elle avait demandé l'audition de M. Barazzone car il représente les deux services sur le terrain, donc elle profite de sa venue pour lui poser ses questions sur les deux services.

M. Oertli fait une remarque sur un sans-abri qui vit près de leur bureau. Il dit qu'il est connu du Service social, qui lui a proposé un appartement. Mais ce sans-abri a refusé, car il ne veut pas aller dans un abri.

Une commissaire remercie M. Barazzone pour ses propos humanistes. Elle remarque qu'il n'y a finalement pas plus de problèmes relevés. Comme il est aussi conseiller administratif, elle demande à M. Barazzone de regarder les invites de la motion et de voir s'il pourrait aussi appuyer cette motion sur le principe, en rappelant qu'elle émane de certains conseillers municipaux.

M. Barazzone explique que, pour la troisième invite, ils y ont déjà répondu, car il y a des rencontres régulières entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat. M<sup>me</sup> Alder en avait parlé à M<sup>me</sup> Rochat avant les élections pour dire que la Ville, en termes d'accueil et de partage des coûts, ne pouvait pas tout faire car elle a des moyens limités. Il dit que pour les deux premières invites, de manière générale, c'est bon, mais il faut prendre des décisions sur des bases factuelles. Il faut une discussion au Conseil pour voir s'il y a eu une augmentation. Car ouvrir des abris 365 jours par an alors qu'ils pourraient être vides, ce serait disproportionné. Il explique qu'il ne trouve pas juste qu'il y ait des sans-abri à Genève, car tout le monde a droit à un toit, sauf si ça va contre la liberté individuelle.

Un commissaire revient sur ce qui a été dit concernant le fait qu'il n'y a pas de recrudescence les dernières années. Il dit que le phénomène dure depuis de nombreuses années. Au parc des Grottes par exemple, on voit des gens qui dorment, avec des matelas, etc., et qui sont effectivement évacués ensuite. On retrouve des micro-campements dans de nombreux parcs, évacués le matin ou après quelques mois.

Donc effectivement, ils ne vont pas au milieu des parcs, mais dans les coins, donc il n'y a pas de déprédation. Mais au niveau de la présence, ça peut poser problème. Il demande donc s'il y a un contrôle de la police municipale pour savoir qui sont ces gens, etc.

M. Barazzone explique qu'ils ne nient pas qu'il y ait des gens qui dorment dans les parcs. Il y a aussi des gens qui dorment la journée et ils reçoivent des gens qui en sont importunés. C'est un problème de société et il faut comprendre pourquoi ces gens sont là. D'un autre côté, c'est un autre volet de la politique, et c'est une décision reprise par le Conseil: l'espace public reste public et on ne veut pas qu'il soit privé. Donc on ne veut pas que des gens privatisent l'espace public au détriment des autres personnes en installant des campements. La police municipale ne peut pas faire des contrôles systématiques en fonction de la couleur de peau, l'origine, mais dès qu'il y a une violation sur la salubrité, etc., ces personnes sont amendées. Donc la police municipale intervient dans ces cas-là. Ce n'est pas noir ou blanc, mais tous les règlements en vigueur sont appliqués par la police municipale. Ensuite la politique sociale de la Ville est là pour comprendre pourquoi ces gens sont là.

La commissaire dit qu'il faut encore que les abris soient ouverts pour les envoyer là-bas.

Un commissaire remercie les personnes auditionnées, et rappelle qu'il y avait un scepticisme concernant la pertinence de l'audition sous l'angle des espaces verts, mais il est ravi des explications données. Il comprend ce que disait le magistrat en disant qu'une personne qui vit dehors, c'est une de trop et qu'il faut trouver des solutions. Tout le monde est d'accord sur le principe, mais c'est sur

les modalités d'application qu'il y a des difficultés. En rappelant que la jauge est le chiffrage de la population qui vivrait à l'extérieur et pourrait bénéficier d'un abri, il demande s'il est juste de déduire des propos de M. Barazzone et M. Oertli qu'ils n'ont pas observé d'un point de vue statistique, avec leurs outils, une augmentation manifeste de cette population précarisée.

M. Barazzone explique que leur impression, c'est qu'il n'y a pas – ou ils ne l'ont pas noté – une augmentation du nombre de personnes sans abri. Mais il y a des personnes qui dorment dans les parcs.

Un commissaire demande s'il y a des statistiques tenues chaque année sur les interventions concernant ces personnes.

M. Barazzone explique que la police a une main courante qui note à chaque fois qui rentre dans le poste de police, et la liste des interventions qui ont lieu chaque jour. Ce qu'ils n'ont pas, ce sont les statistiques là-dessus car ils n'ont pas de logiciels pour le faire. Concernant la population rom à Genève, il y en a un peu moins qu'il y a une année ou deux, avec un peu moins de plaintes, mais elle continue d'exister. Mais la population genevoise n'est pas habituée à cela, ça la met mal à l'aise.

Il y a des questions factuelles, des violations de règlements, et il y a une question plus grande, sociale qui est la perception que la population résidente peut avoir sur une population qu'elle n'avait pas l'habitude de voir à ces endroits.

Le commissaire demande si ces gens marginaux demandent de faire quelque chose pour eux, de leur trouver un endroit pour dormir, etc.

M. Barazzone répond qu'ils ont mis en place avec M<sup>me</sup> Alder un groupe de travail avec la Haute école du travail social (HETS) notamment. Dans ce groupe, il y a une personne de nationalité roumaine qui rentre en contact avec les Roms. Il explique que ceux-ci ont très peur des autorités. Les services de la Ville ont eu beaucoup de peine à rentrer en contact avec eux. Les Roms ont dit qu'ils avaient besoin d'un endroit pour déposer leurs affaires, comme des conteneurs par exemple, car ils ont peur de se faire voler leurs affaires. La réalité, c'est qu'ils sont là, il faut donc trouver des solutions pragmatiques. Il faut des consignes relativement importantes et le risque c'est que la Ville puisse participer à la cachette de produits stupéfiants ou autre. Mais il faut se poser la question. Il ne faut pas non plus servir à stocker des matelas. Il y a une réflexion en cours, avec des gens qui s'y connaissent.

Le commissaire demande s'il y a beaucoup de personnes qui travaillent sur le sujet.

M. Barazzone répond que c'est la première fois qu'on leur fait des propositions concrètes et que l'administration est chargée, lui-même et M<sup>me</sup> Alder, d'éva-

luer les solutions et d'imaginer trouver quelque chose de pratique. Car il y a eu beaucoup de rapports, mais très peu de choses concrètes, si ce n'est les interventions de la police, de la voirie et des services sociaux.

Un commissaire demande qui est fondamentalement responsable entre le Canton et la commune.

M. Barazzone répond que c'est M<sup>me</sup> Alder et la commune qui sont responsables de cette question. M<sup>me</sup> Courvoisier explique qu'elle a récemment vu un reportage qui suivait les maraudeurs; ce sont des personnes du Service social de la Ville qui vont à la rencontre des sans-abri. Le reportage dit que les sans-abri issus des populations en crise dans les pays voisins restent principalement dans les aéroports ou les gares. Ils ne sont pas dans les parcs.

Une commissaire revient sur les déclarations de M. Barazzone et demande si les personnes qui dorment à l'extérieur sont donc principalement des Roms.

M. Barazzone explique que ce n'est pas ce qu'il a dit. Il y a des populations très diverses. Il y a aussi des gens qui habitaient en ville et qui ont eu des problèmes, puis se sont retrouvés à la rue.

La commissaire demande, concernant ces personnes qui auraient droit au logement légitimement, si ce ne serait pas mieux qu'ils aillent dans des logements modulaires plutôt qu'à l'accueil de nuit. Elle demande, concernant les personnes qu'on voit à la plaine de Plainpalais par exemple et qui cherchent un entrepôt après avoir fait le marché, si ce ne serait pas mieux qu'ils aient des consignes, mais payées, comme tout le monde. Elle demande si ces personnes auraient un besoin, à part pour déposer leurs marchandises, de lieu d'accueil l'été.

M. Barazzone explique que ce ne sont pas leurs marchandises, mais leurs affaires personnelles qui seraient stockées.

La commissaire demande, concernant les personnes qui dorment dehors, si réellement le fait de vouloir les intégrer est un respect humain, pour ceux qui ne veulent pas de logement.

M. Barazzone répond qu'ils ne forcent personne. Les jardiniers font leur travail dans les parcs, entrent en contact avec ces personnes, et au-delà du métier, c'est un contact entre personnes et la réponse de ces personnes est qu'ils ne veulent parfois pas aller dans un abri ou un logement.

M. Oertli explique que les personnes qui refusent d'être hébergées sont très peu nombreuses. Ce sont des personnes connues de la Ville.

Une commissaire demande quelles sont les deux mesures qui ont été préconisées par la Haute école de travail social (HETS). Elle mentionne la première qui était la solution des consignes. Et demande quelle est la deuxième.

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

M. Barazzone explique qu'il y en a une autre, mais qui est totalement irréaliste donc il ne la mentionnera pas et il préfère ne pas ouvrir le débat.

La présidente rappelle que la motion demande une ouverture à l'année des abris. Elle dit que par rapport aux personnes qui dorment dehors à l'année, le nombre n'est pas considérable, et demande s'il y a une recrudescence de ces personnes quand les abris ferment. Elle explique qu'il faudrait savoir combien de personnes dorment dans les parcs quand les abris PCi ne sont pas encore ouverts et à partir du moment où ils ferment.

M. Oertli explique que fondamentalement c'est une thématique qui ne les concerne pas, donc ils ne savent pas combien de personnes sont concernées.

Une commissaire explique que dans le reportage qu'elle a vu, les gens restaient dehors dès qu'il faisait doux afin de garder des jours pour la PCi quand il fait froid.

La présidente dit qu'il y a quand même des parcs avec des toilettes et demande s'il y a une présence de personnes qui viennent faire leurs lessives ou autres activités dans ces espaces publics.

M. Oertli prend l'exemple de la personne qui vit sous ses bureaux. Il explique que ce monsieur fait sa lessive dans la fontaine, etc., mais c'est un cas particulier. Il ne sait pas pour les autres.

Une commissaire demande si le problème du service des espaces verts ne concerne pas davantage les dealers que les sans-abri, ou si les jardiniers côtoient autant les uns que les autres.

M. Oertli répond qu'il y a beaucoup plus de dealers dans les parcs que de sans-abri.

M. Barazzone explique qu'il y a beaucoup de dealers dans certains parcs surtout. Ils y envoient la police. Mais le problème principal dans les parcs ce sont les déchets au sol. Ils vont faire une grande campagne de sensibilisation, car des gens s'en moquent totalement, partent sans nettoyer. Les jardiniers détestent voir leurs parcs entièrement pollués. Ils appellent aussi des entreprises pour nettoyer, notamment le week-end. Ou ils font appel à des associations sociales pour le faire.

Une commissaire demande, par rapport aux populations qui viennent d'Espagne ou du Portugal et qui ne sont pas habituées à dormir dans les parcs, si on les voit à l'aéroport ou dans les gares.

M. Barazzone répond qu'il connaît le phénomène, mais qu'il ne connaît pas les statistiques.

Un commissaire pose une question pratique qui l'amène à une observation.

Il demande si le service de M. Barazzone a observé des sans-abri sous le Palais Eynard. Car il y a une présence quasi continue d'une population assez festive sous les fenêtres mêmes du Palais Eynard, qui représente un symbole de la République. Il demande si M. Barazzone a reçu des remarques sur ce sujet.

M. Barazzone répond que ça lui est arrivé de voir un sans-abri, mais ce qui pose le plus de problème, ce sont les fêtards. Après il ne veut pas être réactionnaire, il peut y avoir des jeunes qui jouent de la guitare. Mais ce qui pose le plus de problèmes, ce sont les jeunes qui vendent de la drogue et utilisent les parcs comme dépotoir. La police municipale passe de plus en plus régulièrement car il leur en a donné la consigne.

La présidente dit que par rapport aux projets, il y a les consignes, et demande si c'est quelque chose qui est déjà concret, et qui a été étudié.

M. Barazzone répond que non, ils ont reçu les conclusions et les propositions, ils doivent les étudier. Mais ce n'est pas pour cet été.

La présidente remercie M. Barazzone et M. Oertli pour leur audition.

Une commissaire propose d'auditionner, comme proposé précédemment, M. Alain Bolle du Centre social protestant, et M. Dominique Froidevaux, directeur de Caritas.

La présidente rappelle l'émission de «Mise au point» sur les marchands de sommeil qui entrent également dans la problématique de la motion, et à laquelle M. Froidevaux a participé.

Une commissaire explique que le groupe socialiste serait prêt à voter la proposition et à la renvoyer au Conseil administratif, car ils pensent qu'il y a un constat partagé par tous. Par contre, la commission peut auditionner des dizaines d'intervenants, mais ils pensent que c'est sans fin. Le Conseil administratif peut esquisser des pistes, chercher des chiffres, s'appuyer sur les réseaux sociaux pour y répondre, pour répondre si effectivement il y a eu une recrudescence et pour savoir si c'est nécessaire d'ouvrir plus ou non. Le groupe socialiste n'est pas pour faire plus d'auditions, car chacun vient avec son point de vue. Si on regarde les études de Caritas sur les *working poors*, ce sont les mêmes problématiques. Le but est de mettre en commun des statistiques sur la pauvreté, mais c'est très difficile, car ces populations se recoupent et se retrouvent à plusieurs endroits en même temps. Les services de la ville ont la volonté partagée d'y répondre.

La présidente rappelle qu'il y a la possibilité de faire des propositions d'amendement également.

Une commissaire dit que cette motion tombe complètement à côté du besoin réel de la population. C'est-à-dire des personnes en réelle précarité ou ayant perdu

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

leur logement, qui dorment dans des caves ou dans leurs voitures. Ces personnes ont droit à un logement et ce n'est pas la solution que de leur donner des accueils de nuit. Ça a un effet totalement négatif. Elle donne l'exemple d'une dame dont l'immeuble a été vendu, qui a été hébergée chez des amis, puis s'est retrouvée dans la rue avec sa valise ensuite pendant trois ans, à 75 ans. Ces personnes, si elles annoncent qu'elles peuvent dormir dans les abris, ne sont plus considérées comme prioritaires. Il y a aussi les logements modulaires qui pourraient correspondre à un véritable logement provisoire pour certaines personnes. La plupart des personnes qui dorment à la rue à l'année ne vont pas dans les abris PCi dès qu'il fait beau. Elle propose donc de supprimer totalement ou partiellement ces invites, car elles ne correspondent pas à la situation réelle, et ce serait aller dans un mauvais chemin sans régler le problème. Le Mouvement citoyens genevois propose donc de faire un amendement général.

Un commissaire donne son sentiment personnel en expliquant qu'il n'est pas certain que la multiplication des auditions soit indispensable. Il explique que ce sera instructif, mais aux frais du contribuable. Le Conseil administratif est le mieux outillé pour procéder aux analyses de la situation. La question est de savoir si le projet doit être ouvert à l'année. Pour toutes ces raisons, qui ne sont pas partagées par le groupe PLR, le commissaire explique qu'il ne pense pas qu'il soit nécessaire d'entendre davantage de personnes. L'apport réel serait assez mince.

La présidente rappelle qu'ils ont appris lors de l'audition qu'il y avait un problème énorme avec certaines personnes qui amènent leur matériel. Elle explique qu'ils n'ont pas fait beaucoup d'auditions encore. M. Vallat a expliqué que le coût total de l'ouverture passerait de 1,5 million de francs à 3,3 millions de francs et à 5,5 millions pour 500 places. Ce n'est pas négligeable. Elle pense qu'il faut faire plus d'auditions car il est quand même question de millions de francs. Ce ne sont pas les auditions qui vont ruiner les finances de Genève. Et par rapport aux invites, il y a des choses inexactes. Elle mentionne l'invite qui demande d'ouvrir «un lieu d'accueil de nuit (...) sans discrimination ni distinction d'origine ni quotas» et dit que ce n'est déjà pas le cas, puisqu'il n'y a pas de discrimination actuellement, donc il ne faut pas le rajouter dans les invites. En ce qui la concerne, si on donnait la motion comme ça au Conseil administratif pour qu'il puisse s'en occuper, il faudrait demander à la magistrate de mettre des limites pour que l'ouverture des abris ne crée pas un appel d'air. M<sup>me</sup> Alder n'était pas contre cette limitation. Car sinon, il y aurait un effet pervers nuisible pour ces personnes, qui se sentiraient totalement prises en charge et ne se sortiraient pas de cette situation. Elle rappelle que la commission n'a pas assez travaillé cette motion. Elle aurait voulu auditionner M. Froidevaux et ce qu'on appelle les maraudeurs, qui sont les gens qui vont auprès des SDF et essaient de les amener dans les abris PCi. Ce serait intéressant de savoir notamment pourquoi certaines personnes refusent d'aller dans ces abris. Il faut aussi auditionner quelqu'un du Service social qui travaille avec les Unités

d'action communautaire (UAC) ou dans les abris PCI. Ce n'est pas un luxe de travailler un peu plus sur cette motion. Elle rappelle qu'il y aurait des éléments à modifier dans les invites et qu'ils sont tous sensibilisés à cette problématique, de tous les bords politiques. Mais si on fait un logement à l'année et qu'on fait un grand appel d'air, ce n'est pas possible non plus.

Un commissaire explique qu'il a bien compris l'exigence de ce projet de motion qui part d'un bon sentiment. Mais il a l'impression que ce projet essaie de manger l'ensemble de cette problématique d'un seul coup. Il regrette un peu car il a peur que la motion coure à l'échec. Dans l'état actuel, il doute que l'ensemble des groupes veuillent accepter la motion. Il aurait préféré qu'on s'attelle déjà à garantir la survie des gens en pleine précarité, c'est-à-dire à faire un pas en avant. Que ce ne soit plus limité à un mois, mais que les gens soient hébergés pendant tout l'hiver par exemple.

La présidente rappelle que la durée est limitée car le nombre de places est insuffisant.

Un commissaire explique que c'est le sens de son discours. Il faudrait amender ce projet de motion de sorte d'avoir les places suffisantes pour que pendant les périodes extrêmes, les gens soient accueillis et ne risquent pas leur pronostic vital. La priorité de la commission c'est d'assurer les besoins vitaux de ces personnes, d'où qu'elles viennent.

La présidente dit que c'est une autre piste. Elle propose donc de faire une autre motion pour cela. Elle rappelle qu'ils sont obligés ici de traiter cette motion, qui demande un hébergement à l'année. Elle propose donc au commissaire, s'il a une sensibilité pour ce sujet, de faire une autre motion.

Une commissaire explique qu'elle n'est pas pour faire d'autres auditions. Elle n'est pas pour voter tout de suite la motion, et propose qu'ils travaillent sur les invites et les considérants d'abord, pour avoir des propositions pour la prochaine séance.

Une commissaire dit que le sens de cette motion est que si on demande une ouverture à l'année, c'est qu'il faut prendre en compte l'été aussi, car il y a des problèmes de déshydratation, de violence, etc. Ces populations sont aussi exposées en dehors de l'hiver. Cette motion a donc tout son sens. Elle rappelle qu'ils peuvent discuter sur les invites, mais qu'il ne faut pas aller plus loin dans les auditions.

Une commissaire explique qu'ils ne vont pas modifier des considérants, car ce n'est pas le rôle de la commission. Elle rappelle également que le commissaire MCG n'a pas à redéposer une motion. Il a le droit de déposer comme commissaire une proposition d'amendement pour qu'on n'ouvre pas les abris à l'année.

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

C'est sa proposition de commissaire et il peut modifier les invites en ce sens. C'est aussi pour ça qu'elle plaide pour le renvoi au Conseil administratif, car il y aura des chiffres sur l'ouverture à l'année, des données consolidées, etc. Ce travail n'est pas du ressort de la commission.

Un commissaire rappelle qu'il a demandé l'audition de M. Vito Angelillo du Département de la solidarité et de l'emploi, le président du groupe de travail qui a fait un rapport sur la question.

Une commissaire explique qu'il y a plein de groupes de travail qui planchent sur ce problème. Le Canton s'en occupe. Elle pense qu'ils ont suffisamment entendu de monde. Il y a aussi la HETS et la Direction générale de l'action sociale (DGAS). Ils ont eu des chiffres très clairs. Il y a un besoin pour 600 personnes dans le canton et la Ville n'accueille que 300 personnes. Le Canton et les autres communes doivent aussi faire quelque chose. Personne ne rêve de s'installer dans un PCi à vie. La limite des trente jours est là pour que les personnes ne s'installent pas dans ces structures, mais pour pouvoir les en sortir il faut aussi leur proposer autre chose. Et le département concerné, avec M<sup>me</sup> Alder, fait quelque chose, dont les logements relais. Elle craint que continuer à faire des auditions ne les aide pas à aller plus loin. On peut faire des modifications sur les invites et les voter une par une, sans renvoyer la motion dans son état actuel.

Un commissaire demande s'il y a la possibilité d'auditionner une personne sans abri.

Une commissaire rappelle à ce sujet qu'il y a un lieu qui s'appelle le Codebar qui propose des activités culturelles pour les SDF. C'est un très bon projet, qui propose des moments culturels pour ces personnes.

La présidente dit aussi qu'elle pensait à l'audition d'un sans domicile fixe, mais cela est compliqué. Elle demande à M<sup>me</sup> Sumi si, de par ses activités, elle connaîtrait une personne que la commission pourrait rencontrer.

Un commissaire dit qu'il ne sait pas à quel point cela est faisable, mais explique que son frère a été SDF à Genève et a dormi dans les abris PCi. Il demande si la commission pourrait l'auditionner.

Un commissaire explique qu'à titre personnel, il n'est pas favorable à l'audition d'un SDF, car cela est un peu dégradant pour la personne, qui ferait un peu bête curieuse. Donc il s'y opposerait. Il a aussi du mal à suivre M. Pagan qui constate que les autorités ne se saisissent pas du problème, mais qui en même temps demandent d'autres auditions. Il explique que la commission peut avoir d'autres auditions, mais de là à les multiplier, ce n'est pas nécessaire, car ils ont eu les plus importantes. Il rappelle qu'il y a eu M<sup>me</sup> Alder et M. Vallat, avec des indications chiffrées, M. Barazzone également. Il se demande quelles informations additionnelles la commission peut encore avoir.

Un commissaire explique qu'il ne partage pas ce texte, d'où sa proposition de faire d'autres auditions.

Un commissaire explique qu'auditionner une personne individuelle est trop complexe car les situations sont très différentes les unes des autres.

La présidente passe aux votes. Elle fait voter la proposition d'un commissaire en premier, puisqu'elle demande la transmission au Conseil administratif sans faire d'auditions supplémentaires.

La proposition de la commissaire pour le renvoi de la motion au Conseil administratif sans audition supplémentaire est rejetée par 7 non (2 EàG, 2 UDC, 2 MCG, 1 LR) contre 4 oui (1 Ve, 3 S) et 1 abstention (LR).

La présidente passe aux propositions d'auditions qui ont été faites. Elle rappelle les propositions: auditions de MM. Bolle, Froidevaux et Angelillo, et d'un ancien SDF.

Une commissaire demande s'il est possible d'auditionner toutes les personnes en même temps.

La présidente répond qu'elle doit faire le vote des auditions une par une, puis verra si une audition groupée est possible.

La proposition d'audition de M. Alain Bolle, directeur du CSP, est acceptée par 7 oui (2 EàG, 1 LR, 2 UDC, 2 MCG) et 5 abstentions (3 S, 1 Ve, 1 LR).

La proposition d'audition de M. Froidevaux, directeur de Caritas, est acceptée par 7 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 UDC, 1 LR) et 5 abstentions (3 S, 1 Ve, 1 LR).

La proposition d'audition de M. Angelillo est acceptée par 7 oui (2 EàG, 2 MCG, 2 UDC, 1 LR) et 5 abstentions (3 S, 1 Ve, 1 LR).

Une commissaire rappelle qu'un rapport envoyé par M. Thévoz présente tous les chiffres nécessaires. Elle explique qu'on peut les auditionner, mais que la commission a les chiffres.

Une commissaire rappelle qu'elle a demandé de pouvoir venir à la prochaine séance avec des amendements et des modifications.

Une commissaire dit que s'il y a encore des auditions, il faut faire les amendements après.

La présidente va essayer de faire l'audition avec ces trois personnes car elles ont fait le rapport ensemble. Elle explique qu'elle mettra le vote sur Ronin Primeurs lors du prochain ordre du jour. Elle rappelle également la demande de Triologue pour une subvention supplémentaire de 25 000 francs.

### **Séance du 27 mars 2014**

*Audition de M. Alain Bolle, directeur du Centre social protestant, et de M. Dominique Froidevaux, directeur de Caritas*

M. Bolle remercie les commissaires de leur donner la parole. Il explique qu'effectivement leurs deux organisations, le Centre social protestant et Caritas, ont été impliquées dans la rédaction du document «La Genève escamotée». Ils partagent avec un certain nombre de personnes de la société civile un certain nombre de soucis relatifs aux personnes exclues et aux sans-abris, et qui sont traités aujourd'hui à Genève. Ils se sont penchés sur la motion M-1040 et partagent le point de vue des motionnaires. Il explique qu'ils auraient pu écrire les considérants eux-mêmes car les constats sont faits sur le terrain. Que ce soit l'accueil des personnes, la gêne pour les habitants, le fait que les abris ferment et que, dès le mois d'avril, certaines personnes sont en difficulté car le dispositif à Genève est sous-dimensionné pour les sans-abris. Il y a aussi l'urgence sociale et sanitaire. Ils ont regardé également comment d'autres grandes villes sont organisées. En Europe, il y a un certain nombre de villes avec beaucoup plus de place que Genève pour une taille comparable. Ces constats sont donc partagés par leurs organisations, le CSP et Caritas ou d'autres de la «Genève escamotée» (nom donné au rapport sur les personnes à la rue). Ils proposent de faire référence à un rapport qui a été écrit par le professeur Da Cunha de l'Université de Lausanne. Celui-ci a une expertise importante en urbanisme. Il a rendu un rapport en 2007 au sujet des sans-abris.

M. Froidevaux rappelle que leur rapport a été fait sur la demande du Conseil d'Etat et réalisé par le groupe de travail sur l'hébergement. Ce rapport s'intéresse à la problématique du logement d'urgence, mais en lien avec toute la politique du logement, car il faut insérer le logement d'urgence dans une politique plus globale. Il faut aussi voir à un niveau international pour des échanges de bonnes pratiques. Le rapport du professeur Da Cunha synthétise le mieux ces meilleures pratiques concernant l'hébergement d'urgence. La situation d'urgence concerne les abris PCi qui sont sous-dimensionnés quand il y a des hivers rigoureux, et ne sont pas pleins quand il n'y a pas de températures glaciales. Mais ce n'est pas par manque de besoins, mais parce que c'est difficile d'aller vivre dans un abri PCi. Le non-recours à un dispositif doit poser un certain nombre de questions, car il y a peut-être autre chose que les abris sous terre. Il faut autre chose que les abris d'urgence. La précarité amène aux abris d'urgence et si ceux-ci sont précaires, on enfonce les gens dans la précarité. Il y a un problème grandissant qui va entraîner des coûts croissants pour la collectivité. Il faut donc un dispositif adéquat qui ouvre sur autre chose que la rue. Car il risque d'y avoir une fonction asilaire, alors que l'hébergement doit être une situation d'urgence, donc offrir une souplesse pour une demande fluctuante, mais l'objectif n'est pas d'y rester. Il explique que leurs recommandations précisent la nécessité d'ouverture vers des

dispositifs passerelle, axés vers la reconstruction des personnes et l'accès à des logements durables. Donc cela nécessite des bâtiments, mais aussi un accompagnement social approprié pour ces personnes. Le groupe de travail a fait un inventaire des dispositifs existants et de leur sursaturation. Mais il n'y a pas eu de suivi depuis deux ans, donc c'est un peu du temps perdu. Il faut aussi proposer ce renforcement de la capacité d'accéder à un logement approprié et de s'y maintenir. Si on met cela dans une politique systémique, il faut aussi des mesures générales pour des personnes qui ont un logement mais risquent de le perdre. Il faut cette approche globale.

M. Froidevaux propose d'envoyer le rapport du professeur Da Cunha à la commission. Il a été mandaté par le Canton de Vaud et fait l'objet d'un intense travail. Le nom du rapport est le suivant: «Exclusion urbaine et logement: de l'urgence au système D». Le constat est le suivant: quand il y a non-recours au logement d'urgence, les gens se reportent au système D, comme aller chez des amis, la famille. Ce réseau social primaire fonctionne bien, mais ça précarise aussi les personnes qui accueillent leurs proches. La famille qui accueille une personne précarisée sera également précarisée avec le temps. Ce système peut donner l'illusion qu'il y a une solution, mais ça peut aussi amener ces personnes fragiles dans les mains de personnes qui exploitent leurs situations de faiblesse, dont les marchands de sommeil. Ces personnes rendent le projet de vie des personnes précarisées difficile. Elles se retrouvent à la rue pour tout un tas de raisons, liées à la rupture avec la famille ou d'autres causes. L'enjeu est d'avoir une approche préventive, car elle est plus durable sur la longueur et plus supportable pour la collectivité.

M. Bolle dit que la question qui a été examinée était de savoir ce qu'on peut mettre en œuvre dans ce dispositif une fois le mois de mars passé et avant le 15 novembre. Une solution de facilité était de faire perdurer le dispositif après le 15 mars. Mais il y a un risque de poursuivre sur la voie du maintien de ces abris de PCi. Dans un premier temps, on va s'en satisfaire car ça répond à un besoin. Il est évident que le seul lieu qui propose de l'hébergement d'urgence est l'accueil de nuit de l'Armée du Salut, qui est complètement dépassée. Et l'augmentation du nombre de place pour cet accueil, qui ne sera pas réalisé avant deux ou trois ans, ne couvrira pas tous les besoins. Il est nécessaire que la collectivité puisse offrir des places d'hébergement et il sera souhaitable que ça se fasse hors de terre et non sous terre. M. Froidevaux rappelle notamment comment se passe le service militaire quand on reste trois semaines dans un abri, avec la promiscuité. Pour une période qui dépasse trente jours, c'est difficilement supportable. Cela amène également la Ville à séparer les hommes et les femmes. De plus, vivre à 20 dans un espace réduit est très difficile. A partir d'avril, un certain nombre de personnes vont se retrouver dans des garages ou des parcs. Des personnes s'abritent dans le parking Cornavin la nuit par exemple et certaines personnes trouvent des codes

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

pour entrer dans des allées et ne pas dormir dehors. Il n'y a que la période de plein été où les gens dormiront dehors, mais qui pose des problèmes d'hygiène, de santé, de déshydratation. Donc il serait souhaitable qu'un autre dispositif se mette sur pied. De plus, la Ville de Genève est seule responsable de la mise en place de ce dispositif. Il y a un défaut. La Ville a perdu deux ans. Et depuis une semaine et demie, il a été annoncé que le groupe de travail sur l'hébergement va reprendre ses travaux. Le travail sera repris là où il a été laissé et le groupe devra s'atteler à repartir des conclusions et voir ce qu'on peut proposer aujourd'hui. C'est un travail long et on ne proposera pas des solutions concrètes rapidement. Il y a des sollicitations multiples des services et des associations pour alimenter les besoins dans certains domaines. Mais le plus urgent est d'héberger les personnes sans abris. Il faudra voir comment l'Association des communes genevoises peut être saisie de cette question et quelle solidarité il peut y avoir par rapport à cette problématique.

La présidente propose d'ouvrir le tour des questions.

Un commissaire revient sur le rôle de la Ville et de l'Association des communes genevoises et demande ce que fait l'Etat.

M. Bolle répond que l'Etat, en dehors du rapport que les commissaires ont dans les mains, ne fait pas grand-chose sur cette question-là. Il y a eu ce travail sur l'identification des besoins. Le groupe de travail sur l'hébergement a fait un état des lieux des dispositifs. L'ancien Conseil d'Etat avait validé le rapport en mai 2012, mais rien ne s'est passé depuis cette étape. Rien n'a bougé sur la question de l'hébergement. Et là, deux départements sont concernés, celui de M. Hodgers et celui de M. Poggia.

Un commissaire rappelle la nouvelle constitution de 2012 qui précise que l'aide sociale est du ressort de l'Etat.

M. Bolle répond qu'effectivement l'aide sociale est du ressort de l'Etat. Mais par là, il faut entendre les prestations de l'Hospice général, soit le minimum d'aide sociale qui existe dans le canton. L'Hospice héberge un certain nombre de personnes dans des situations difficiles. Il héberge notamment des personnes à l'hôtel, avec des sommes astronomiques, qui sont probablement de plus de 9 millions de francs pour 300 personnes. De plus, les hôtels n'offrent que des chambres pas du tout équipées, sans cuisine, etc. L'Etat pourrait donc utiliser beaucoup mieux cette somme.

M. Froidevaux rappelle que selon le droit supérieur au niveau de la Confédération, c'est l'Office fédéral du logement qui règle la hiérarchie des responsabilités. Et dans la plupart des cantons, l'aide d'urgence, qui n'est pas de l'aide sociale, incombe aux municipalités. Donc il y a des conditions cadres à mettre en place. Ce qui les inquiète, c'est le renvoi de la patate chaude. Ils ont plaidé pour une coor-

dination et non pas le fait de compartimenter les problèmes. La question doit être vue de manière systémique. On sait que le marché du logement ordinaire expulse les personnes avec un faible pouvoir d'achat. Les plus vulnérables sont donc celles avec un faible pouvoir d'achat, donc il faut penser à un niveau global et à tous les échelons politiques. Il y a maintenant un rapprochement entre les services de la Ville de Genève et ceux de la DGAS, qui est un des services du nouveau Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, dirigé par M. Poggia.

Un commissaire revient sur la nouvelle constitution et cite l'article 213, al. 3: «L'Etat met en œuvre l'action et l'aide sociales en collaboration avec les institutions publiques et privées». Donc le constituant a chargé l'Etat de ce travail de coordination. Logiquement il faut charger l'Etat de faire une loi cantonale précisant la portée de cette clause. La Ville de Genève a certaines responsabilités particulières, mais il faudrait une coordination, car il y a de bonnes volontés partout, mais qui fait quoi et comment, on ne le sait pas.

M. Bolle dit que l'article 38 de la constitution garantit aussi le droit au logement: «Toute personne dans le besoin a le droit d'être logée de manière appropriée», et l'article 39 dit: «Toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux, afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle. Toute personne a droit aux soins et à l'assistance personnelle nécessaire en raison de son état de santé, de son âge ou d'une déficience.» Donc on voit que les constituants se sont largement penchés sur ces questions-là. Il explique qu'ils étaient ravis qu'un groupe de travail sur l'hébergement soit composé de différentes parties. Le Service social de la Ville joue un rôle important en ce moment. Ils sont indispensables. Il y a la notion d'urgence qui est essentielle. Mais quand on parle d'espace de coordination, le risque est de créer une commission de plus, qui fera un énième rapport, qui n'aura pas beaucoup d'effet sur les gens qui vivent la précarité au quotidien. Mais effectivement la coordination est nécessaire.

M. Froidevaux ajoute qu'il y a une nécessité maintenant de mettre en œuvre cette constitution. Il a cinq ans pour la faire. Il faut des dispositifs de mise en œuvre et engageant les différents échelons de responsabilité politique.

Une commissaire a une question par rapport au groupe de travail «hébergement», dont le rapport est sorti en 2012. Elle est étonnée de voir qu'un acteur important, le Département de la sécurité et de l'économie, était absent, puisqu'on parle de personnes sorties de prisons, de personnes responsables de violences domestiques qui risquent de se retrouver à la rue. Dans ce groupe qui va être recréé, elle aimerait que les conclusions soient mises en œuvre. Mais par rapport au Département de la sécurité, depuis l'affaire Adeline, il y a beaucoup de centres d'hébergement pour ces personnes violentes qui ont fermé. Elle aimerait donc avoir l'avis de M. Bolle et M. Froidevaux sur les rares places qu'il y avait pour ces personnes et leur fermeture.

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

M. Froidevaux explique qu'ils veulent prendre la mesure de ce qui a changé depuis le rapport. Leur méthodologie est de faire une typologie des personnes dans la rue et de voir l'offre d'hébergement existante pour ces dernières, puis de voir le manque de places parmi ces offres disponibles. Il fallait voir les demandes non satisfaites en lien avec chaque offre disponible. Il faudrait refaire le point sur cet aspect. Parmi les catégories à risque de se retrouver à la rue, il y a celles qui sortent de prison, et ce n'est pas la meilleure manière de se réinsérer. Il y a aussi des jeunes adultes en rupture. Il y a des solutions esquissées par la Ville comme les logements relais. On retrouve sept à huit catégories différentes. Il peut y avoir des évacuations judiciaires aussi. Le Canton et l'Hospice général travaillent à trouver des solutions pour que les évacués judiciaires ne se retrouvent pas à la rue et il faut travailler en amont pour diminuer le risque d'évacuation.

Une commissaire demande s'il y a le risque de mélanger toutes ces populations différentes et si la tâche n'est pas trop titanesque. Car mélanger un évacué avec une personne victime de violence domestique et des jeunes en rupture est problématique. Ils n'ont en commun que le fait de ne pas avoir de toit, mais en les mélangeant, elle demande si cela ne pose pas de problème.

M. Froidevaux explique que la raison de l'inventaire était justement de voir toutes les populations possibles pour toutes les catégories, sans les mélanger. Les solutions actuelles sont saturées et ne satisfont pas les demandes. Il explique qu'à leurs consultations, au CSP et à Caritas, ils voient des gens qui n'ont pas trouvé de place à d'autres endroits. Il rappelle qu'il y a aussi les Suisses de l'étranger qui en revenant ne trouvent pas de solutions, et ne veulent pas vivre chez leur famille pour ne pas les fragiliser.

La présidente demande si les gens qui sortent de prison ont un suivi.

M. Bolle répond qu'il y a en effet un suivi pour ces personnes avec un dispositif. Le problème c'est d'avoir des logements en suffisance pour ces personnes.

M. Froidevaux ajoute qu'il y a des logements de transition pour cette population.

Une commissaire précise que ceux-ci ont tous été fermés depuis l'affaire Adeline.

M. Bolle dit qu'il n'est pas à jour concernant leur fermeture, mais on voit dans le rapport en 2012 qu'un certain nombre de besoins avaient été estimés et ces informations avaient été transmises par le Département de la sécurité.

M. Froidevaux rappelle aussi qu'ils ont fortement alerté sur la question des jeunes qui font de plus en plus de courts séjours en prison, avec une rupture dans leur formation. Et tant qu'ils n'ont pas de formation, ils ne peuvent pas trouver de logement. Il faut accompagner ces jeunes pour leur offrir des logements, afin

de les accompagner dans leur formation. Surtout qu'on ne peut pas réussir une formation sans avoir de logement. De plus, il y a la rupture avec la famille qui est possible. C'est pour ça qu'ils disent que la précarité entretenue est un danger à long terme. Il faut investir beaucoup, mais on sait que les coûts reportés du non-recours à cet investissement seraient beaucoup plus importants pour la collectivité. Sans compter le risque de vies gâchées et il s'agit de l'avenir de nos jeunes. Les services sociaux des communes sont au front avec cela.

Un commissaire rappelle que, de façon à apporter une réponse pragmatique à la question soumise, il fallait déterminer le périmètre des personnes pouvant bénéficier de ces places d'accueil. Il explique que la commission a essayé de chiffrer cette population. Il demande donc aux personnes auditionnées si, par leur contact quotidien avec cette précarité, ils ont pu établir un chiffre qui pourrait être formulé aujourd'hui. Sa seconde question, également pragmatique, porte sur le coût de ce type de dispositif. Il y a des paramètres qu'on ne peut pas quantifier. Il a été mentionné les dégâts sur les personnes notamment, mais il explique qu'on ne peut pas faire abstraction des moyens à mobiliser pour ce genre de structure. Un chiffre l'a interpellé: celui de 9 millions de francs concernant le dispositif d'urgence pour les accueils en structure hôtelière. Il demande à quoi cela correspond exactement, car le montant paraît considérable.

M. Bolle répond pour la deuxième question que les chiffres donnés sont de 2012. L'Hospice général a dépensé 9 millions de francs pour héberger 334 personnes dans les dispositifs hôteliers, soit 2400 francs par mois et par personne en moyenne. En ramenant ce coût au coût d'un studio, cela correspond à des studios dans de beaux quartiers. La difficulté pour l'Hospice général est l'hébergement de ces personnes et le type d'hébergement proposé. L'Hospice général tente une approche micro pour ouvrir une quinzaine d'appartements, pour apporter des réponses moins coûteuses et plus durables. Car, dans ces hôtels, les gens s'y installent dans la durée. M. Bolle explique qu'il a côtoyé des gens qui ont passé un à deux ans dans ces hôtels. Cela a eu des effets désastreux en matière d'isolement, avec un lit une place, une toute petite chambre, pas de cuisine, etc. C'est sûr qu'il y a la possibilité d'améliorer le traitement de cette problématique. Concernant la première question du nombre de personnes concernées, il explique que c'est un exercice difficile pour quantifier cela. Ils ont avancé un chiffre. Pour le calculer, ils agglomèrent différentes données et en ressortent qu'il y a probablement entre 400 et 1000 personnes en déficit de logement. Soit qui sont sans abri, soit qui ont recours aux marchands de sommeil, soit qui utilisent le système D. A ce sujet, il rappelle que des personnes qui accueillent des personnes sans abris se retrouvent aussi sans solution lorsqu'il n'y a plus la possibilité de les héberger. Dans ce cas, la seule solution restante est le recours aux hébergements d'urgence.

Un commissaire revient sur la fourchette de 400 à 1000 personnes et sur le fait qu'une partie de cette population bénéficie de marchands de sommeil. Il demande

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

si le nombre de personnes dans cette catégorie, qui aurait les moyens financiers d'accéder à des logements sociaux, est connu. Concernant le système D, il demande si ça ne revient pas à ce qui est proposé aujourd'hui, vu que ce n'est pas une solution pérenne.

M. Froidevaux répond que pour eux c'est un point de départ, mais il ne faut pas s'en satisfaire. Il y a aussi les logements passerelle. Il faut faire en sorte que les personnes accèdent de manière autonome au logement et c'est là qu'ils parlent de ces dispositifs passerelles. Un jeune, avec un logement passerelle pourra s'autonomiser, faire une formation et trouver un logement ensuite. Le recours à l'hôtel a été une solution intelligente au début. Pour une ou deux personnes, c'est correct, mais pour 300 personnes, la somme devient astronomique. De plus, ça enlève les moyens à l'accompagnement qui permettrait l'autonomisation. Quant aux difficultés à accéder au logement pour les personnes fragiles psychologiquement, celles-ci retrouvent une partie de leur autonomie budgétaire avec certaines aides, mais sans assistance elles n'arrivent pas à gérer leur accès au logement. Ça coûte moins cher de faire un accompagnement, d'autonomiser et de revenir dans du marché ordinaire que de créer de grandes structures. Mais il faut des structures intermédiaires. Le foyer peut être une phase de transition qui permet l'autonomisation. Et pour les hôtels, c'est aussi de l'individuel. Pour les gens, c'est confortable au début, car il n'y a pas la promiscuité, mais dans les structures collectives, il y a aussi du soutien. C'est moins cher sur le plan des dispositifs à mettre en place de mettre des dispositifs transitoires collectifs plutôt que les chambres d'hôtel, et cette solution provisoire qui dure est un bon exemple qui montre que l'inertie coûte plus cher que la réflexion systémique sur les dispositifs appropriés et visant à l'autonomisation des personnes.

M. Bolle explique qu'ils n'ont aucun moyen de calculer le nombre de personnes qui auraient les moyens d'avoir un logement, en les retranchant des personnes sans abri. Ils ne le savent pas et personne n'est en moyen d'y répondre actuellement. Il rappelle que dans le rapport «La Genève escamotée», ils demandent qu'un observatoire soit créé de façon à mieux connaître ces populations et d'avoir une méthodologie commune concernant cette population.

Une commissaire revient sur les 9 millions qui sont payés par le Canton et l'Hospice général. Par rapport à ça, elle explique que c'est la seule solution trouvée par le Canton car il y a une pénurie de logement telle qu'il ne peut pas utiliser d'autres lieux. Mais elle demande s'il n'y a pas de places dans les autres communes et si les logements relais sont une solution, mais à plus grande échelle. Elle a aussi l'impression qu'on parle d'une certaine population, alors que les abris PCi accueillent plutôt une population de passage. Pour elle, ce sont deux choses différentes et ça ne me semble pas être les mêmes populations qui sont concernées.

M. Bolle explique que le choix qu'a fait l'Hospice général d'avoir recours à l'hôtel a été un choix clairement défini. L'Hospice dispose d'un parc immobilier

considérable, mais n'a pas souhaité le mettre à disposition des bénéficiaires de l'aide sociale, donc ces gens se sont retrouvés à l'hôtel. Concernant le logement, il y a un certain nombre d'acteurs qui ont les moyens de construire, que ce soit des fondations privées ou les autorités publiques. C'est un exercice complexe aujourd'hui. Ces discussions ont lieu. Mais il faut construire et notamment des logements sociaux car il y a un déficit de logements de cette catégorie. La solution de M<sup>me</sup> Alder concernant les logements modulaires est une réponse partielle intéressante, car elle a le mérite d'exister. Et on n'a pas le luxe de ne pas prendre de projet de ce type actuellement. Il faut proposer ces logements relais à des personnes et ces logements seront des tremplins pour la suite. Ensuite, on ne sait pas si ces logements seront proposés à des personnes à l'abri PCi.

Une commissaire explique qu'on comprend bien d'après les intervenants que les abris PCi ne sont pas la solution idéale. Donc elle demande quelles seraient les solutions à mettre en place.

M. Froidevaux répond qu'il faut comparer avec ce qui se passe dans les autres cantons. Dans le canton de Vaud, personne n'a besoin d'abri PCi car le Canton a développé des sleep-in. Ce sont de petites structures, adéquates et qui ne sont pas sous terre. Ça coûte plus cher qu'un abri PCi au départ, mais après moins. A Genève, le problème est le paradoxe de la précarité de ces structures. Les gens vont dans ces structures précaires, dorment mal, et la journée ils vont dans d'autres structures pour manger. C'est du temps perdu pour se reconstruire. Les migrants eux-mêmes vont partir ailleurs s'ils ne trouvent pas de logement. Mais s'il y a des places qui peuvent être prises, cela suppose qu'il faut du temps pour faire des recherches d'emploi. Sauf que quand les gens passent du temps à leur survie, ils en passent moins aux recherches d'emploi. Les personnes aux abris PCi n'ont pas de réseau à Genève et sont en rupture. Et ça peut arriver à toute personne. Il y a une inadéquation par rapport au fait de pouvoir se reconstruire. C'est important de proposer une ouverture à l'année de ces dispositifs, mais il faut viser dès le départ un autre système pour se sortir de l'urgence sociale. Car sinon on végète longtemps dans une situation d'urgence.

M. Thévoz revient à la motion et explique qu'ils ont fait une ouverture très large sur la politique d'accueil. Pour revenir à ce que cette solution pourrait améliorer, il est satisfait de voir que les trois invites pour le Conseil administratif ont été reprises par le groupe de travail. Et notamment l'interpellation au Conseil d'Etat, car ce n'est pas à la Ville de faire cela toute seule. Egalement la deuxième invite, qui demande un accompagnement pour sortir les personnes accueillies de leur précarité. Et la première qui dit qu'il y a une responsabilité éthique de la Ville. Il demande à M. Bolle et M. Froidevaux s'ils pensent que ces invites sont satisfaisantes. Il demande aussi si l'ouverture à l'année d'un accueil d'urgence créerait un appel d'air ou non et si c'est trop cher également. Il a également été choqué par les 9 millions de francs utilisés par l'Hospice. On vient de recevoir

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

les chiffres pour l'abri PCi avec 1 460 000 de francs dépensés pour 2012-2013, dont un million pour le personnel. Cela est peu cher, puisque ce sont essentiellement des salaires et donc de l'emploi. Ce que l'on paie ce sont des accueillants. Il demande si ces 1 460 000 de francs vont revenir trop cher si on duplique le dispositif. Car cela sera débattu en plénière. Ensuite, concernant les gens qui disent que l'été il fait chaud, et que les sans-abri n'iront pas dans les abris, il aimerait aussi entendre les deux personnes auditionnées à ce sujet.

Une commissaire des Verts rappelle que, si on ouvrait à l'année, cela coûterait 5 millions.

La présidente rappelle que les chiffres ont été donnés précédemment par M. Vallat qui annonçait un budget de 5 millions de francs pour cinq mois supplémentaires d'ouverture.

M. Bolle répond à la question sur l'appel d'air, qui a été largement débattue dans le secteur associatif, car ils l'ont déjà entendue. Cette question dépasse les frontières du Conseil municipal de la Ville de Genève. Il ne pense pas qu'il y ait un risque de créer un appel d'air. Car les gens viennent chercher un travail à Genève. Et s'il n'y a pas de travail, les gens repartent. Et c'est le constat qu'ils font, notamment avec les 19 nuits passées à l'abri en moyenne, qui correspondent au temps passé à chercher du travail. Les gens constatent qu'il n'y a pas de travail et quittent le canton ensuite. Ils ont donc débattu de cela dans le monde associatif et ils ne croient pas à cette hypothèse selon laquelle, si la Ville ou l'Etat ou les communes finançaient un dispositif à l'année, celui-ci serait saturé ou insuffisant. Cela offrirait des conditions d'hébergement dignes. Ensuite, concernant le fait que 1,4 million est trop cher ou non, il explique qu'il n'est pas conseiller municipal, donc il ne peut pas répondre à cette question. Le 1,4 million de francs est dépensé pour un service nécessaire et offre à des collaborateurs de la Ville de Genève des emplois. Après la question est de savoir si les trois invites pourraient être complétées par une autre invite. Mais il explique qu'on peut valider le contenu de ces invites. Elles sont intéressantes car l'interpellation du Conseil d'Etat et des communes est nécessaire. Mais il est souhaitable que le Conseil municipal ne botte pas en touche, en disant que la Ville ne va pas le faire car d'autres vont le faire. Il y a un risque dans le fait de travailler avec d'autres qui est de refiler la patate chaude à d'autres. Ce serait totalement contre-productif. Donc à titre de représentant du CSP, il ne peut qu'encourager le Conseil municipal de la Ville de Genève à trouver des solutions, évidemment en collaboration, pour qu'il y ait des choses qui bougent pour cette population, qui se retrouvera à la rue le 1<sup>er</sup> avril.

M. Froidevaux ajoute, concernant l'appel d'air, que les gens ne quittent pas des régions ensoleillées pour se retrouver sous terre. L'objectif de ces migrants est transitoire et est de s'en sortir. On ne va pas par plaisir dans ces structures. Il

explique donc qu'il assume toutes les invites. Il y a ce principe dynamique pour lequel ils ont plaidé. Dans l'immédiat, il y a le principe d'une ouverture à l'année. Dans une vision systémique, il faut déboucher sur un système plus approprié afin de créer une sortie plus rapide de la précarité. D'où l'enjeu d'un groupe comme celui de l'hébergement, d'où la réflexion de l'ensemble des communes et du Canton, car il faut une mise en œuvre de la Constitution genevoise. Il faut ce point de départ car sans cela, on ne peut pas construire petit à petit. Il faut voir les bonnes pratiques qui se passent ailleurs également, dont le Canton de Vaud.

M. Bolle répond qu'il y a les sleep-in dans le Canton de Vaud. Le rapport du professeur Da Cunha dit que le monde associatif est porteur de ce type de structures. La richesse du monde associatif genevois laisse penser qu'il est possible de développer des réponses en collaboration avec ce monde-là. Il prend l'exemple de la Carte Blanche qui accompagne des personnes en difficulté d'intégration ou psychique. La Carte Blanche, qui travaille avec des contrats de confiance passés avec les collectivités publiques, dispose de logements vides où elle héberge ces populations. Il faut travailler cette idée. Il y a aussi les 240 000 mètres carrés de bureaux qui sont vides actuellement à Genève. C'est incroyable de continuer à construire des espaces de bureaux qui sont vides et qu'on ne puisse pas imaginer investir ces bureaux. Il y a une réflexion globale à mener et pour ne pas perdre le sens de la réflexion, le cœur de la préoccupation concerne les personnes qui ont besoin d'être accueillies en hébergement d'urgence.

M. Froidevaux rappelle que le rapport du professeur Da Cunha établit les bonnes pratiques dans les autres cantons. Il y a un recensement des pratiques qui ont fait leurs preuves.

Une commissaire revient sur la typologie des personnes très différentes et des solutions dans le temps qui sont très différentes, ainsi que le problème du sous terre qui est une solution difficile. Elle se demande si, dans la proposition, il faudrait ajouter qu'ils souhaitent maintenir l'abri toute l'année pour permettre d'utiliser quelque chose qui existe déjà, mais aussi d'ajouter le fait d'étudier d'autres possibilités. Elle demande s'il faut ajouter cette réflexion ou si le groupe de travail va déjà faire cela.

M. Bolle répond qu'ajouter une invite est possible.

La présidente remercie les personnes auditionnées pour leur rapport. Elle demande ce qu'est un hébergement de type bas seuil, comme cela est mentionné dans le rapport.

M. Froidevaux répond que c'est la notion d'accès facilité. Dans l'action sociale, le bas seuil concerne les fonctions primaires d'hébergement. Plus une personne est précarisée, plus elle a besoin d'accéder aux fonctions primaires qui sont de se nourrir, de s'héberger, etc. Le bas seuil signifie que les hébergements doivent

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

permettre à ces personnes d'accéder à ces besoins primaires. Le bas seuil est le dispositif le plus facilement accessible pour les personnes les plus vulnérables.

La présidente explique qu'il y a un aspect réaliste dans le document qui dit que «tant que la question de pénurie de logements ne sera pas réglée, les places nouvellement créées vont elles aussi inexorablement s'engorger». On voit bien en lisant cette phrase que l'accueil, d'urgence ou non, c'est un puits sans fond. Tout ce qui a été dit, humainement parlant, est accepté par tout le monde, mais au niveau d'une ville il y a une problématique de gestion, de responsabilité politique, et il y a un puits sans fond.

M. Froidevaux répond que si on entre dans cette approche systémique, on doit prendre en compte le risque de perdre son logement, avec tous les dispositifs d'urgence et les opportunités à créer pour étendre le parc de logements et faciliter l'accès au logement ordinaire. C'est pour ça que cette vision relève de politique publique transversale et on ne peut pas penser l'hébergement d'urgence sans penser aux autres échelons de l'accès à un toit durable.

La présidente dit qu'elle est un peu étonnée, car quand le système D a été mentionné, alors qu'elle en faisait l'apologie, il a été démontré que ce système paupérise les familles. Elle demande toutefois, si on le met en reflet, si on ne peut pas dire que s'il y a trop d'abris dans la Ville, ça paupérise également l'Etat ou la Ville. Pour ceux qui sont en situation difficile, elle trouve cela adapté que la famille soit le premier lieu d'accueil. Sans vouloir disqualifier ce système D, le rapport montre les effets pervers que ce système peut avoir sur la famille, mais si on le met en lien, elle demande si trop d'abris, trop d'accueils ne paupérisent pas une ville et l'Etat.

M. Froidevaux répond que c'est l'inverse qui se produit. Si on prend une classe moyenne, c'est supportable d'accueillir quelqu'un de sa famille, car la famille n'est pas dans une situation précaire. Mais pour les personnes fragiles intégrées qui accueillent quelqu'un, elles risquent de basculer dans la précarité encore plus complète. Mais même pour des familles de classe moyenne, quand la famille s'agrandit, elle se trouve fragilisée dans sa capacité autonome de gérer ses besoins. La famille est un réseau de sociabilisation primaire et c'est le premier recours. Les populations pauvres y ont recours, y compris pour les Roms. Ça fonctionne, mais de manière précaire. Un système D tient quelque temps, mais il va casser après un certain temps.

M. Bolle ajoute que quand on parle de paupérisation des collectivités publiques, ils ont insisté sur les risques systémiques. S'ils devaient utiliser la méthode du coût complet, ils verraient qu'une série de dispositifs sont sollicités quand les gens sont dans les abris, et pas uniquement pour les questions sanitaires. L'Etat joue son rôle avec des coûts importants et ces situations de précarité in fine coûtent beaucoup plus cher que si un dispositif pérenne existait. On n'est

donc pas dans une situation où on mettra les collectivités publiques dans la précarité. On parle de montants acceptables.

M. Froidevaux répond que lors des assises de la précarité qui ont eu lieu en octobre passé, ils ont eu un exposé d'un expert sur le non-recours à l'aide sociale, notamment en France. Et le coût du non-recours à l'aide sociale est important et est simplement reporté. En termes de dégradation de santé, il y a un risque qui sera couru plus tard, et qui est dramatique pour les personnes, et pour la collectivité. Il faut voir les dépenses comme un investissement. Car on amène les personnes à retrouver une autonomie et non à rester dépendantes.

La présidente dit que quand, dans les considérants, on regarde ce qui se passe dans une ville comme Paris, on voit que la grande prise en charge de l'Etat en France est en train de ruiner le pays. Donc si elle met en éclairage ce qui est dit, c'est quand même un puits sans fond. Même si elle explique qu'elle a été très touchée par le reportage de «Temps Présent», *Une douche contre la misère*. Il y a une possibilité de retrouver une dignité. Elle a été frappé notamment par le travailleur africain qui vient d'Espagne, ne trouve pas de logement, et part ailleurs. Donc si on offre des logements, cela permettra à des gens de ne pas tomber dans des dérives qui coûteront cher à l'Etat, mais ça attirera aussi des populations qui viendront à Genève car elles sont bien accueillies.

M. Bolle répond qu'il ne pense pas que les Vaudois aujourd'hui soient confrontés à un appel d'air car ils ont un dispositif de petites structures. Leur conviction dans le monde associatif, concernant les personnes qui viennent à Genève, est qu'une fois qu'elles ont fait le tour de la question, ce n'est pas l'offre d'hébergement qui les fera rester, mais l'offre de travail. Sans ressource, on n'a pas accès à l'aide sociale. Ils sont convaincus que ce n'est pas la qualité du logement qui va générer un appel d'air supplémentaire, mais qu'on est sur des questions de dignité et de sécurité sociale.

M. Froidevaux ajoute qu'ils ne veulent pas de solutions de luxe, mais des systèmes d'accompagnement avec des personnels plus soutenant. Car l'Etat a besoin de familles saines et d'économie saine, avec des personnes qui y participent pour que celle-ci tienne debout. Le but est qu'il y ait moins d'assistés sociaux. Même les sans papiers contribuent au système d'assurances sociales. Car beaucoup font tourner l'économie. Les trois piliers de la sécurité sociale sont un Etat peu affaibli, une économie saine et une structure familiale solide. Ce sont les trois piliers qui font la sécurité sociale et humaine.

La présidente dit que Lausanne évalue à 150 le nombre de personnes sans domicile fixe, donc c'est aussi une situation plus facile à gérer.

M. Bolle répond qu'il y a aussi plus de sleep-in. Il y a un étage dans le dispositif vaudois qui fait que les personnes dans les sleep-in ne sont pas comptabilisées dans le nombre de personnes à la rue.

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

Un commissaire remercie les deux intervenants, car ils donnent un éclairage complet et pertinent sur la situation. Ce sont des réflexions intéressantes, même si on peut diverger sur certaines. Il revient sur la crainte partagée par certains d'une forme d'appel d'air. On ne peut pas faire abstraction de cette considération. Il demande aux intervenants s'ils imaginent qu'il y ait des conditions d'accès à ces logements d'urgence qui puissent être proposées de manière judicieuse. Il demande s'ils auraient des critères qui permettraient de dissuader les populations minoritaires, qui souhaiteraient profiter de ces structures.

M. Froidevaux répond qu'on est dans du logement d'urgence, dans le bas seuil et on est tenu par l'article 12 de la Constitution fédérale d'assurer l'accueil des personnes en détresse. Cela comprend un verre d'eau, une couche, des soins. Ensuite, les systèmes de transition mettent en place des exigences toujours plus grandes et permettent aux personnes de s'autonomiser. L'enjeu est de ne pas se satisfaire de l'urgence. Et il y a une urgence de penser autrement. Il y a une sortie par le haut qui est possible. Et tout cela sans discrimination. Par contre s'il y a un avenir pour l'accès au travail, ces personnes resteront, mais si ce n'est pas le cas, elles partiront. D'autant plus que ces personnes aident leurs familles dans leurs pays d'origine. Il y a un surplus au niveau de l'aide internationale. Pour ces personnes-là, l'avenir n'est pas au réseau d'urgence. Ceux qu'ils connaissent souhaitent s'en sortir. Il y a aussi le fait qu'il y a énormément de Suisses souffrant d'une grande solitude. L'hébergement sert aussi à créer du lien social. Beaucoup de personnes migrantes étaient par contre rentrées dans leur famille à Noël, alors que les autres restent et recherchent du lien social. L'autonomie permet aussi de recréer du lien social.

Le commissaire demande combien coûte le système de sleep-in vaudois et comment il fonctionne.

La présidente répond que la commission a une description dans le document de M. Vallat.

M. Froidevaux explique que ces sleep-in sont répartis dans le canton et il y a une répartition des charges au niveau intercommunal.

M. Bolle répond que ce qui est frappant par rapport à l'expérience vaudoise, c'est que ces sleep-in ont été ouverts sans crainte de la population, car on est sur de petites unités. Il n'y a pas la situation genevoise où les gens craignaient l'ouverture d'asiles. A leur connaissance, il n'y a pas ou peu de difficultés de voisinage et les petites unités sont plus faciles à gérer et pourraient être réparties sur le territoire du canton.

M. Bolle rappelle que sur ces lieux-là, ils sont complètement saturés, car ce sont des logements étudiants. Ces places se sont remplies très vite, même avec une augmentation de 50%. C'est un document qui donne une photographie de la

situation. Tout ce qu'on connaît comme lieux, ce sont des lieux qui sont suroccupés. Il ne connaît pas de lieux sous-occupés qui seraient inconnus.

M. Froidevaux dit que ce sont aussi des lieux avec des seuils plus hauts et on est moins dans des bas seuils.

La présidente remercie M. Bolle et M. Froidevaux d'avoir insisté sur la pénurie de logements.

Car même quand l'Hospice veut construire, il y a des oppositions parmi les magistrats.

Une commissaire revient sur le Cénacle qui a été mentionné, et dit que cela coûte assez cher la nuit.

M. Bolle répond que oui, et que c'est même aussi cher que l'hôtel.

La commissaire mentionne, en comparaison aux sleep-in, ce que fait le Bateau de Genève, qui fait travailler les gens pour gagner un peu d'argent.

M. Bolle répond que c'est un très bel exemple de transition vers autre chose et d'accompagnement. Il faut coupler les hébergements de nuit avec des dispositifs de jour. Certains sleep-in ont des ordinateurs pour la recherche d'emploi, ou proposent des formations. Il y a des choses dans les petites structures qui sont possibles. Dans les grandes structures, ce n'est pas possible. Dans les clubs sociaux il y aura quelque chose qui se fera.

Un commissaire revient sur la question des fondations et des associations qui offrent des logements et explique que le Cénacle est une fondation. Dans le document de M. Vallat, il y a les associations financées par la Ville ou à but non lucratif.

La présidente dit qu'elle ne pense pas que le Cénacle soit à but lucratif, mais il ne reçoit pas de subvention.

## **Séance du 10 avril 2014**

### *Discussion et vote*

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique qu'après mûre réflexion, il votera contre cette motion car elle n'est pas de nature à atteindre le but fixé, qui est d'aider M<sup>me</sup> Alder, et de réaliser tardivement que c'est bien le Canton qui est compétent. Il explique avoir contacté le conseiller d'Etat, M. Poggia, qui a trouvé la motion intéressante, mais a précisé que l'Etat manquait évidemment d'argent actuellement. M<sup>me</sup> Alder a été très claire et a fait le bilan de l'hébergement d'hiver 2013-2014. Elle se rend compte que la Ville ne peut

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

pas tout faire toute seule. Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique donc qu'il pense que les conclusions de cette motion ne serviront à rien.

Un commissaire socialiste explique que le Parti socialiste est satisfait d'avoir vu que M<sup>me</sup> Alder a fait du chemin suite à la motion. Ils ont pu voir évoluer la position de M<sup>me</sup> Alder. Le blog de M<sup>me</sup> Alder et son discours incluent notamment la motion et soutiennent son utilité, malgré le fait que ce n'est évidemment pas à la Ville de tout faire. C'est intolérable que des gens dorment dehors au mois de novembre ou en juillet. Et il y a aussi un souci de M<sup>me</sup> Alder de protéger les logements relais. Donc oui, il faut un lieu d'accueil à l'année mais sans nuire au logement relai. Evidemment les hébergements à l'année ne sont pas la seule solution. Cela fait dix ans que la Ville demande au Canton de le faire. En attendant il n'y a rien qui vient du Canton. Ce n'est pas un parlement de droite qui choisira de mener cette politique. Donc cette motion vise à offrir un déclencheur, à offrir à M<sup>me</sup> Alder une carte en plus pour aller négocier avec le Canton et les communes. Ce serait un mauvais signe d'attendre encore plus, ou d'attendre un geste du Canton. Celui-ci ne viendra que quand M<sup>me</sup> Alder prendra les mesures pour aller voir M. Poggia à la suite du vote de la motion. Il faut faire un lobbying social auprès du Canton. Maintenant le coût reste mineur. On parle de 1,3 million sur les quatre mois d'ouverture de la PCi supplémentaire. Il faut prendre ça en regard des enjeux qui vont être votés prochainement, dont les 139 millions pour le Musée d'art et d'histoire, les 100 millions pour la Nouvelle Comédie, les 60 millions pour le Grand Théâtre, etc. Il faut relativiser ces sommes. Le coût de cette précarité, notamment en termes de dommages sur les voiries, le coût pour la police, est intolérable. Et M<sup>me</sup> Alder pourrait avec cette motion en poche négocier le coût avec le Canton. M. Poggia reviendra devant la Ville ensuite. Si tout d'un coup le Canton s'engage, il y aura des amendements. Mais il ne faut pas attendre que le Canton fasse quelque chose, il faut aller de l'avant.

Une commissaire demande si, puisque c'est du ressort du Canton, il est possible de donner la facture au Canton.

Un commissaire dit qu'on devrait arriver avec quelque chose de plus précis que ce texte-là. Ce qui le gêne c'est qu'on demande au Conseil municipal de faire le travail de M<sup>me</sup> Alder. Et M<sup>me</sup> Alder a l'intelligence humaine pour savoir qu'elle doit le faire. La commission la suivra ensuite, mais ce n'est pas aux commissaires de régler cette situation particulière de l'hébergement d'urgence.

Une commissaire Verte dit qu'en ce qui la concerne, elle votera cette motion sans amendement. C'est un vote d'intention. La motion n'est pas contraignante. C'est ensuite aux services de M<sup>me</sup> Alder d'aller travailler sur ce sujet. Mais les conseillers municipaux ont la possibilité de déposer des motions sur tous les départements, même si elles sont plus ou moins reprises par le Conseil administratif. Donc le groupe va valider cette motion. Après que ce soit fait sous forme de

fondation ou par un autre modèle, il y a plein de possibilités. Ils laissent toute latitude au département pour la réaliser. Mais l'idée de base est de ne pas laisser les gens dehors et surtout de voir qui va où. Car il y a des personnes qui ne vont pas dans un logement d'urgence. Il manque peut-être des lits pour des gens qui ont des maladies psychiatriques graves. Il y a énormément à faire pour les diverses populations qui ne peuvent plus s'insérer dans le logement actuel.

Une commissaire dit brièvement quelle est la pertinence d'étendre à l'année ces logements d'urgence, car ce n'est pas seulement l'hiver qu'il y a des problèmes pour ces personnes. Et après avoir auditionné aussi longuement les représentants du CSP et de Caritas, ils ont dit que c'était une des solutions à mener. Et ils voient sur le terrain ce que représente la précarité, donc il faut les écouter. Concernant l'exécution, ça revient à M<sup>me</sup> Alder, mais le Conseil municipal peut donner les impulsions. Et si elle a l'appui du Conseil municipal, son poids sera d'autant plus grand.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien fait un constat sur l'impulsion de M<sup>me</sup> Alder. Ça fait maintenant quatre ans que M<sup>me</sup> Alder n'a pas changé la problématique des sans abris comme étant assez prioritaire pour inscrire un montant au budget. Elle ne l'a toujours pas fait en disant qu'elle attend que la commission lui demande de le faire. Mais c'est à elle de le faire en tant que magistrate. Elle doit donner les impulsions, donner un cap. Sur le fond, la commissaire dit être sensible aux arguments avancés par M. Thévoz. Elle fera donc une abstention sur cette motion. L'aile chrétienne-sociale sera sensible à cette problématique. Il y a la crainte qu'on offre au Canton la possibilité de se décharger sur la Ville, alors que ce n'est pas de sa compétence. Et surtout que la Ville va voir ses recettes fiscales diminuer et ne pourra pas toujours faire ce que le Canton ne souhaite pas faire. Il faut commencer par assumer les compétences qui relèvent de la Ville et de ne pas chercher à faire le travail du Canton. Peut-être que dans la première invite, on pourrait ajouter la volonté du Conseil municipal de dire que ce n'est pas qu'à la Ville d'assumer cela seule: «d'assumer ses responsabilités, conjointement avec le Canton et l'Association des communes genevoises, envers la population». Ceci pour montrer que ce n'est pas à la Ville de payer les factures toute seule.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois explique son scepticisme par rapport à la volonté, aussi bien du Canton que du Conseil municipal, de répondre à la motion. Notamment quand on voit qu'il existait une fondation qui avait pour but de loger les plus défavorisés – qui était donc une fondation d'intérêt pour loger les personnes qui se retrouvaient à la rue – et que cette fondation a été liquidée, sans aucune opposition, ni de la Ville ni du Canton. Donc malheureusement cette maison a été remplacé par des PPE, alors qu'il s'agissait de loger des défavorisés et que cette fondation existait pour cela. Donc quand le Canton et la Ville sabordent un lieu pour défavorisés, elle se pose la question de leur volonté d'aider les défavorisés de s'en sortir. Car là il s'agissait de lieux d'hébergement

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

réel, avec un traitement digne. Donc elle ne votera pas pour car elle ne croit pas en cette motion ni en la sincérité du Canton et de la Ville.

Une commissaire dit que le groupe Ensemble à gauche soutiendra cette motion. Pour eux, il est important, en tant que Conseil municipal, d'appuyer cette motion, de donner un signe de reconnaissance de cette problématique, en sachant que ce n'est de loin pas exhaustif et que c'est une invitation à une réalisation. On a bien vu aussi combien les populations touchées peuvent être différentes, et que les solutions proposées doivent être différentes aussi. Un lieu d'accueil de nuit est juste un maillon dans un grand réseau. On a vu combien l'accompagnement plus global, social, est important, et aussi au niveau de l'hygiène et de la santé. Les mesures de prévention sont extrêmement importantes pour empêcher de tomber dans la précarité. La motion comporte un volet où il est clairement dit que ce n'est pas à la Ville de s'occuper de ça, mais que le Conseil municipal l'interpelle à collaborer avec le Canton.

Un commissaire explique que cette motion est, à son avis, bien trop ambiguë, large et floue. Personnellement, il aurait souhaité qu'on ajuste sur les besoins d'urgence en hiver. Dans le cadre de cette motion, qui demande d'instaurer des abris d'urgence à l'année, il a peur qu'on engage la pérennité de la précarité et qu'on fasse plus de tort que de bien. Par ailleurs, un abri d'urgence qui fonctionnerait à l'année, c'est une responsabilité du Canton. D'autant plus que la Ville peut de manière assez réaliste redouter un certain appel d'air concernant des populations défavorisées en Europe. Le Mouvement citoyens genevois refusera cette motion.

Une commissaire d'Ensemble à gauche fait une déclaration en tant que signataire de la motion. Tout d'abord, le groupe Ensemble à gauche soutiendra ce projet, même si pour la commission, elle rejoint le propos du commissaire du Mouvement citoyens genevois. Cette motion ne va pas assez loin. Le groupe Ensemble à gauche proposerait un amendement pour demander des logements relais, mais ils ne vont pas le faire. Contrairement à ce qui a été, elle ne pense pas qu'on doit auditionner l'Etat. Et M<sup>me</sup> Alder peut parler à un autre exécutif de manière plus équitable. Elle rappelle que l'Etat a la responsabilité de l'aide sociale. Par rapport aux coûts, elle rappelle ce que propose l'Hospice actuellement coûte 9 millions de francs par année. Donc si la Ville a un projet concret, l'Etat sera preneur. Le Canton n'est pas en mesure de proposer des solutions miracles. En tant que représentante de la municipalité, elle explique que tout un chacun est responsable de ce qui se passe en Ville. Et dans la plupart des cantons, c'est la municipalité qui s'occupe de l'aide d'urgence. Elle espère que le Mouvement citoyens genevois en plénière vote au minimum cette motion. Car la motion est précise. On veut un lieu d'accueil à l'année. Et il n'y aura pas d'appel d'air, car dans les statistiques, les personnes migrantes restent dix-neuf jours et repartent ensuite. On est au minimum d'accord avec cette motion et dans un souci de fédérer les partis politiques

représentés, le groupe Ensemble à gauche ne présentera donc pas d'amendement pour aller plus loin.

Une commissaire explique, au nom du Parti socialiste, qu'elle se réjouit d'entendre qu'il y aura des relais auprès du Grand Conseil. Elle compte sur les représentants des partis pour que le Canton s'en préoccupe sérieusement. Car c'est bien joli de refuser une motion et d'attendre que le Canton s'en occupe. Ensuite, concernant la remarque de la commissaire du Parti démocrate-chrétien, elle trouve injuste de dire que M<sup>me</sup> Alder ne s'est pas préoccupée de la précarité. Etant donné qu'elle a doublé la capacité d'accueil, a été attentive à la question des familles et à développer l'espace enfant. Ça ne sert à rien de faire ce constat. Il est plus utile de voter la motion pour que la Ville s'occupe d'améliorer la situation, car les assises de la précarité ont clairement mis en évidence le besoin d'un lieu d'accueil de nuit à l'année. Mais pour le moment à part la Ville, elle ne voit pas qui va le faire. Et le Canton doit bouger et elle compte sur les représentants des partis pour le faire. A part l'accueil d'urgence, le Canton peut et doit s'occuper des logements relais, de tout cet aspect-là, que ce soit pour les jeunes sans formation, pour les gens qui sortent de prison, pour les gens logés à l'hôtel.

Un commissaire dit que le Parti libéral-radical va s'abstenir, car ils reconnaissent le problème de la précarité, mais attendent le retour de M<sup>me</sup> Alder sur ce texte. On est en avril, ce texte ne sera pas voté avant l'hiver prochain et M<sup>me</sup> Alder devra revenir avec des projets qui répondent à cette motion. Et c'est sur la base de ces projets qu'ils voteront oui ou non en plénière. Si M<sup>me</sup> Alder propose des projets qui tiennent la route, aussi financièrement, ils voteront avec plaisir pour ces projets. Si ce n'est pas le cas, ils voteront contre. Ils sont donc prêts à voter oui, pour autant que M<sup>me</sup> Alder propose des projets réalistes.

La présidente confirme ce que le commissaire du Parti libéral-radical a dit. Elle rappelle que M<sup>me</sup> Alder avait dit que si on lui donnait l'argent nécessaire, elle ferait les démarches. Il se pourrait qu'elle puisse aussi avoir des priorités dans son département et se dire que si c'est ça la priorité, elle pourrait diminuer d'autres prestations caduques. En accord avec cela, le Parti libéral-radical votera si elle vient avec quelque chose de mieux ficelé.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien retire son amendement.

La présidente passe au vote de la motion M-1040, qui est acceptée par 7 oui (2 EàG, 2 Ve, 3 S) contre 4 non (2 UDC, 2 MCG) et 4 abstentions (3 LR, 1 DC).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande de faire un rapport de minorité.

*Annexes:*

- lettre du 5 mars 2014
- décision du Conseil d'Etat du 16 mai 2012
- manifeste
- rapport du groupe de travail hébergement
- constats des acteurs de terrain auprès des personnes en situation de détresse sociale, Genève, 2014

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
 Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue



Commission de la cohésion sociale  
 et de la jeunesse du Conseil municipal  
 Madame Michèle ROULLET  
 Présidente

Genève, le 05 mars 2014

Objet  
 FV/scb

**M-1040 « Pour un lieu d'accueil de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue »**

Madame la Présidente,  
 Chère Madame,

Votre Commission a procédé le 13 février dernier à l'audition du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, dans le cadre de l'examen de la motion pour un lieu d'accueil de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue (M-1040).

Par la présente, le Département répond à cette demande.

-oOo-

**Question 1. Il semblerait qu'à Lausanne, la Commune et le canton ait mis sur pied un dispositif de prise en charge des sans abri ; pouvez-vous nous présenter brièvement ce dispositif ?**

C'est au cours de l'hiver 1992 que la Ville de Lausanne a ouvert pour la première fois une structure d'accueil de nuit d'urgence, afin de faire face à l'augmentation constante du nombre de sans-abri.

Lausanne évalue actuellement à 150-170 personnes sans domicile chaque soir. Il faut ajouter à ce chiffre 100 à 120 personnes de la communauté Rom, qui séjournent en famille et en groupe, dans leurs voitures ou dans des lieux aménagés temporairement. Une petite partie (environ 20) séjournant régulièrement dans l'une des structures d'hébergement d'urgence.

Il existe aujourd'hui en Ville de Lausanne trois structures permettant d'accueillir des personnes en grande précarité et sans logement. La Ville de Lausanne donne la priorité, dans l'ordre, aux sans-abris « locaux », puis aux enfants, aux femmes avec enfants et enfin aux personnes âgées ou malades. Ainsi les limites de séjour sont décidées en fonction des catégories de population : 7 nuits pour les non-résidents, hommes et non malades, 15-30 nuits pour les femmes non-résidentes et les malades), 30 nuits pour les femmes avec enfants, 30 nuits pour les résident-e-s lausannois-e-s, prolongeables après entretien et point de situation.

- la Marmotte, gérée par L'Armée du Salut, avec une capacité de 31 lits, 24 réservables, 7 disponibles le soir en urgence, en chambres de deux à quatre. Structure ouverte à l'année, 20h30 à 8h30.
- le Sleep-In comporte 24 lits (17 lits réservables et 7 pour les urgences), avec des chambres de trois à six et une chambre pour couples. Structure ouverte sur l'année, de 21heures à 8h.

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

- une structure saisonnière, l'Abri PC de la Vallée de la jeunesse (ouvert de mi-octobre à mi-avril, de 21h30 à 8h30), offrant 60 places pré-réservés durant la journée (+ 5 en urgence distribuables à l'entrée + 5 en urgence pour la l'Equipe mobile d'urgences sociales (EMUS, équivalent de l'UMUS genevois + la police) réparties en trois dortoirs, deux pour hommes, 1 pour femmes et enfants.

Aucune de ces structures ne demande aux bénéficiaires la présentation de leurs papiers d'identité.

Le Sleep-In et l'Abri PC accueillent les enfants accompagnés. Une charge est perçue; en plus d'un lit les usagers peuvent prendre une douche et bénéficier d'une collation le soir et d'un petit déjeuner. A la Marmotte et à l'Abri PC une collation est servie le soir, alors qu'au Sleep-In une cuisine est mise à disposition des usagers.

Pour ces trois structures, et c'est la grande nouveauté depuis un peu plus d'une année pour la Marmotte et l'Abri PC, quelques mois pour le Sleep-In, il est nécessaire de se préinscrire du mardi au samedi, entre 8h30 et 11 heures. Le Service social de la Ville de Lausanne a sollicité à plusieurs reprises l'expertise du Service social de la Ville de Genève pour la mise en place du service des inscriptions.

Au cours de l'année civile 2013, 2'215 personnes de 87 nationalités différentes ont été accueillies dans les hébergements d'urgence de la Ville de Lausanne pour une durée moyenne de séjour de 29 jours, dont 85% d'hommes, 12% de femmes et 3% d'enfants. 9'222 personnes ont été refusées à la fois le soir à l'entrée des structures et au Bureau des réservations.

A cette offre s'ajoutent 18 places d'accueil de nuit d'urgence à Yverdon (La Lucarne) et 18 places à Vevey (Le Hublot). Canton et Ville de Lausanne se partagent la facture des hébergements lausannois (50-50%), alors que le canton de Vaud couvre la totalité des coûts des structures à Yverdon et à Vevey.

-oOo-

**Question 2. Serait-il possible de présenter le dispositif mis en place en Ville de Genève pour venir en aide aux sans-abris ? Combien coûte ce dispositif ?**

Aujourd'hui, le dispositif mis en place par la Ville de Genève pour venir en aide aux sans-abris et plus globalement aux personnes en situation de grande précarité comporte plusieurs axes, (détails en annexe 1) :

- 2 clubs sociaux, un sur chaque rive
- un espace parents-enfants sur la rive droite
- un accueil hivernal comprenant 2 abris PC sur la rive gauche (Vollandes et Richemont)
- des tournées nocturnes pour identifier les sans-abris dormant dehors et leur venir en aide
- un travail « hors murs », spécialisé auprès des « grands précaires » et SDF
- une appartenance au réseau associatif (réseau d'accueil d'urgence)

La Ville de Genève finance en outre un certain nombre d'associations caritatives. Vous trouverez en annexe 2 un tableau présentant les associations subventionnées par la Ville.

L'ensemble des prestations des partenaires associatifs, subventionnés ou non par la Ville de Genève est présenté en annexe 3. Vous trouverez des informations sur les activités, les prestations, la fréquentation selon les derniers chiffres disponibles.

-oOo-

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

**Question 3. Comment voyez-vous l'évolution des besoins en matière d'hébergement d'urgence ? Quelles sont les grandes tendances ?**

Les Assises de la précarité qui se sont réunies les 17 et 18 octobre 2013 ont mis clairement en évidence le besoin d'un hébergement d'urgence à l'année.

Il faut toutefois relever que la problématique de l'hébergement est connue depuis plusieurs années et concerne de nombreux publics différenciés : les « grands précaires », les personnes ayant perdu leur domicile, les migrants économiques, les personnes en souffrance (santé mentale et/ou physique), les personnes de la Communauté Rom, etc.

Ainsi les partenaires associatifs plaident pour des hébergements d'urgence à l'année de différents types, afin de répondre aux besoins spécifiques de ces populations.

Outre un hébergement à l'année mis en place par les pouvoirs publics, il s'agirait donc d'augmenter les moyens, financiers ou en nature (mise à disposition de terrains/bâtements), des partenaires associatifs, tels l'Accueil de nuit de l'Armée du salut, la Virgule et la Coulou.

La dernière étude de référence qui a été réalisée remonte à 2011. Elle n'évoque pas la situation des migrants économiques intervenue depuis lors (annexe 4).

-cOo-

Nous espérons que ces informations vous seront utiles.

La direction du Département et moi-même restons à votre disposition si vous aviez des questions ou pour tout renseignement complémentaire que vous désiriez obtenir.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Chère Madame, l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric VALLAT  
Directeur

Annexes : (4)

Copie : Madame Esther ALDER, Vice-présidente du Conseil administratif

**Annexe 1 – Dispositif mis en place par la Ville de Genève – Plusieurs axes**

**I. Deux clubs sociaux, un sur chaque rive**

**1. Le Club social rive gauche (CSRG)**, situé à la rue Hugo-de-Senger 2-4, offre le petit-déjeuner du lundi au vendredi entre 7h30 et 9h30, de même qu'un repas chaud du lundi au vendredi de 11h15 à 14h (trois services). La structure est également ouverte pour le repas de midi le dimanche entre 11h30 et 14 heures.

**Statistiques repas**

Le CSRG sert en moyenne 150 petits déjeuners quotidiens, soit quelque 40'000 sur l'année, et plus de 200 repas de midi par jour, soit plus de 60'000 annuels.

**Public**

Le CSRG accueille des personnes de toutes origines: « locaux », Africains, Sud-américains et Européens. Il dénombre au minimum 30 bénéficiaires souffrant de difficultés psychologiques et psychosomatiques, une vingtaine de personnes âgées, et une forte population issue de la Communauté Rom.

**Autres prestations délivrées**

Une coiffeuse est présente chaque premier lundi du mois, deux douches (1 femme, 1 homme) ont été installées depuis septembre 2013 et un atelier-cinéma est organisé l'hiver le lundi après-midi.

**2. Le Club social rive droite (CSRD)**, situé à la rue du Temple 8, assure le suivi social des bénéficiaires en offrant accueil, écoute, orientation et accompagnement social du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30. Ces mêmes jours, de mi-novembre à fin mars, la structure prend les inscriptions (admissions) aux abris PC entre 15 heures et 18 heures. Près de 2'000 entretiens individuels ont été conduits en 2012-2013.

**Repas**

En complémentarité des horaires du CSRG, un repas est offert le samedi entre 11 heures et 14 heures.

**Public**

Le CSRD accueille des personnes de toutes origines, dont particulièrement les « locaux », des Européens, des Sud-américains, de nombreux ressortissants d'Afrique noire et de plus en plus de migrants économiques hispanophones.

**II. Un Espace parents-enfants (EPE)**

Ouvert depuis octobre 2008, il jouxte le CSRD et dépend d'un partenariat entre le Service de la petite enfance et le SSVG.

**Public**

Il accueille des enfants accompagnés de leurs parents, en grande précarité, pour des jeux et activités, accompagnement social et aide à la parentalité. Ouvert du lundi au jeudi (lundi, mardi et jeudi de 10h à 13h30 et mercredi de 10h à 16h30), cet espace ferme un mois en été. En moyenne, 10-12 enfants fréquentent l'EPE quotidiennement, ce qui représente un total de 55 familles différentes accueillies chaque année. L'Espace parents enfants a ouvert exceptionnellement cet hiver, du lundi au vendredi, de 10h à 17h, pour permettre aux bénéficiaires d'être à l'abri du froid.

**III. Un accueil hivernal comprenant deux abris PC sur la rive gauche (Vollandes et Richemont)**

Dès l'hiver 2001, la Ville de Genève se dote d'une prestation saisonnière d'hébergement d'urgence complétée par une tournée nocturne qui repère et oriente chaque soir les personnes à la rue vers les différentes structures. Dès l'hiver 2010-2011 l'offre de l'abri PC des Vollandes est complétée par celle de l'abri PC de Richemont, qui, depuis, est devenu pérenne.

**Prestation**

Les deux abris PC sont ouverts chaque hiver du 15 novembre au 31 mars pour les sans-abris, 7 jours sur 7 de 19h15 à 8h15, celui de Richemont accueillant encore les 25 grands précaires recensés sur Genève jusqu'au 21 avril. Tous les bénéficiaires peuvent obtenir un séjour de 30 nuits consécutives.

## SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)

### Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

Ils offrent tous deux 100 places, mais possèdent une spécificité propre :

- l'abri PC des Vollandes propose 90 places pour hommes, 10 places pour les urgences et 40 places supplémentaires en cas de plan grand froid.
- l'abri PC de Richemont propose 60 places pour les mineurs accompagnés, les femmes, 40 places pour les grands précaires, hommes et femmes, et les suivis sociaux, 60 places supplémentaires en cas de plan grand froid.
- la Ville de Genève met en place le dispositif grand froid sur la base des critères de grand froid définis par l'Office fédéral de météorologie et de MétéoSuisse.
- Tmax  $\leq$  0° journée, Tmin  $\leq$  0° = journée de gel ; Tmax  $\leq$  0, Tmin entre -5 et -10° la nuit = grand froid ; Tmax  $\leq$  0°, Tmin  $<$  -10° la nuit = froid extrême. Dans tous les cas, la durée et le vent seront pris en compte.

La prestation comprend un repas du soir et un petit-déjeuner, l'accès aux douches et à la consigne.

#### Public

Durant l'hiver 2012-2013, les abris PC ont accueillis 65 nationalités différentes, dont 30% de personnes de la Communauté Rom, 20% de migrant-e-s économiques (Afrique, Amérique du Sud via l'Espagne), 2,6% de grands précaires qui sont dans la rue toute l'année à Genève et dont l'état de santé se péjore. 5,8 % de personnes sont Suisses ou au bénéfice d'un permis B ou C ou L. La majorité des bénéficiaires proviennent de l'Europe du Sud et de Roumanie. Ce sont principalement des hommes de 21 à 50 ans au bénéfice d'un permis touriste ou sans papiers.

#### Partenaires

Les partenaires terrain sont la Haute école de travail social (HETS), la police cantonale, la police municipale, le Service privé de sécurité, le 144, urgences santé, la CAMSCO (Consultation mobile de soins communautaire), l'équipe mobile (HUG), l'Accueil de nuit.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de la prestation plusieurs groupes de coordination composés d'institutions, de services publics, de fondations, d'associations, se sont constitués au fil des ans : voisinage, sécurité, mineurs, santé.

#### Personnel

L'ensemble du personnel a été reparti en deux équipes sous la coordination de deux chef-fe-s d'équipe employé-e-s en temporaires et d'une responsable, employée fixe du SSVG.

Une équipe de 15 collaborateurs/trices temporaires et de 20 étudiant-e-s assurent la gestion de la prise en charge et de l'encadrement social. Trois personnes sont engagées pour les admissions.

#### Coûts

Le coût de la prestation s'élève à CHF 1'460'000.-, à répartir comme suit :

- |                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| • Personnel :                | CHF 1'017'000.- |
| • Surveillance :             | CHF 232'000.-   |
| • Nettoyage et fournitures : | CHF 211'000.-   |

#### **IV. Des tournées nocturnes pour identifier les sans-abris dormant dehors et leur venir en aide**

Une tournée nocturne circule chaque soir de 22 heures à 1 heure du matin. Elle identifie les sans-abris dans la trentaine de lieux où ils ont l'habitude de dormir et leur propose de venir aux abris PC. En cas de refus, ou lorsque le séjour de 30 nuit a déjà été effectué, elle leur distribue sacs de couchage et vêtements chauds. Une dizaine de rencontres se produisent quotidiennement.

#### Partenaires associatifs - Mise en garde générale

Avec l'afflux important des migrant-e-s économiques, les associations partenaires dénotent le développement d'un « marché du sommeil ». De très nombreuses locations de matelas ont lieu dans des box, des caves ou sur des balcons. Il peut arriver que des migrants qui travaillent au noir gagnent environ CHF 800.- /mois et paient le matelas jusqu'à CHF 600.00 par mois.

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

5499

**V. Tableau des statistiques des abris PC sur la période du 15 novembre 2013 au 10 février 2014**

Au 10 février dernier, les 2 abris PC comptaient, depuis leur ouverture, la présence de 738 personnes différentes pour un total de 12'660 nuitées, soit une durée de séjour moyenne par personne de 19 nuits. Sont recensés 84% d'hommes et 16% de femmes. La moyenne des personnes présentes par soir est de 143.

Période du 15.11.2013 au 10.02.2014	Nuitées	Personnes	%
Nbre Hommes	10'236	620	84
Nbre Femmes	2'424	118	16
<b>Total</b>	<b>12'660</b>	<b>738</b>	<b>100</b>
<hr/>			
Moyenne de personnes chaque soir	143		
Durée moyenne du séjour par personne	17		

Nationalités (regroupées par régions) 2013-2014	Hommes	Femmes	Total	%
CH	20	6	26	3.5
France	32	5	37	5
Roumanie	111	68	179	24.2
Europe du sud	146	11	157	21.3
Autres Europe	17	6	23	3.2
Maghreb	79	2	81	11
Afrique subsaharienne	62	4	66	8.9
Amérique	12	3	15	2.1
Asie	11	2	13	1.7
Inconnue	130	11	141	19.1
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>118</b>	<b>738</b>	<b>100</b>

Âge 2013-2014	Hommes	Femmes	Total	%
jusqu'à 5 ans	3	2	5	0.7
de 6 à 15	4	2	6	0.8
de 16 à 17	7	9	16	2.2
de 18 à 20	34	3	37	5
de 21 à 30	191	24	215	29.1
de 31 à 40	187	30	217	29.4
de 41 à 50	130	24	154	20.9
de 51 à 65	51	15	66	8.9
plus de 65	9	5	14	2
inconnu	4	4	8	1
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>118</b>	<b>738</b>	<b>100</b>

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
 Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

Permis	Hommes	Femmes	Total	%
CH	20	6	26	3.5
B	8	1	9	1.2
C	4	4	8	1
G	3	0	3	0.4
L	1	0	1	0.1
N	1	0	1	0.1
Nem	3	0	3	0.4
UE	86	5	91	12.3
Touriste <sup>1</sup>	259	79	338	45.8
sans	125	17	142	19.2
Aucune donnée	110	6	116	15.7
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>118</b>	<b>738</b>	<b>100</b>

Durée du séjour	Hommes	Femmes	Total	%
de 1 à 3 nuits	216	24	240	32.6
de 4 à 19 nuits	200	42	242	32.8
de 20 à 30 nuits	92	24	116	15.7
de 31 à 60 nuits	86	22	108	14.6
plus de 60 nuits	26	6	32	4.3
<b>Total</b>	<b>620</b>	<b>118</b>	<b>738</b>	<b>100</b>

-oOo-

<sup>1</sup> Européens, à l'exception de la Roumanie et de la Bulgarie, selon les accords sur la libre circulation des personnes

**Annexe 2 – Subventions accordées aux principales structures d'accueil associatives**

Institution	Budget total	Subvention monétaire	Gratuité	Subvention totale	Nb Nuits	Nb de places	Nb de repas par an	Nb de douches/an
Accueil de nuit de l'Armée du salut	992'647	555'000	-	555'000	11'137	40	21'800	?
Au cœur des Grottes	1'793'810	360'800	86'940	447'740	20'03	59	35'358	?
Bateau Genève	2'111'627	277'700	-	277'700	-	-	30'000	-
Carrefour Rue	605'528	352'800	133'992	486'792	14'614	50	11'504	1'072
Espace Solidaire Pâquis	601'800	53'000	-	53'000	-	-	19'804	-
Le CARE	1'468'369	316'300	-	316'300	-	-	103'000	2'800
Le Racard	754'852	476'800	-	476'800	2'595	8	-	-
<b>Total annuel</b>	<b>8'328'633</b>	<b>2'392'400</b>	<b>220'932</b>	<b>2'613'332</b>	<b>28'146</b>	<b>157</b>	<b>221'466</b>	<b>3'872</b>

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

**Annexe 3 – Tableau des partenaires – réseau Accueil d'urgence**

Organisations	Hébergement d'urgence	Repas	Douches	Activités	But de la subvention nominative	Fréquentation
Accueil de nuit	40 lits, dont 28 hommes et 12 femmes/enfants. Ouvert 359/365. Limite: 10 nuits max. sur 3 mois. Prix: CHF 15.-/nuit avec pi-déjeuner et souper, accipite bons des services sociaux et églises.	De novembre à fin avril, repas de midi pour 100-140 personnes/jour, en 3-4 services.	4 douches	Ecoute, orientation, suivi social pour certains.	Soutien au fonctionnement. Seule structure d'hébergement d'urgence à l'amée sur la Ville de Genève. Remarque: structure vétuste (1954), l'ADN doit reconstruire à Sâcheron, en attente du droit de superficie par le canton. Coûts de construction estimés (à charge de l'ADN): 40 lits = 7 millions de francs 60 lits = 3,2 millions de francs 80 lits = 4 millions de francs	En 2013 11137 nuitées, soit 2542 personnes pour un séjour moyen de 4,5 nuitées. Retenue 15 pruit.
Au Cœur des Grottes	59 places, 34 femmes et 25 enfants.				Soutien au fonctionnement. Le Cœur des Grottes est un foyer d'hébergement avec accompagnement psychosocial destiné à une trentaine de femmes seules ou avec enfants, momentanément confrontées à une situation de précarité (violences conjugales, exploitation, trafic d'êtres humains, etc).	En 2012 20033 nuitées
Bateau Genève		Petit-déjeuner du lundi au vendredi 7h30-9h30		Stages indemnisés CHF 14.-/net/heure pour bénéficiaires avec projet de réinsertion	Soutien au fonctionnement. Le Bateau Genève est un lieu d'accueil, d'activités, de rencontre destiné à des personnes rencontrant des difficultés sociales de tous ordres.	30'000 PDJ offerts par an, 150-180/jour. 913 PDJ offerts dans les caïés du quartier pendant l'hiver 2012/2013. Jobs temporaires proposés à 235 personnes pour un total de 17'750 H de travail en 2012. 36 personnes ont bénéficié de stages de réinsertion.

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

5503

Organisations	Hébergement d'urgence	Repas	Douches	Activités	But de la subvention nominative	Fréquentation
Carrefour-Rue	La Couleur: 25 places, dont un quart de femmes, à l'année, 7/17, 24h/24, Cogréré par les habitants + Hameau des Cheminots à Lobé: village d'vacances pour sans-abris. Studios mobiles: projet de 10 containeurs modulaires, 20 places. En attente de terrains, même temporaires.	Jardins de Montbrillant: du mardi au vendredi de 11h30 à 12h30 et le samedi de 12h00 à 13h00.	Point d'eau: 8 douches (4 hommes, 4 femmes) 4 machines à laver 4 séchoirs Coffeur bénévoles tous les jours Pédicure 2 x par mois en nature: chaussettes, dentifrices, couvertures, couches pour bébés		Soutien au fonctionnement. L'association offre accompagnement, repas, hébergement et activités aux personnes sans-abris ou démunies.	En 2013 La Couleur: 7225 nuitées. 7'386 repas. Hameau des Cheminots: 4'118 repas et 2'100 nuitées. Jardins de Montbrillant: 52'060 personnes, 200 pf. Douches: 1'072 Lessives: 3'312 Coffeur: 447 Pédicure: 123
Espace Solidaire Pâquis		Petits déjeuners pour tous du lundi au vendredi de 8h30 à 9h30 et de 10h45 à 11h00 pour les cours Repas de midi du lundi au vendredi pour ceux qui suivent les cours. + Prestation soupe populaire de l'Eglise ouverte au Temple des Pâquis le samedi de 18h00 à 19h30 (180 pfj)		Cours de français, d'anglais, d'allemand. Réception, orientation, accompagnement. Ecovain public. Cyber café. Permanence juridique. Permanence psy. Conférences, journal, haïku, tir-crochet. Prêts de locaux et partenariats	Soutien au fonctionnement. L' Espace Solidaire Pâquis a pour buts de : - développer les solidarités - promouvoir des actions solidaires dans les domaines de l'éducation, de la formation de base, de la culture, de la prévention, de l'action citoyenne - encourager l'information, la communication entre les personnes et les associations - collaborer à l'animation du Temple des Pâquis avec l'Espace Pâquis.	En 2013: 33'542 kg de nourriture. Au total, 51'203 personnes accueillies, 150-200/pj. Pis-oïl: 18'027, 120-130 pfj. Repas de midi: 1'777. Cours de français: 17'944. Cours anglais: 107 Ecovain public: 590 Cyber café: 2'525 Permanence juridique: 305 Permanence psy: 204 Conférences: max. 140 pisoir

10/13

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
 Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

Organisations	Hébergement d'urgence	Repas	Douches	Activités	But de la subvention nominative	Fréquentation
Le CARE		Repas à 16h00 du lundi au vendredi et le soir à midi de janvier à Pâques Distribution de colis dépannage	3 douches hommes, 1 femme entre 14h00 et 15h30	Activités sportives, artistiques et animations les lundis, mardis jeudis, vendredis entre 14h00 et 16h00 Coiffeuse bénévole Tandems-midi Couturières bénévoles pour réparation vêtements les lundis et vendredis Atelier de réparation de vélos Distribution vêtements, électroménagers, meubles (dons)	Soutien au fonctionnement. L'association a pour but de favoriser la prise en charge des handicapés sociaux en leur proposant la possibilité de rencontres et d'occupations, grâce à la présence d'une équipe d'animation.	En 2012: 75000 repas ont été distribués, 180 p/our. Equivalant de 28000 repas colis dépannage. 74p/jour pour les activités 2'800 personnes ont eu accès aux douches. 800 bénéficiaires des services de coiffure. 1'000 personnes ont profité de la distribution de vêtements, électroménagers, meubles.
Le Racard	8 places, 19 personnes, 1 durant 1 mois, 6 durant 3 mois et 12 durant 3 mois renouvelables.				Soutien au fonctionnement. L'association offre un centre d'hébergement et un lieu de vie avec un soutien psychosocial pour toute personne en état de détresse psychique et/ou sociale.	En 2012 2'395 nuitées

#### **Annexe 4 - Groupe de travail Hébergement (GTH)**

« En 2011, le Conseil d'Etat a mandaté le "Groupe de Travail Hébergement", déjà constitué sous l'égide du Département de la solidarité et de l'emploi (DSE), en vue de définir le cercle des personnes en situation d'urgence sociale par rapport au logement; d'établir un état des lieux des logements d'urgence et lieux d'hébergement social qui répondent aux besoins des personnes en situation de précarité par rapport au logement; d'examiner si, et dans quelle mesure, les besoins correspondant sont couverts et de lui proposer des axes d'action pour lui permettre de fixer des objectifs clairs et mesurables en la matière. Y étaient représentés les pouvoirs publics (Canton et Ville de Genève – GIM et SSVG), l'Hospice général, Caritas, le Centre social protestant (CSP), l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI) et le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), l'Association suisse des locataires (ASLOCA)<sup>2</sup>.

#### **Principaux actes d'action**

Conformément au mandat qui lui a été confié, le groupe de travail a proposé au Conseil d'Etat quatre principaux axes d'action, correspondant au type de prestations à développer :

- le renforcement des logements d'urgence (protection, éloignement) ;
- le renforcement des lieux "passerelle" axés sur la réinsertion (victimes de violences, sorties de prison, SDF) ;
- le renforcement des appartements standards pour séjours à moyen et long-terme (évacués judiciaires, SDF) ;
- la situation particulière dans le domaine de l'asile.

#### **Renforcement des logements d'urgence**

Le besoin de nouveaux logements d'urgence se fait sentir, notamment, parmi les personnes sans domicile fixe qui séjournent en abri PC ou dans des structures d'accueil de nuit ; un groupe de 30 à 40 personnes fréquentant chroniquement en alternance l'ensemble de ces structures et pour lesquelles un lieu d'hébergement de type bas seuil serait mieux adapté. Pour les personnes sans domicile fixe, les besoins non couverts estimés correspondent à environ 30 à 40 nouvelles places.

#### **Renforcement des lieux "passerelle" axés sur la réinsertion**

Les lieux "passerelle" axés sur la réinsertion, sont des lieux dans lesquels les personnes peuvent séjourner une fois leur situation stabilisée. Les questions de la prise en charge institutionnelle et du financement sont en principe déjà réglées. Ces lieux offrent un logement temporaire assorti d'un accompagnement social, le temps que la personne retrouve son autonomie (clarifie sa situation conjugale ou familiale, termine sa formation, trouve un emploi) et se prépare à (ré)intégrer un logement standard.

Pour une partie des personnes sans domicile fixe placées à l'hôtel, les besoins non couverts estimés se montent à environ 75 nouvelles places (correspondant à 150 personnes par an).

<sup>2</sup> Rapport du groupe de travail hébergement relatif à la définition des besoins en termes de logements d'urgence et d'hébergement social – 5 avril 2012 Etat de Genève

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

Renforcement des appartements standards pour séjours à moyen et long-terme

Après avoir mentionné les lieux passerelle comme alternative aux séjours à l'hôtel pour les personnes sans domicile fixe, il pourrait également être envisagé de renforcer le dispositif offert actuellement par l'unité de logement temporaire (ULT) de la Ville de Genève afin que celui-ci puisse accueillir 75 personnes supplémentaires par année.

Pour une partie des personnes sans domicile fixe et séjournant à l'hôtel, les besoins non couverts estimés se montent à environ 75 places. Ce chiffre ne tient pas compte des besoins non couverts estimés pour les personnes sans logement permanent, lesquelles ne sont prises en charge dans aucune structure en particulier et qui se montent à environ 300 places.

Situation particulière dans le domaine de l'asile

Compte tenu du flux croissant des nouvelles arrivées en Suisse dans le domaine de l'asile, des pertes de logements du parc hébergement géré par l'Aide au requérants d'asile ainsi que la fermeture pour cause de chantier d'importance cantonale de deux foyers d'accueil, compte tenu enfin des 1'500 personnes hébergées à long-terme dans le dispositif asile en raison de la crise du logement et malgré un statut qui aurait dû mener à leur déménagement, le dispositif actuel se trouve aujourd'hui en grande difficulté. Un autre groupe de travail se penche sur cette question. Pour les personnes issues de la filière asile, les besoins estimés non-couverts sont :

- à court terme, 300 nouvelles places ;
- à moyen terme, 300 nouvelles places ;
- à long-terme, reste ouverte la question des 1'500 personnes encore hébergées dans le dispositif faute d'une sortie possible vers un logement standard.

Ainsi, les besoins listés équivalent à la création d'au moins 650 nouvelles places (hors filière asile, laquelle fait l'objet d'un groupe de travail ad hoc).

03572-2012



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT

16 mai 2012

Concerne : Définition des besoins en termes de logements d'urgence et d'hébergement social - Rapport du "Groupe de Travail Hébergement" du 5 avril 2012

Vu l'extrait de procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 29 juin 2011 décidant de mandater le "Groupe de Travail Hébergement" pour définir les besoins en termes de logements d'urgence et d'hébergement social (Aigle 5179-2011);

Vu le rapport du "Groupe de Travail Hébergement" relatif à la définition des besoins en termes de logements d'urgence et d'hébergement social du 5 avril 2012 et ses cinq annexes;

Attendu que conformément au mandat assigné au groupe de travail, ce rapport:

- définit le cercle des personnes en situation de précarité par rapport au logement;
- établit un état des lieux des logements et lieux d'hébergement qui répondent aux besoins des personnes en situation de précarité par rapport au logement;
- examine si et dans quelle mesure les besoins correspondants sont couverts;
- propose au Conseil d'Etat des axes d'action qui lui permettent de fixer des objectifs clairs, mesurables en la matière.

LE CONSEIL D'ÉTAT

Décide :

d'approuver le rapport du "Groupe de Travail Hébergement" du 5 avril 2012 et d'en valider les conclusions.

Communiqué à :

DCTI 1 ex.  
DSE 1 ex.  
Intéressés 1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :



# LA GENEVE ESCA- MOTÉE

---

**LA GRANDE PRÉCARITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ !  
 PRIORITÉ N° 1 : LE LOGEMENT**

---

**L**es personnes qui se retrouvent à la rue sont de plus en plus nombreuses. Toutes ont des parcours de vie différents, mais elles ont en commun de faire les frais d'une précarisation grandissante du monde du travail, de l'accès et de la conservation des droits au logement et aux services sociaux. Dans la cité de Calvin comme ailleurs, lorsque la spéculation immobilière s'intensifie, les personnes à revenus moyens voient leur loyer flamber et leur accès à la location entravé. Les pauvres, eux, se retrouvent encore plus facilement sans domicile. L'insuffisance de logements sociaux

à Genève et les mesures d'accueil d'urgence actuelles (dortoirs aux places limitées et ouverts une partie de l'année seulement, lieux trop peu nombreux pour se laver et manger, discriminations de traitement selon l'origine des bénéficiaires, services sociaux débordés) ont pour conséquence de maintenir à la rue ceux qui n'ont pas d'autres moyens à disposition.

Plus de 400 personnes, selon les estimations de certaines associations actives dans le domaine, cherchent quotidiennement un lieu

chaud pour passer la nuit. Les plus « chanceux » louent des matelas pour 400 CHF par mois au minimum, tandis que les autres se débrouillent dans les cages d'escaliers et les caves, les abris de fortune, sous les ponts ou dans les parcs. Les points d'eau publics (pataugeoires, etc.) sont également utilisés pour des soins d'hygiène élémentaires. En plus de constituer une humiliation pour ceux qui les vivent, ces stratégies de survie restent malheureusement incomprises, et provoquent un sentiment d'insécurité chez les habitants des quartiers confrontés à cette grande précarité récente à Genève. Les services de la ville (Police municipale, Voirie, Service des Espaces Verts, etc.) se trouvent également mobilisés de manière accrue pour « faire face » à cette pauvreté visible, ce qui n'est pas sans causer des coûts supplémentaires au contribuable !

Nous constatons, au quotidien, que l'accueil d'urgence à Genève n'est pas adapté à l'augmentation croissante du nombre de personnes en grande précarité. La pauvreté ne devrait plus être considérée comme une fatalité nécessitant des mesures d'urgence à peu de frais, pour des « marginaux » désignés comme « coupables » de leur situation. Il est temps de rendre aux personnes précarisées la dignité et le respect qui leurs sont dus. Ceci passe par la prise de conscience des lacunes des politiques publiques actuelles et la mise en place, dès maintenant, d'un véritable plan d'action sociale digne de ce nom et dans une optique de recréation du tissu social et démocratique à long terme.

## **UN DISPOSITIF D'ACCUEIL D'URGENCE INADEQUAT POUR DES BESOINS FONDAMENTAUX**

Une politique d'urgence sociale se doit de répondre aux besoins élémentaires des personnes à la rue (hébergement, nourriture, hygiène) lorsqu'il en va de leur intégrité ou de leur survie. Mais l'urgence sociale, c'est aussi le manque de moyens d'actions et de dispositifs mis en place pour répondre aux situations de pauvreté qui demandent à la fois une prise en charge globale des besoins urgents et une aide sociale plus large, à plus long terme.

L'état actuel des infrastructures et dispositifs mis en place à Genève (insuffisance du nombre des lieux d'hébergement et points d'eau, etc.) entraîne des réponses insuffisantes et inadaptées aux besoins des personnes à la rue et les maintient dans leur précarité.

**Des politiques publiques aussi précaires que la situation des personnes à la rue ne sont pas viables !**

---

### **UNE POLITIQUE D'URGENCE SAISONNIÈRE**

---

De mi-novembre à fin mars, période de l'année où les conditions météorologiques sont potentiellement plus dures

que d'ordinaire, le Service social de la Ville de Genève ouvre deux abris de la Protection civile, d'environ 200 places au total, à toute personne dormant dehors. Ce service n'est cependant pas accessible en continuité : un nombre prédéfini de jours est accordé à chaque « bénéficiaire » (21 jours pour ces quatre mois d'hiver !). Ce quota ne peut pas être dépassé, sauf en cas de « grand froid ». Lorsque les températures descendent à  $-10^{\circ}$  la nuit et en dessous de zéro la journée, durant une période de plus de 48 heures, il a été décrété, en effet, que le dispositif « grand froid » devait être mis en place et les portes ouvertes à tou-te-s, le « risque » de trouver des morts dans la rue étant accru.

Durant le reste de l'année, quelles que soient les températures (mis à part les 20 places de la Coulou de Carrefour-Rue), aucune structure municipale ou cantonale gratuite n'est ouverte pour accueillir les personnes sans domicile. Nous souhaitons néanmoins attirer l'attention sur le fait que les personnes se trouvant à la rue sont tout autant en danger l'été que l'hiver. Durant la période estivale, les risques de déshydratation associés à d'autres facteurs (la chaleur, les vêtements inadaptés pour la saison, l'extrême fatigue) sont très importants et en règle générale, les décès sont même plus fréquents !

**Nous demandons l'arrêt d'une « politique du thermomètre » et l'ouverture de lieux d'hébergement d'urgence à l'année, ouverts pour tou-te-s, dignes et sans discontinuité de fréquentation.**

---

### DES PLACES D'ACCUEIL TRIP PEU NOMBREUSES

---

Genève compte, à l'année, 38 places d'hébergement d'urgence assurées et payantes (15 CHF la nuit à l'Armée du Salut), pour environ 400 personnes sans-abris (pour la plupart non bénéficiaires de l'aide sociale). L'offre la plus constante couvre donc seulement 9,5% des besoins réels !

Or, les lieux d'hébergement existants, mais aussi les Clubs Sociaux Rive gauche et Rive droite, Le Jardin de Montbrillant (Carrefour-Rue), Le Caré (Caritas), où l'on peut manger et se laver, sont déjà saturés et contraints de devoir refuser régulièrement du monde. Ces espaces, qui se concentrent sur des prestations élémentaires, ne peuvent pas faire un réel travail d'accueil social et d'accompagnement.

**Il est ainsi urgent de renforcer le nombre de lieux d'accueil à Genève et les moyens humains et matériels à disposition !**

---

### DES POLITIQUES PUBLIQUES QUI ISOLENT ET DIVISENT

---

Les politiques publiques actuellement en place justifient leurs actions en arguant que le sort des personnes précaires est de l'ordre de la responsabilité individuelle, du « manque de chance » dans la vie et d'un manque de

volonté de « s'en sortir » — paresse qui « appelle » une attitude de « profiteuse » des aides publiques — ou encore du ressort d'une responsabilité de groupe au comportement « déviant » et souvent racialement désigné (Roms, « dealers », etc.).

Notre expérience de terrain nous a appris que les personnes qui se retrouvent à la rue vivaient déjà souvent dans des conditions de vie précaires, ici ou ailleurs. **Nous constatons, d'autre part, que les politiques en place ont pour conséquence de couper les liens entre les personnes pauvres et le reste de la société, en suscitant la méfiance envers des gens qui semblent avoir choisi leur situation.** Elles fragilisent aussi les liens qui pourraient se nouer entre personnes pauvres : des services d'urgence réduits au strict minimum provoquent de la suspicion et une compétition pour bénéficier des services d'urgence à disposition. Ces personnes, ainsi isolées, subissent encore une forme de rejet social qui se manifeste dans des préjugés négatifs et des politiques discriminatoires (la loi anti-mendicité, par exemple, principalement destinées aux personnes désignées comme « roms »).

Être à la rue, c'est aussi être confronté-e à la violence qui y règne, que ce soit celle des autres personnes vivant à la rue ou celle de la répression policière. À l'heure actuelle, ce problème reste souvent ignoré. Le très faible intérêt médiatique pour cette question ne permet pas de mesurer l'ampleur du problème et de discuter des préjugés. Le corps médical suisse et les organisations internationales tentent pourtant

d'alerter les pouvoirs publics sur les situations de violence que rencontrent les personnes précaires.

Ce mépris social, politique et médiatique partagé est humiliant pour les personnes précarisées. Ces dernières perdent progressivement estime d'elles-mêmes et confiance en leurs capacités à améliorer leur situation, marquées par une insécurité quotidienne et un manque d'information qui les empêche de se penser sur le long terme et leur donnent le sentiment de n'avoir aucun droit. À leur vulnérabilité s'ajoute un légitime sentiment d'injustice et de colère envers une société qui continue de les considérer comme des profiteurs à la marginalité choisie.

**Il faut donc souligner l'importance de nouer des contacts, fussent-ils minimaux, avec les personnes à la rue, afin de renforcer la prévention des comportements à risques et pallier le manque d'information qui les rendent toujours plus vulnérables.**

**Plus largement, la première réponse au problème de la précarité est la reconnaissance de la dignité des personnes précarisées et de leurs droits. Précarité et pauvreté doivent être traitées en même temps comme les manifestations de problèmes de société qui nécessitent le rétablissement de liens de solidarité et la prise de conscience de notre responsabilité collective.**

## **DES SOLUTIONS URGENTES ET PÉRENNES À METTRE EN PLACE**

---

### **LOGEMENT : DES APPARTEMENTS-RELAIS**

---

Au-delà de l'impérieuse nécessité de mettre à disposition des sans-abris des espaces d'hébergement d'urgence ouverts à l'année, **il est indispensable d'engager, conjointement et urgemment, une réflexion sur la question du logement, afin de répondre dignement aux structures d'urgence.**

Disposer de structures d'accueil ou de résidences à prix modiques (de type appartement-relais) constitue en effet une autre urgence sociale et politique. Ces structures, ouvertes toute l'année, de jour comme de nuit et d'usage gratuit, accueilleraient familles, couples ou personnes célibataires. Cela permettrait aux personnes désinsérées, ou en passe de l'être, de bénéficier d'un répit afin de stabiliser une situation de rupture, pour focaliser leur attention sur une recherche d'emploi ou simplement pour échapper à l'interminable quête quotidienne d'un lieu pour dormir à l'abri.

Accéder à un dispositif de ce type est une étape indispensable vers la reconstruction d'un projet de vie pour ceux qui n'ont que la rue pour horizon.

---

### **HYGIÈNE ET SANTÉ: OUVERTURE DE NOUVEAUX POINTS D'EAU À GENÈVE**

---

Il n'existe actuellement que deux petites structures qui permettent de se laver et de laver son linge gratuitement. Ces lieux ne peuvent répondre aux besoins de l'ensemble des personnes sans-abris ! Il en résulte des situations de conflits potentiels. Le stade du Bout-du-monde, par exemple, se trouve régulièrement utilisé par des personnes en situation d'extrême précarité pour maintenir une hygiène minimale, ce qui provoque des tensions avec les sportifs utilisant les lieux.

Nous demandons l'ouverture d'au moins une nouvelle structure afin de permettre à toutes et à tous un accès à l'hygiène. Dans ce lieu, des professionnels de la santé devraient être présents afin d'accompagner et de suivre sur place les personnes présentes. Des casiers à fermetures numérotées, individualisés et gratuits, devraient également être mis à leur disposition, afin de pouvoir sécuriser leurs effets personnels et leurs médicaments.

---

### **REPAS 7 JOURS SUR 7**

---

Les lieux d'accueil de jour, comme les Clubs sociaux de la Ville de Genève, le Jardin de Montbrillant et le Caré qui servent les repas de midi la semaine sont actuellement saturés. L'ouverture d'un autre lieu d'accueil est nécessaire.

Il doit être réalisé maintenant et avec l'objectif d'être aussi ouvert le soir et le dimanche.

En outre, nous demandons l'ouverture de cuisines inclusives et gratuites qui permettraient aux personnes sans-domicile, ou hébergées dans des structures ni disposant pas de cuisines (hôtels/PC/...), de cuisiner.

---

## FINANCEMENT

---

Malgré leur inadéquation et leur inefficacité, les politiques sociales actuelles coûtent cher. La mise en place de politiques répressives (loi anti-mendicité par exemple), le coût de la non-prise en charge des problèmes croissants liés aux conséquences de la marginalisation des personnes précarisées s'additionnent et creusent davantage les budgets communaux et cantonaux, tout en renforçant un peu plus chaque jour l'exclusion.

**Il faut sortir de ce cercle vicieux et arrêter de faire croire à la population que l'on fait des économies en restreignant les droits minimaux des pauvres. Le financement des structures sociales n'est pas ruineux.**

**La présence de personnes à la rue à Genève n'est pas une fatalité, elle découle de choix politiques qui ont pour conséquence la dégradation des conditions de vie des personnes précarisées en premier lieu. Nous pensons qu'il faut — à l'inverse de ce qui se fait actuellement — développer une stra-**

**tégie globale et réfléchie permettant de financer la lutte contre la pauvreté et non contre les personnes précaires.**

Accueillir de manière adéquate les personnes en situation de précarité, prendre soin de leur santé, c'est investir à plus long terme sur la vitalité des relations sociales, dans une société qui ne se voile plus la face sur ses propres dysfonctionnements : le développement d'une société se mesure notamment à l'accueil qu'elle propose aux plus pauvres.

Pour financer de nouveaux points d'eau et au moins deux nouvelles structures d'accueil de jour, nous demandons aux décideurs politiques de réfléchir à des mesures spécifiques, par exemple, à l'instauration d'une taxe spécifique de « solidarité » sur les transactions immobilières et bancaires. Cela aurait un double effet positif : ralentir un tant soit peu la spéculation immobilière, tout en assurant des ressources pour financer les innovations que nous proposons. Pourquoi ne pas proposer, en complément, une taxe de séjour légèrement majorée afin que ceux qui visitent notre cité, participent aussi à la lutte contre la précarité de ceux que l'on empêche de vivre dignement à Genève ?

## MISE EN PLACE D'ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PAUVRETÉ

**L**a fragilisation économique, ainsi que l'extrême paupérisation de certaines couches de la population appellent à une prise en compte rapide de leurs besoins. Le canton et les communes ne peuvent plus se contenter de se défaire sur les associations et autres organismes communautaires pour réaliser une tâche qui dépend concrètement de la mission de l'État et des communes.

La nouvelle constitution cantonale, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013, énonce clairement dans l'article suivant<sup>1</sup> :

*Art. 39 — Droit à un niveau de vie suffisant*

*1. Toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle.*

*2. Toute personne a droit aux soins et à l'assistance personnelle nécessaires en raison de son état de santé, de son âge ou d'une déficience.*

Il nous apparaît clairement aujourd'hui que cet article est bafoué pour une frange grandissante de la population qui se voit privée de ses droits.

**Nous sommes persuadés que des solutions existent. Nous avons tenté de démontrer dans ce texte, axé sur la politique du logement, qu'il est possible de réfléchir à la lutte contre**

les situations créatrices de pauvreté et de précarité de manière plus large.

Afin de repenser ensemble, globalement et de manière transversale les politiques liées à la précarité, nous demandons, le plus rapidement possible, l'organisation d'états généraux de la lutte contre la précarité et la pauvreté, réunissant acteurs publics, cantonaux comme municipaux, associations représentatives et toutes les personnes directement concernées par la précarité.

Cette mobilisation générale des institutions engagées dans le domaine social, qu'elles soient publiques (canton, communes) ou associatives est impératif car « la pauvreté limite considérablement la capacité des individus ou des groupes d'exercer leur droit de participer, accéder et contribuer à tous les domaines de la vie culturelle, ainsi que leur capacité de tirer vraiment parti de leur propre culture et de celle des autres, ce qui aggrave leur exclusion sociale et leur marginalisation (...)»<sup>2</sup> ».

1. Voir la proposition pour le suivi de la motion M 1950 « Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre », déposée le 16.04.10 au Grand Conseil.

2. Art. 89 de la version finale du *Projet de principes directeurs sur l'extrême pauvreté et les droits humains*, présenté à l'ONU par la rapporteuse spéciale sur les droits humains et l'extrême pauvreté, Magdalena Sepúlveda Carmona, en ligne sur [http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Poverty/A-HRC-21-39\\_fr.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Poverty/A-HRC-21-39_fr.pdf)

---

**IL EST DONC URGENT  
QUE L'ON ARRÊTE DE  
SE « RENVOYER »  
LE PAUVRE OU DE  
LE CACHER HONTEUSE-  
MENT, MAIS QU'ON LE  
PRENNE PLEINEMENT EN  
COMPTE. LA PRÉCARI-  
SATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES NE DOIT PAS  
DESSINER LA NORME  
DE NOTRE SOCIÉTÉ  
ACTUELLE ET À VENIR,  
ET AINSI PLONGER  
DANS LA PRÉCARITÉ  
UNE MAJORITÉ DE LA  
POPULATION. IL Y VA DE  
L'ESSENCE MÊME DE  
NOTRE DÉMOCRATIE.**

---



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL HÉBERGEMENT RELATIF À LA  
DÉFINITION DES BESOINS EN TERMES DE  
LOGEMENTS D'URGENCE ET D'HÉBERGEMENT SOCIAL****1. CONTEXTE**

Par extrait de procès-verbal du 29 juin 2011, le Conseil d'Etat a mandaté le "Groupe de Travail Hébergement", déjà constitué sous l'égide du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), en vue de définir le cercle des personnes en situation d'urgence sociale par rapport au logement; d'établir un état des lieux des logements d'urgence et lieux d'hébergement social qui répondent aux besoins des personnes en situation de précarité par rapport au logement; d'examiner si, et dans quelle mesure, les besoins correspondants sont couverts et de lui proposer des axes d'action pour lui permettre de fixer des objectifs clairs et mesurables en la matière.

Dans le cadre de ce mandat, le "Groupe de Travail Hébergement" a été composé de la manière suivante :

- a) en qualité de président :
  - M. Vito ANGELILLO (DSE)
- b) en qualité de membres :
  - Mme Sylvie BIETENHADER DEFERNE (Ville de Genève)
  - M. Alain BOLLE (CSP)
  - Mme Stéphanie CODOUREY (DSE)
  - M. Christian DANDRES (ASLOCA)
  - Mme Marie-Christine DULON (DCTI)
  - M. Andreas FABJAN (USPI)
  - M. Dominique FROIDEVAUX (Caritas)
  - Mme Carole-Anne KAST (RPSL)
  - M. Alain KOLLY (HG)
  - Mme Véronique PURRO (Ville de Genève)

Les travaux du groupe de travail ont débuté en juillet 2011. Le groupe s'est réuni en séances plénières à quatre reprises.

Par ailleurs, les représentants du DSE et du DCTI se sont réunis à plusieurs occasions pour préparer les séances plénières et coordonner les réflexions et les travaux.

En plus de passer en revue les principaux axes d'action (point 4), ce rapport liste plusieurs propositions concrètes (point 5). Il est complété par des annexes présentant les besoins de manière plus approfondie.

## 2. METHODOLOGIE

Le groupe de travail a décidé d'axer sa réflexion sur la définition des besoins en termes de logements d'urgence et d'hébergement social.

La notion d'urgence face au logement peut être comprise sous un angle large et recouvrir une diversité de situations allant des étudiants universitaires effectuant quotidiennement de longs trajets aux couples divorcés qui continuent à vivre sous le même toit faute d'avoir trouvé une autre solution. Outre le fait qu'il est difficile de cerner l'ampleur de toutes les situations pouvant être qualifiées d'urgentes, il a semblé essentiel au groupe de travail de se limiter dans le présent rapport aux situations d'urgence les plus prépondérantes.

A cet effet, il a établi un état des lieux et une estimation des besoins sous forme d'un tableau joint en annexe 1 du présent document, pour en faire partie intégrante (données chiffrées : état à fin février 2012). Ledit tableau contient, pour chaque catégorie de population ayant besoin d'un logement d'urgence ou d'hébergement social :

- le type de besoin et la volumétrie telle qu'elle ressort de données statistiques ou de données opérationnelles;
- le type de réponse apportée et sa volumétrie;
- les éventuels commentaires.

Certains besoins ont été estimés sur la base d'une enquête de terrain effectuée conjointement par la direction générale de l'action sociale et l'Hospice général (lieux accueillant des victimes et auteurs de violences domestiques, personnes très désocialisées avec problématiques complexes).

Une synthèse qualitative et quantitative est présentée à l'annexe 2.

## 3. CONSTATS

Les membres du groupe de travail partagent les constats suivants :

- Un marché du logement tendu signifie le plus souvent une impossibilité à se reloger pour les personnes prises en charge par un dispositif d'urgence. Cette pression sur le logement d'urgence et l'hébergement social explique aujourd'hui en grande partie l'engorgement des structures existantes. Probablement que sans le facteur aggravant de la pénurie du logement, la question des capacités d'accueil du dispositif ne serait pas formulée avec autant d'acuité.
- Pour certaines populations, le dispositif d'urgence semble suffire (victimes de logements sinistrés en situation régulière, suisses de retour de l'étranger); tandis que pour d'autres, les besoins ont évolué de telle manière que - sauf amélioration subite du marché du logement - les prestations d'hébergement apparaissent comme insuffisantes. Ces besoins concernent en particulier les huit populations suivantes :
  - a. Personnes sorties de prison
  - b. Jeunes adultes en rupture
  - c. Victimes de violences domestiques
  - d. Auteurs de violences domestiques
  - e. Personnes très désocialisées avec problématiques multiples

- f. Personnes sans logement permanent (y compris sans domicile fixe)
- g. Evacués judiciaires
- h. Personnes issues de la filière asile

#### 4. PRINCIPAUX AXES D'ACTION

Conformément au mandat qui lui a été confié, le groupe de travail propose au Conseil d'Etat quatre principaux axes d'action, correspondant au type de prestations à développer :

- 4.1. renforcement des logements d'urgence (protection, éloignement)
- 4.2. renforcement des lieux "passerelle" axés sur la réinsertion (victimes de violences, sorties de prison, SDF)
- 4.3. renforcement des appartements standards pour séjours à moyen et long-terme (évacués judiciaires, SDF)
- 4.4. situation particulière dans le domaine asile

##### 4.1. Renforcement des logements d'urgence

Le besoin de nouveaux logements d'urgence se fait sentir tout particulièrement du côté des victimes de violences domestiques et de la traite des êtres humains (femmes mineures ou majeures, avec ou sans enfants). Certains lieux totalisant jusqu'à 500 refus de prise en charge par année, la capacité du dispositif pour ce type de population semble effectivement dépassée.

La précarité et l'urgence associées à ces situations plaident pour l'élargissement du dispositif actuel en matière de lieux sécurisés où la personne peut être accueillie sans délai et sans avoir entrepris aucune démarche préalable. L'intérêt de tels lieux est effectivement que les personnes puissent être prises en charge avant même que soit constitué un dossier, mis en place un suivi social et éclairci la question du financement.

→ Pour les victimes de violences domestiques et de la traite des êtres humains, les besoins non couverts estimés correspondent à la capacité actuelle d'un lieu de type Cœur des Grottes, soit environ 55 nouvelles places.

Les milieux concernés estiment toutefois qu'une application stricte des nouvelles mesures d'éloignement judiciaire à l'intention des auteurs de violence domestique serait à même de faire baisser efficacement la pression sur l'hébergement d'urgence destiné aux victimes. Pour cette raison, le dispositif d'accueil prévu pour les auteurs de violences domestiques mérite lui aussi d'être renforcé afin de faciliter la mise en œuvre des mesures d'éloignement.

→ Pour les auteurs de violence domestique, les besoins non couverts estimés correspondent à la capacité actuelle d'un lieu de type Vires, soit environ 3 nouvelles places.

D'autres lieux d'hébergement d'urgence sont dévolus à des personnes très désocialisées ou fragilisées, dont certaines ont des comportements violents combinés à des problématiques de dépendances et/ou de troubles psychiques. Par leur approche orientée sur la gestion de la violence, ces lieux offrent une alternative à la rue ou à d'autres types d'hébergement. En effet, pour leur protection, ces personnes doivent pouvoir séjourner pendant quelques jours ou

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

5519

quelques mois dans un lieu de type bas seuil offrant un accompagnement psycho-social minimal.

→ Pour les personnes très désocialisées avec problématiques multiples, les besoins non couverts estimés correspondent à la capacité actuelle d'un lieu de type Racard, soit environ 8 nouvelles places.

Enfin, parmi les personnes sans domicile fixe qui séjournent en abri PC ou dans des structures d'accueil de nuit, on trouve un groupe de 30 à 40 personnes fréquentant chroniquement en alternance l'ensemble de ces structures et pour lesquelles un lieu d'hébergement de type bas seuil serait mieux adapté.

→ Pour les personnes sans domicile fixe, les besoins non couverts estimés correspondent à environ 30 à 40 nouvelles places.

#### 4.2. Renforcement des lieux "passerelle" axés sur la réinsertion

Les lieux "passerelle" axés sur la réinsertion, sont des lieux dans lesquels les personnes peuvent séjourner une fois leur situation stabilisée. Les questions de la prise en charge institutionnelle et du financement sont en principe déjà réglées.

Ces lieux offrent un logement temporaire assorti d'un accompagnement social, le temps que la personne retrouve son autonomie (clarifie sa situation conjugale ou familiale, termine sa formation, trouve un emploi) et se prépare à (ré)intégrer un logement standard.

L'essentiel des besoins concernent les femmes, mineures ou majeures, avec ou sans enfants et séjournant dans des structures comme celle du Foyer Arabelle. Le rajeunissement du public concerné ainsi que l'allongement des séjours suffit à engorger ces structures dont certaines enregistrent jusqu'à 120 refus de prise en charge par an.

→ Pour les victimes de violences domestiques, à défaut d'alternatives de long-terme facilitant la sortie du dispositif, les besoins non couverts estimés correspondent à la capacité actuelle d'un lieu de type Foyer Arabelle, soit environ 40 nouvelles places.

Parmi les personnes sorties de prison, c'est l'augmentation du nombre de jeunes adultes et le rallongement des séjours (deux ans plutôt qu'un) qui font que les capacités d'accueil sont déjà dépassées.

→ Pour les personnes sorties de prison, en se basant sur la liste d'attente pour ce type de structure, les besoins non couverts estimés se montent à environ 10 nouvelles places.

Faute de place dans les structures d'accueil classique ou en raison de leur fragilité, environ 200 personnes sans domicile fixe sont logées à l'hôtel (coût avoisinant les 2'400 F par mois et par chambre, pris en charge par l'aide sociale). La possibilité de placer des gens à l'hôtel doit être conservée pour assurer une certaine souplesse au dispositif global. Toutefois, le nombre élevé de personnes séjournant à l'hôtel s'explique en grande partie par l'absence de toute alternative. Utile dans le très court terme, cette solution s'avère insatisfaisante dans le moyen-long terme (absence d'accompagnement social et coût élevé). On pourrait notamment réduire le nombre de personnes devant séjourner à l'hôtel par la création d'un lieu "passerelle" (Maison ou Foyer regroupant plusieurs chambres ou appartements) permettant de reloger une partie de ces personnes.

→ Pour une partie des personnes sans domicile fixe placées à l'hôtel, les besoins non couverts estimés se montent à environ 75 nouvelles places (correspondant à 150 personnes par an).

## SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)

### Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

#### 4.3. Renforcement des appartements standards pour séjours à moyen et long-terme

L'offre d'appartements pour des séjours à moyen et long-terme est actuellement le seul type de prestation offert aux évacués judiciaires. Pour ce faire, l'office du logement (OLO) a mis en place un système original : lorsque le loyer d'un logement d'urgence occupé par un évacué a été régulièrement acquitté pendant un délai d'épreuve de 3 ans et que le locataire n'a pas posé de problème particulier durant cette période, ledit logement perd son statut "d'urgence" et le locataire acquiert un statut standard. Les fondations immobilières de droit public mettent alors à disposition de l'OLO un autre objet. Ce procédé permet de stabiliser la majeure partie des évacués judiciaires dans leur nouveau logement.

Pour les différentes raisons évoquées dans la synthèse jointe en annexe 3 (changement du droit, accélération de la procédure d'évacuation, perte d'unités de logement suite à la destruction des baraquements de Pré-Bois), les moyens à disposition de l'Etat doivent être renforcés pour qu'il puisse continuer à remplir pleinement sa mission.

→ Concernant les évacués judiciaires, les besoins non couverts estimés correspondent à la capacité d'action de relogement dont l'OLO disposait avant la destruction des baraquements de Pré-Bois, soit à environ **25 appartements** (permettant de reloger 85 personnes).

→ En complément à la proposition précédente, la réduction du délai d'épreuve du locataire de 3 ans à 1 an devrait permettre d'augmenter sensiblement la capacité du dispositif d'urgence réservé aux évacués judiciaires.

Après avoir mentionné les lieux passerelle comme alternative aux séjours à l'hôtel pour les personnes sans domicile fixe (cf. point 4.2), il pourrait également être envisagé de renforcer le dispositif offert actuellement par l'unité de logement temporaire (ULT) de la Ville de Genève afin que celui-ci puisse accueillir 75 personnes supplémentaires par année.

→ Pour une partie des personnes sans domicile fixe et séjournant à l'hôtel, les besoins non couverts estimés se montent à environ **75 places**.

→ Ce chiffre ne tient pas compte des besoins non couverts estimés pour les personnes sans logement permanent, lesquelles ne sont prises en charge dans aucune structure en particulier et qui se montent à environ **300 places**.

Enfin, la mise à disposition d'appartements standards dans le moyen et le long-terme pourrait également s'avérer une solution avantageuse pour d'autres publics qui ne bénéficient actuellement pas de ce type de prestation. L'entrée en appartement pourrait permettre de désengorger plusieurs dispositifs de type urgence et "passerelle", notamment en ce qui concerne les victimes de violence domestique et les personnes sorties de prison.

→ Pour les victimes de violences domestiques, les besoins estimés non couverts se montent à environ **17 appartements**.

→ Pour les personnes sorties de prison, les besoins estimés non couverts se montent à environ **10 appartements**.

#### 4.4. Situation particulière dans le domaine asile

Compte tenu du flux croissant des nouvelles arrivées en Suisse dans le domaine de l'asile, des pertes de logements du parc hébergement géré par l'Aide au requérants d'asile ainsi que la fermeture pour cause de chantier d'importance cantonale de deux foyers d'accueil, compte tenu enfin des 1'500 personnes hébergées à long-terme dans le dispositif asile en raison de la

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

5521

crise du logement et malgré un statut qui aurait dû mener à leur déménagement, le dispositif actuel se trouve aujourd'hui en grande difficulté (cf. annexe 4).

Un autre groupe de travail se penche actuellement sur cette question. Notons, toutefois, que pour les personnes issues de la filière asile :

→ à court terme, les besoins estimés non couverts se montent à 300 nouvelles places.

→ à moyen terme, les besoins estimés non couverts se montent à 300 nouvelles places.

→ à long-terme, reste ouverte la question des 1'500 personnes encore hébergées dans le dispositif faute d'une sortie possible vers un logement standard.

## 5. PROPOSITIONS

Les besoins listés au point 4 équivalent à la création d'au moins 650 nouvelles places (hors filière asile, laquelle fait l'objet d'un groupe de travail ad hoc). L'ordre de priorité qui sera déterminé par le Conseil d'Etat permettra, le cas échéant, l'ouverture d'une partie d'entre elles.

Le groupe de travail souhaite toutefois souligner que, tant que la question de la pénurie de logement n'aura pas été réglée, les places nouvellement créées vont elles aussi inexorablement s'engorger.

Le groupe de travail tient également à présenter d'autres pistes d'intervention. Chacune de ces propositions est susceptible d'alléger la pression sur le dispositif actuel sans pour autant remplacer totalement l'ouverture de nouvelles places :

- pour les victimes de violence domestique notamment, une application stricte des nouvelles mesures d'éloignement judiciaire à l'intention des auteurs de violence serait à même, selon les milieux concernés, de faire baisser efficacement la pression sur l'hébergement d'urgence;
- pour les évacués judiciaires, le groupe de travail recommande de réduire le délai d'épreuve du locataire de 3 ans à 1 an. Cette diminution du délai d'épreuve du locataire devrait permettre d'augmenter sensiblement la capacité du dispositif d'urgence réservé aux évacués judiciaires. Une analyse de la situation pourrait être faite après 3 ans, afin de déterminer si cette mesure est suffisante ou devrait encore être renforcée;
- pour les personnes ayant obtenu le statut de réfugié, mais ayant moins de 2 ans de résidence dans le canton, une réflexion particulière devrait être entreprise afin de faciliter l'accès aux logements subventionnés ou gérés par la GIM;
- le groupe de travail propose d'associer les fondations immobilières de droit public aux éventuelles futures discussions ayant trait au logement d'urgence;
- certains membres du groupe recommandent la création d'une plateforme d'information sur l'état des disponibilités de places et de logements; les représentants de l'Etat et de la Ville de Genève expriment leur plus grande réserve quant à la faisabilité d'une telle proposition, d'autres tentatives similaires ayant montré les limites opérationnelles de ce genre de dispositif.

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

**6. CONCLUSIONS**

Vu ce qui précède, le groupe de travail suggère au Conseil d'Etat de valider les réflexions et propositions contenues dans le présent rapport et ses annexes.

Genève, le 5 avril 2012

Pour le groupe de travail  
Le Président



Vito Angeillo  
Directeur chargé  
des politiques d'insertion  
(DGAS - DSE)

- Annexes : 1. Etat des lieux et estimation des besoins (tableau)  
2. Synthèse quantitative et qualitative (tableau)  
3. Evacués judiciaires (note)  
4. Personnes issues de la filière asile (note)  
5. Lexique des lieux recensés

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
 Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

5523

Annexe 1 : Etat des lieux et estimation des besoins

Type de population	Type de besoins (et volumétrie)	Type de réponse (et volumétrie)	Commentaires	Besoins estimés
Victimes de logements sinistrés en situation régulière	Relogement temporaire suite à un sinistre (environ 1 ou 2 cas/an)	Relogés dans appartements d'urgence	Procédure ad hoc, suite à deux rapports validés par le Conseil d'état (2005). Rien de prévu pour les personnes en situation irrégulière.	N.A.
Suisses de retour de l'étranger	Logement temporaire. Environ 30 dossiers actifs (Flux irrégulier et non anticipable).	Logés à l'hôtel pour une durée de 3 mois en moyenne (80 F/nuît ou 2'400 F/mois).	Ces personnes retrouvent ensuite un logement par leur propre moyen ou avec l'aide de l'OLO et/ou retournent dans leur canton, d'origine ou elles ont encore de la famille et des opportunités de travail. De manière générale cette population a moins de problèmes de type "social". Leur niveau d'éducation, par exemple, est souvent assez élevé.	N.A.
Personnes sorties de prison	Logement de transition pour des séjours d'un an au moins. Liste d'attente de 10 personnes, non-exhaustive. Besoin de plus en plus fort du côté des 18-25 ans (doivent terminer leur formation et retrouver un emploi avant d'être en mesure de déposer une demande pour un logement).	1. Un appartement d'urgence (4 places, environ 30 séjours par an, durée 2 semaines) 2. Trois maisons dont une fermée depuis juillet 2011 (17 places, environ 20 séjours par an, 400 F/mois) 3. Faute de places : chambres d'hôtel (80 F/nuît ou 2'400 F/mois)	Fort pression sur la durée des séjours qui risquent de passer de 1 à 2 ans en moyenne. Le SPI suit ces personnes depuis leur sortie de prison jusqu'à la fin du mandat de probation (de 1 à 3 ans). Ensuite passage de relais à l'HG. L'OLO tient compte du facteur "sorti de prison sans relogement à la sortie" pour attribuer des points de priorité à la demande de logement.	- 10 places de type passerelle pour les 18-25 ans (2 ans) - - et/ou 10 appartements long-terme pour désengorger le dispositif
Jeunes adultes en rupture ou sans plus de lien parental (18-25 ans)	1. Hébergement d'urgence 2. Hébergement de type passerelle	1. La Virgule (6 lits, gratuité), Gabrielle-Sabet (appartement, 10 places, durée max. 3 mois, 10 F/nuît)	Un nombre important de jeunes adultes séjourne à l'hôtel landis qui d'autres ne peuvent pas accéder aux appartements	

Annexe 1 : Etat des lieux et estimation des besoins

Type de population	Type de besoins (et volumétrie)	Type de réponse (et volumétrie)	Commentaires	Besoins estimés
Victimes de violences domestiques/traité des êtres humains  Femmes seules, enceintes ou avec enfants (mineures ou majeures)	<ol style="list-style-type: none"> <li>Hébergement d'urgence sécurisé : Cœur des Grottes (500 refus/2010), Pertuis + Etape (360 refus/2010)</li> <li>Hébergement sécurisé de type passerelle : Arabelle (120 refus/2010)</li> <li>Relogement en appartement privé</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Servette (appartements, 10 places, durée max. 12 mois, entre 250 et 400 F/mois)</li> <li> <ol style="list-style-type: none"> <li>Pertuis (10 places pour 200 séjours/an, 10 chambres, durée 1 mois), Etape (6 places pour 40 séjours/an, 8 chambres, durée 1 mois), Cœur des Grottes (65 places, 30 chambres, durée indéterminée)</li> <li>Arabelle (40 places pour 22 placements/an, 18 chambres avec crèche, durée 6 mois), Solidarité Femmes (12 places, 5 chambres, durée 6 mois)</li> <li>pas de réponse institutionnelle de type appartement</li> </ol> </li> </ol>	<p>protégés.</p> <p>Les séjours dans les lieux d'urgence ou de type passerelle ont tendance à se rallonger faute de sortie possible.            En conséquence, le nombre de refus augmente pour ces deux catégories d'hébergement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 55 places type urgence</li> <li>- 40 places type passerelle</li> <li>- et/ou 17 appartements long-terme</li> </ul>
Auteurs de violences domestiques	Hébergement d'urgence pour éloignement judiciaire (38 demandes par an)	<ol style="list-style-type: none"> <li>Vires (3 places, 3 chambres, 20 séjours/an, durée 1-2 mois)</li> </ol>	<p>Public très précaisé.            Une part de ce public avec problèmes alcool, drogues et troubles psychiques (10 % profil Racard)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>3 places (moyennant nouveau lieu et adaptation subvention, Vires pourrait doubler sa capacité tout en gardant la même équipe)</li> </ul>
Personnes très désocialisées, avec combinaison troubles psychiques, drogues, alcool et/ou violence	<ol style="list-style-type: none"> <li>Hébergement d'urgence pour mise à l'abri, stabilisation consommation et violence (Racard : environ 100 demandes refusées/an)</li> <li>Lieu de vie de long-terme</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Racard (6 places, 5 chambres, 20 séjours/an, durée 3 mois), Carte Blanche (appartement de 3 places)</li> <li>Route de Chêne (7 places), Maisonneuve (10 places, 5</li> </ol>	<p>Ces personnes présentent un comportement inadéquat pour vie en appartement, en EMS ou en EPH</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>8 places en hébergement d'urgence</li> </ul>

SEANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
 Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

5525

Annexe 1 : Etat des lieux et estimation des besoins

3

Type de population	Type de besoins (et volumétrie) sans objectif socio-éducatif	Type de réponse (et volumétrie) appartements, SGIFA (appartement de 3 places)	Commentaires	Besoins estimés
Personnes sans logement permanent/ sans domicile fixe	<ol style="list-style-type: none"> <li>Hébergement d'urgence pour mise à l'abri</li> <li>Hébergement de type passerelle pour stabiliser la situation sociale et faciliter la recherche d'un logement pérenne</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Hôtel, camping (environ 200 dossiers STA ou HG logés à l'hôtel, 80 F/nuit ou 2*400 F/mois), abri PC (2 abris de 100 places chacun; 1294 personnes accueillies pour un total de 24'100 nuitées en 2010-2011, ouverture du 14.11.11 au 31.03.2012), Armée du Salut (40 lits à l'année, 12'000 nuitées en 2010, 600 personnes refusées en 2010 faute de place, 15 F/nuit sauf si bon des clubs sociaux ou d'institutions parternaires) + autres lieux comme la Coulou, La Virgule, Communauté d'Ennmaus, Carte Blanche, SALT</li> <li>ULT (72 appartements de la GIM, 134 adultes + 50 enfants, durée de 6 mois à 5 ans, en 2010 : 35 départs et 39 arrivées, en moyenne 8 demandes par semaine; loyer fixé en fonction des revenus : entre 120 et 1070 F/mois)</li> </ol>	<p>Les personnes pouvant entrer en appartement selon la procédure ULT sont dans des situations de grande précarité ou d'urgence extrême.</p> <p>Sinon, IOLO tient compte du facteur "SDF" pour attribuer des points de priorité à la demande de logement</p>	<p>- 75 places de type passerelle (résidentiel ou appartement collectif)</p> <p>- 22 appartements long-terme</p>
Evacués judiciaires (logements d'évacuation d'appartements exécutés avec	<ol style="list-style-type: none"> <li>Hébergement d'urgence (292 cas en 2010, 82 cas au 14.07.2011, estimations 2011 à revoir en raison de l'accélération de la procédure et du doublement des</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>OLO (82 logements d'urgence, 12 logements octroyés et 5 refus en 2010, 7 logements octroyés au 14.07.2011)</li> </ol>	<p>Actuellement 1 logement d'urgence vacant.</p>	<p>25 appartements long-terme</p> <p>Raccourcissement du délai d'épreuve à 1 an de manière</p>

## Annexe 1 : Etat des lieux et estimation des besoins

Type de population intervention de la force publique)	Type de besoins (et volumétrie)	Type de réponse (et volumétrie)	Commentaires	Besoins estimés à faire entrer plus d'évacués dans le système.
Personnes issues de la filière asile	<p>1. Logement en collectif ou en individuel en fonction du degré d'autonomie du requérant d'asile (manque 300 places).</p> <p>2. Relogement en appartement privé après obtention d'un permis de séjour de type B ou C (manque 300 places)</p>	<p>2. après un délai d'éprouve de 3 ans, logements d'urgence peuvent être convertis en appartement standard</p> <p>1. Dispositif d'hébergement HG (2'500 places en collectif)</p> <p>2. Dispositif d'hébergement HG (2'300 places en individuel)</p> <p>3. Abris PC (140 places)</p>	<p>Dispositif de l'ARA saturé par les arrivées massives. 3 abris PC sont actuellement utilisés pour loger les primo-arrivants.</p> <p>Création d'une unité spécialisée dans le logement pour accompagner les ex-requérants d'asile à chercher un logement pérenne.</p> <p>Un usager permis B ne peut pas déposer de demande de logement à l'OLO, s'il est depuis moins de 2 ans sur le canton de Genève. Idem pour la CIM (qui applique le même délai à des confédérés qui auraient quitté Genève et qui seraient de retour dans le canton depuis moins de 2 ans).</p>	<p>- 600 places en collectif</p> <p>- et/ou 160 appartements long-terme</p>

SEANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
 Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

5527

Annexe 2 : Synthèse quantitative et qualitative

Legende :	Hôtel + camping	Abri PC + accueil nuit	Logement d'urgence	Lieu de vie bas seuil et accompagnement	Lieu passeraile axé réinsertion	Appartement standard moyen et long-terme
x places existantes + places à créer ou à fermer						
Victimes de logements insalubres en situation régulière		Si besoin ouverture d'abris PC				2 appartements
Suissés de retour de étranger	30 places					
Personnes sorties de prison	(non renseigné)		4 places		17 places * ou +10 appartements *	0 appartement ou +10 appartements *
Jeunes adultes en rupture ou sans plus de lien parental		6 places	10 places		10 places	
Victimes violences domestiques des êtres humains			73 places		52 places	0 appartement
Auteurs violences domestiques			+ 55 places *		ou +40 places *	ou +17 appartements *
Personnes très désocialisées avec problématiques multiples			3 places + 3 places			
Personnes sans demande fixe			11 places + 5 places	20 places		
Personnes sans logement permanent	200 dossiers (-150 places)	240 à 280 places (-30 à 40 places)	0 places + 30 à 40 places		0 places +75 places	72 appartements +75 places
Evacués judiciaires						0 appartements +300 places
Personnes issues de la filière asile		140 places				82 appartements + 25 appartements 2'500 +600 places * ou +600 places *

\* : les places à créer peuvent être réparties entre différents types de prestations

05.04.2012

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

Annexe 3

**Evacués judiciaires - note de synthèse**

Selon les termes du nouvel article 257, alinéa 1 CPC, le tribunal admet l'application de la procédure sommaire pour autant que l'état de fait ne soit pas litigieux ou soit susceptible d'être immédiatement prouvé (lit. a) et que la situation juridique soit claire (lit. b). Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, il est loisible au bailleur d'obtenir, lors d'une unique audience par-devant le Tribunal des baux et loyers, un jugement prononçant l'évacuation de son locataire et autorisant son exécution par la force publique, alors que trois audiences étaient auparavant nécessaires.

Si le nombre d'évacuations forcées devrait être relativement stable à fin 2011 par rapport à celui de fin 2010, il n'en demeure pas moins que la procédure d'évacuation a été accélérée et ne permet plus à un certain nombre de locataire de trouver des solutions de repli en cas d'évacuation.

Aux fins de relogement des évacués judiciaires, l'office du logement (ci-après OLO) dispose actuellement d'un parc composé au maximum de 82 appartements de toutes tailles, soit du studio au logement de 6 pièces, sis sur l'ensemble du canton de Genève. 7 logements sont propriété du DCTI, alors que le solde est en main des Fondations immobilières de droit public (ci-après FIDP).

Le loyer moyen de ces objets s'élève à 2'242 F par pièce et par année<sup>1</sup>.

Afin de ne pas précariser encore la situation des évacués judiciaires, le système mis en place par l'OLO est le suivant :

Lorsque le loyer d'un logement d'urgence occupé par un évacué a été régulièrement acquitté pendant un délai d'épreuve de 3 ans et que le locataire n'a pas posé de problème particulier durant cette période, ledit logement perd son statut "d'urgence". Le locataire acquiert un bail standard et il est ainsi pérennisé dans son logement. Les FIDP mettent alors à disposition de l'OLO un autre objet. D'expérience, ce procédé permet de stabiliser un grand nombre d'évacués judiciaires dans leur nouveau logement. Cela étant, le nombre d'appartements pouvant être mis à disposition d'évacués judiciaires est jugé trop peu important.

La situation des évacuations en 2011 peut être résumée comme suit :

- 297 jugements d'évacuation n'ont pas été exécutés. Dans 95 cas, les locataires ont déménagé; dans 147 cas, ils ont annoncé être au bénéfice d'un nouveau bail et dans 55 cas, les requêtes ont été retirées en audience.
- 158 jugements d'évacuation concernant des logements ont été exécutés avec l'intervention de la force publique. Dans 21 cas, l'appartement était vide lors de la visite de l'huissier; dans 70 cas, l'appartement a été abandonné après un délai de 48 heures, dans 67 cas, l'appartement était occupé au moment de l'intervention de la force publique.
- Seuls 10 appartements d'urgence ont été attribués par l'OLO, principalement à des familles avec enfants mineurs ou des personnes seules.

Il ressort de ces divers constats que les moyens à disposition de l'Etat devraient être renforcés pour qu'il puisse remplir pleinement sa mission tendant au relogement des évacués judiciaires.

Les propositions contenues dans le rapport sont de deux natures :

- La première consiste à augmenter le nombre de logements d'urgence destinés aux évacués judiciaires de 25 appartements, afin de reconstituer la capacité d'action de relogement dont l'OLO disposait avant la destruction des baraquements de Pré-Bois.

<sup>1</sup> Etat locatif global de 63'1'20 F pour 281,5 pièces

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

5529

**Annexe 3**

- La deuxième consiste réduire le délai d'épreuve du locataire de 3 ans à 1 an, ce qui devrait permettre de faire entrer dans le dispositif des logements d'urgence un nombre supplémentaire d'évacués judiciaires par année;

Une analyse de la situation pourrait être faite après 3 ans, afin de déterminer si ces mesures sont suffisantes ou devraient encore être renforcées.

OLO/MCD/05.04.12

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

Annexe 4

**Personnes issues de la filière asile - note de synthèse**

Le dispositif hébergement de l'Aide aux requérants d'asile (ARA) de l'Hospice général se compose d'appartements individuels, de foyers (en grande partie propriété de l'Etat de Genève), de logements préfabriqués "provisaires" sis sur des parcelles "non constructibles", cette dernière catégorie ayant été développée lors de la décennie passée, compte tenu de l'impossibilité d'obtenir, sur le marché, un nombre suffisant d'appartements ou d'immeubles destinés à des foyers.

Depuis quelques années, le parc d'hébergement de l'ARA est confronté à quatre contraintes majeures qui le placent aujourd'hui en grande difficulté :

Premièrement, le parc sous gestion connaît un important redimensionnement à la baisse dû à la pression du marché immobilier. En effet, un certain nombre de propriétaires ont résilié les baux les liant à l'Hospice général afin de récupérer leur bien. A titre d'exemple, l'ARA doit rendre à son propriétaire, début 2013, un immeuble entier (sis à la rue Henri-Dunant) représentant 75 appartements.

Deuxièmement, à ces pertes s'ajoutent celles de deux constructions provisoires, érigées dans des périmètres en dérogation de la zone d'affectation, soit le foyer Rigot perdu en avril 2010 (la parcelle se trouvant dans le périmètre de la Maison de la Paix) et le foyer Frank-Thomas pour lequel l'Aide aux requérants d'asile a reçu une demande du DCTI de libérer la parcelle pour fin 2011 (celle-ci étant dans le périmètre CEVA-SOVAGEV). La perte de ces deux foyers représente une diminution d'environ 200 places dans le dispositif.

Troisièmement, le flux annuel des arrivées en Suisse dans le domaine de l'asile a passé de 10'844 personnes en 2007 à probablement plus de 21'000 pour 2011, soit un doublement de l'effectif. Pour le canton de Genève, à qui sont attribués 5.6% des arrivées, cela représente une évolution allant de 607 personnes attribuées en 2007 à près de 1200 personnes en 2011.

Quatrièmement, la situation de crise sur le marché du logement genevois empêche les personnes qui obtiennent l'asile de quitter le dispositif d'hébergement de l'HG. Ainsi, ce ne sont pas moins de 1'500 personnes qui sont hébergées à long terme malgré un statut (permis B et F réfugiés, permis B et C, Suisses) qui devrait leur permettre de quitter les structures de l'HG.

Malgré une optimisation de plus en plus poussée des lieux d'hébergement existants (transformation de chambres individuelles en chambres à 4 lits, transformation des bureaux en chambres, transformation de salles de cours en dortoirs, etc.) le parc d'hébergement est aujourd'hui totalement saturé et contraint l'ARA à recourir depuis quelques mois à deux abris de protection civile (Châtelaine et Carouge) pour loger certains de ses usagers. Or, cette solution présente de nombreux désavantages tels que : locaux inadaptés pour un hébergement à long terme (promiscuité, violences accrues), situation sensible vis-à-vis du voisinage, coût très élevé (environ F 1'300'000 par structure et par année).

**1) Perspectives à court terme**

Compte tenu du fait que les nouvelles arrivées se poursuivent au rythme très soutenu d'environ 120 personnes par mois depuis cet été. Une troisième structure va devoir être ouverte à brève échéance. Une persistance du flux actuel nécessitera l'ouverture de structures souterraines supplémentaires.

En outre, il est urgent et absolument nécessaire de pouvoir créer au minimum 300 places afin de pouvoir réaliser l'évacuation du foyer Franck-Thomas (il n'y a actuellement pas de solution de rechange) et également pour permettre aux autres foyers de retrouver un taux d'occupation soutenable.

**Annexe 4**

**2) Perspectives à moyen terme**

A moyen terme et de manière à compenser les pertes déjà réalisées et à venir dans le parc de logements individuels, 300 places supplémentaires devront être créées. Vu le contexte du marché de l'immobilier, il paraît difficile d'envisager ces places en termes de logements individuels, ce qui induira de fait un transfert graduel du dispositif d'hébergement en appartement individuel vers les foyers collectifs.

**3) Perspectives à long terme**

Reste ouverte la question des 1'500 personnes hébergées dans le dispositif, alors qu'elles ne sont de fait pas sous la responsabilité de l'HG en termes d'hébergement.

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
 Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

Annexe 5 : Lexique des lieux recensés

1

Abris de la protection civile	2 abris de 100 places chacun; ouverture du 14.11.11 au 31.03.2012	Personnes sans logement permanent/ sans domicile fixe
Abris de la protection civile	140 places	Personnes issues de la filière asile
Abris de la protection civile	Selon les besoins	Victimes de logements sinistrés
Appartements de la Servette	10 places, durée max. 12 mois, entre 250 et 400 F/mois	Jeunes adultes en rupture ou sans plus de lien parental
Appartement de Gabrielle-Sabet	10 places, durée max. 3 mois, 10 F/nuit	Jeunes adultes en rupture ou sans plus de lien parental
Appartements d'urgence pour victimes de logements sinistrés		Victimes de logements sinistrés
Appartement d'urgence du service de probation et d'insertion	4 places	Personnes sorties de prison
Armée du Salut	40 lits à l'année, 15 F/nuit sauf si bon des clubs sociaux ou d'institutions partenaires	Personnes sans logement permanent/ sans domicile fixe
Carte Blanche	3 places	Personnes sans logement permanent/ sans domicile fixe Personnes très désocialisées, avec combinaison troubles psychiques, dépendances et/ou violence
Chambres d'hôtel	80 F/nuit ou 2'400 F/mois	Personnes sans logement permanent/ sans domicile fixe Suisses de retour de l'étranger Personnes sorties de prison
Cœur des Grottes	55 places, durée indéterminée	Victimes de violences domestiques et traite des êtres humains
Communauté d'Emmaüs	30 places	Personnes sans logement permanent/ sans domicile fixe
Coulou	20 places, durée illimitée	Personnes sans logement permanent/ sans domicile fixe
EPI - Route de Chêne	7 places	Personnes très désocialisées, avec combinaison troubles psychiques, dépendances et/ou violence
EPI - Maisonneuve	10 places	Personnes très désocialisées, avec combinaison troubles psychiques, dépendances et/ou violence
Etape	8 places, durée 1 mois	Victimes de violences domestiques et traite des êtres humains

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
 Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

5533

Annexe 5 : Lexique des lieux recensés

2

Foyer Arabelle	40 places avec crèche, durée 6 mois	Victimes de violences domestiques et traite des êtres humains
Hébergement collectif HG	2'500 places	Personnes issues de la filière asile
Hébergement individuel HG	2'300 places	Personnes issues de la filière asile
Maisons du service de probation et d'insertion	17 places, 400 F/mois	Personnes sorties de prison
Office du logement	82 logements d'urgence	Evacués judiciaires
Pertuis	10 places, durée 1 mois	Victimes de violences domestiques et traite des êtres humains
Racard	8 places, durée 3 mois	Personnes très désocialisées, avec combinaison troubles psychiques, dépendances et/ou violence
SGIPA	3 places	Personnes très désocialisées, avec combinaison troubles psychiques, dépendances et/ou violence
Solidarité Femmes	12 places, durée 6 mois	Victimes de violences domestiques et de la traite d'êtres humains Victimes de violences domestiques et traite des êtres humains
Unité logement temporaire (ULT)	72 appartements, durée de 6 mois à 5 ans, loyer fixé en fonction des revenus entre 120 et 1070 F/mois	Personnes sans logement permanent/ sans domicile fixe
Vires	3 places, durée 1 à 2 mois	Auteurs de violences domestiques
Virgule	6 places, gratuité	Personnes sans logement permanent/ sans domicile fixe Jeunes adultes en rupture ou sans plus de lien parental

SÉANCE DU 9 MARS 2016 (après-midi)  
Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

**CONSTATS DES ACTEURS DE TERRAIN AUPRÈS DES PERSONNES EN SITUATION DE DÉTRESSE SOCIALE - GENÈVE - 2014**

Les **acteurs de terrain** œuvrant auprès des personnes en situation de détresse sociale font les constats suivants:

1. Les personnes en difficulté ne le sont **pas par choix**, quelles que soient les prestations d'accueil d'urgence ou d'aide sociale proposées.
2. Pour qu'une personne en situation de précarité puisse agir, elle a besoin de la reconnaissance de sa **dignité**, qui passe nécessairement par la prise en compte de ses **besoins fondamentaux**.
3. Le nombre de personnes en situation de détresse augmente, mais **sans relation** avec la qualité et la quantité des prestations offertes. Restreindre l'accès aux prestations en lien avec les besoins fondamentaux n'est pas une réponse adéquate aux problèmes de précarité ou de migration.
4. A l'heure actuelle, à Genève, l'**urgence** est de répondre aux besoins suivants:
  1. Hébergement, 2. Repas (ouverture continue), 3. Santé (aussi psychique, dentaire, ...), 4. Hygiène, 5. Lien social.

Ces constats ne sont pas fondés sur une idéologie quelconque mais sur les observations et expériences faites sur le terrain par les 20 acteurs suivants :

Aspasie (MaleSexWork et Bus Boulevard), Association pour le Bateau « Genève », Café Cornavin, Camasco, le Caré, Caritas Genève, Carrefour rue, Centre Social Protestant, la Coulou, Cœur des Grottes, Croix-Rouge genevoise, Église ouverte, Espace Solidaire Pâquis, Partage, Première Ligne, le Racard, Resto'Scout, Centre de la Roseraie, la Virgule.

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

**M. Amar Madani, rapporteur** (MCG). Cette motion vise à mettre en place un lieu d'accueil à l'année pour les sans-abri afin de les héberger, les nourrir et leur faire bénéficier de soins sanitaires. Elle a été étudiée au sein de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse durant cinq séances: les 6 et 13 février 2014, les 6 et 27 mars 2014 et le 10 avril 2014.

La commission a procédé à l'audition des acteurs en lien avec la problématique, à savoir M<sup>me</sup> Esther Alder, M. Guillaume Barazzone, M. Philipp Schroft, chef du Service social, le directeur du Centre social protestant (CSP) ainsi que le directeur de Caritas. Enfin, vous trouverez en annexe de ce rapport les documents utiles qui peuvent éclaircir la problématique.

**M<sup>me</sup> Esther Alder, maire.** Mesdames et Messieurs, j'ai eu l'occasion de m'exprimer en commission au sujet de cette motion et de la politique en matière d'accueil des plus précaires. Effectivement, notre dispositif offre aujourd'hui 200 places. Il a été doublé depuis 2011, car à l'époque il pouvait accueillir une centaine de personnes et en période de grand froid 200 personnes. Aujourd'hui, on n'a pas encore fait toutes les statistiques, mais si je fais référence à l'année 2014-2015, ce sont quasiment 1300 personnes qui ont transité par ces abris hivernaux ayant pour vocation d'accueillir les gens en période de grand froid. Ce que l'on constate, c'est que d'une manière générale les gens restent une vingtaine de jours et que, comme cet hiver, lorsque les températures sont plus clémentes, nos abris ne sont pas utilisés au maximum de leur capacité.

Ce dont on se rend maintenant compte, c'est qu'à peu près la moitié des personnes revient d'une année à l'autre. C'est vrai que pour ces personnes-là, je pense que les solutions que nous apportons au niveau des collectivités publiques sont insuffisantes. Evidemment, ce problème est aussi dû à la grave crise de logements que l'on vit aujourd'hui. On devrait quand même voir le bout du tunnel avec toutes les constructions qui vont se faire sur le territoire du canton. A ce titre, j'aimerais encore dire que malheureusement, mais c'est le cas pour toutes les villes, nous sommes les réceptacles de tous les problèmes des autres entités publiques, car la pauvreté se concentre dans les centres-villes.

Sur les abris de la protection civile (PCi), vous avez suivi tout l'épisode qu'on a eu s'agissant notamment de l'hébergement des requérants. Pourquoi est-ce que je parle des requérants? Parce qu'il est vrai que l'abri PCi n'est de loin pas la situation idéale pour permettre aux gens de reprendre pied. C'est la raison pour laquelle mon département travaille en partenariat avec un certain nombre d'associations que vous connaissez: le Cœur des Grottes, l'Armée du Salut, Carrefour-Rue, ou encore la Coulou. Nous cherchons justement à soutenir ces entités associatives pour renforcer les opportunités d'offres de logement pour les personnes accueillies dans les abris.

La bonne nouvelle c'est que pour ces prochaines années nous allons augmenter de façon conséquente les places disponibles à travers les différents projets qui vous seront soumis. Je pense à l'Armée du Salut qui va disposer d'un droit de superficie sur la rue des Deux-Ponts pour y implanter un dispositif de logements relais. Ce seront 100 places supplémentaires. Je pense également à Sécheron, où l'Armée du Salut va pouvoir passer de 30 places au chemin Galiffe à une centaine de places d'ici 2018. Je pense encore à une proposition dont vous allez prochainement être saisis qui concerne des studios qui pourraient être implantés sous forme de studios mobiles à Fort-Barreau, en face du parc des Croupettes, sur une dent creuse où manifestement, d'après toutes les informations que l'on a, on ne pourra pas construire quelque chose de pérenne.

Je pense donc qu'on va très clairement améliorer la situation des personnes accueillies d'une manière précaire, notamment dans nos abris. Il est également important de permettre aux personnes qui ont tout perdu, qui ont perdu la chose la plus importante, à savoir leur logement, ou qui n'en ont jamais eu – cela arrive aussi –, de se construire dans le temps. Il est important d'offrir des perspectives. C'est vrai que celles-ci ne vont pas bien loin quand on est accueilli en hébergement d'urgence dans un dispositif de protection civile. Il s'agit uniquement des quelques jours ou quelques semaines où l'on est accueilli, mais ensuite le problème est récurrent et finalement la santé des gens se détériore autant au niveau psychique que physique.

Concernant les pistes que mon département examine aussi, il s'agit finalement de sortir de cet accueil d'urgence hivernale en abris PCi avec peut-être des dispositifs hors sol. Cela concerne la période hivernale. Le soutien de ce Conseil municipal est nécessaire pour permettre aux différents projets de se concrétiser. Des demandes de subventions supplémentaires seront sollicitées, et il est important que le Conseil municipal les soutienne. Je pense notamment au crédit de construction pour Fort-Barreau.

Maintenant, en ce qui concerne plus largement nos relations au niveau du Canton et des autres communes, juste pour finir sur le désenchevêtrement, vous savez, je l'ai dit, la Ville de Genève supporte des charges de ville-centre importantes. Dans le cadre du deuxième train de lois lié au désenchevêtrement – et je me suis encore entretenue avec M. Poggia – nous souhaiterions que le financement des abris soit intercommunal, qu'il y ait une solidarité entre les autres communes et que ce ne soit pas la Ville de Genève qui porte seule ces problèmes.

**M. Sylvain Thévoz (S).** Pour commencer je remercie les conseillers municipaux d'avoir voté l'urgence. Cette motion a été rédigée en 2012 et traitée en 2013. On est aujourd'hui en 2016, donc merci d'avoir voté cette urgence.

## Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

Je pense en effet que les personnes qui sont à la rue et en situation de précarité demandent une réaction de notre part, qui pour l'instant est unanime. Cette motion est assez simple; elle demande qu'il y ait un abri à l'année pour les personnes les plus précaires. Il n'y a pas de demande chiffrée. Elle sollicite une volonté politique unanime, ou en tout cas majoritaire, de notre cénacle pour donner à M<sup>me</sup> Esther Alder les moyens de revenir avec une proposition chiffrée.

On sait aujourd'hui que l'accueil se fait principalement dans les abris PCI de novembre à mars, M<sup>me</sup> Esther Alder l'a rappelé. Toutefois, du mois de mars jusqu'au mois de novembre suivant, j'ai envie de dire qu'il n'y a rien ou presque rien en ville de Genève, hormis aujourd'hui les quelque 40 places à l'Armée du Salut rapidement pleines pour les personnes qui arrivent à Genève. Certes, il y a aussi la Coulou et d'autres petits lieux comme ça, mais si vous arrivez avec vos valises à Genève au mois de juillet ou si vous êtes mis à la porte de chez vous, vous ne trouverez simplement aucun lieu bas seuil qui vous permette de dormir à l'abri, de prendre une douche et de repartir sur un autre pied le lendemain.

Je pense, et le Parti socialiste le pense aussi, que ça aujourd'hui dans une ville comme Genève ce n'est pas digne, ce n'est pas respectueux et c'est surtout anticonstitutionnel. L'article 39 de la Constitution genevoise rappelle l'exigence d'avoir un niveau de vie suffisant et que les besoins vitaux de tous soient couverts, ce qui inclut l'assurance d'avoir un toit sur la tête et de compter sur un lieu digne.

Il ne s'agit pas de faire ici un débat gauche-droite, au contraire, je pense que ce principe de dignité et de lutte contre la précarité est justement partagé par tous les groupes. Il ne s'agit pas non plus de faire un débat sur les précaires comme certains groupes pourraient en avoir la tentation; sont-ils suisses ou sont-ils étrangers? Parce que dans la rue et dans le domaine de la précarité, vous trouverez toutes les nationalités, tous les groupes et tous les âges, malheureusement.

Je rappelle qu'il y a aujourd'hui, suivant les évaluations des associations qui travaillent sur le terrain, entre 300 et 400 personnes qui cherchent tous les jours un lieu où dormir. Il ne s'agit pas non plus d'en faire une question purement monétaire j'ai envie de dire, car le coût des personnes qui dorment dehors est évidemment important. Il est important, si j'ose m'exprimer ainsi, en termes de sécurité avec une police municipale mobilisée qui passe beaucoup de temps et d'énergie à les déplacer d'un lieu à un autre. On sait qu'on n'est pas très à l'aise avec la précarité sociale en Suisse comme ailleurs, et du coup on la cache, on la renvoie sur les marges, sous les ponts de l'Arve, dans les parcs et dans les lieux toujours plus éloignés du centre-ville, toujours plus obscurs.

Cela a un coût pour la collectivité, mais aussi en termes de voirie pour nettoyer parfois les campements de fortune qui sont créés. Bien sûr cela a aussi un coût en termes de santé mentale. Vivre à la rue est extrêmement menaçant pour

la personne et péjore sa situation de vie. On a des témoignages de ceux qui travaillent dans ce domaine-là, qui voient des gens dégringoler rapidement, en trois ou quatre ans, et qui deviennent de plus en plus atteints dans leur santé physique et psychique. Cela coûte évidemment de plus en plus cher à la société de les soigner, d'essayer de leur redonner un logement relais, puis éventuellement une réintégration dans la société, comme le dit très justement M<sup>me</sup> Esther Alder.

Laisser glisser ces gens est donc un très mauvais calcul économique, si j'ose encore m'exprimer ainsi. Il faut aussi tordre le cou à cette légende de l'appel d'air, car il ne se vérifie pas dans les chiffres. Aujourd'hui on a des abris PCi en partie vides, il n'y a donc pas d'attractivité. Surtout, avec cet épouvantail d'appel d'air, vous créez autre chose qui est le risque de l'encroûtement, j'ai envie de l'appeler comme ça, en disant «non-non, on ne veut surtout rien faire, on ne veut surtout pas s'occuper de la précarité sociale», vous finissez par avoir des situations de personnes qui restent là, dans les marges, dans les parcs, que vous ne voyez même plus, mais qui finissent par s'encroûter – j'ai envie de dire ça comme ça, mais c'est extrêmement violent je pense – et ne plus avoir de perspective aucune si ce n'est que d'errer dans la ville.

Ce n'est pas une situation responsable pour une collectivité, qu'elle soit de droite ou de gauche, de ne pas réagir à cette situation. Je tiens encore à dire sur le fond qu'on ne parle pas de créer des abris PCi ni de créer des bunkers. Cette motion demande simplement un abri à l'année. Dans un monde qui serait digne et juste il faudrait évidemment que la Ville de Genève – et M<sup>me</sup> Esther Alder l'a dit – passe à terme des abris PCi souterrains qui péjorent la santé des gens à des abris à l'air libre où les gens pourraient avoir une vie digne comme vous et moi, c'est-à-dire avoir de quoi se doucher, avoir quelqu'un à qui parler et surtout avoir un accès à l'air.

J'ai donc envie de dire, et je conclurai avec ça, que cette motion ne demande pas la lune. Elle demande que 365 jours par an, à Genève, une personne qui tombe à la rue, qui arrive d'ailleurs, qui est dans une situation de précarité puisse trouver un lieu où dormir, se doucher, repartir et être accompagnée, ou en tout cas avoir un contact avec une personne du Service social.

Je pense que ce n'est pas vous demander grand-chose et nous demander grand-chose de la voter et de l'envoyer à M<sup>me</sup> Esther Alder qui reviendra avec les demandes de moyens et de financement. Je vous rappelle aussi les dizaines, voire les centaines de millions de francs que l'on vote parfois pour des ronds-points ou des places. Ici on ne parle pas encore de millions, mais M<sup>me</sup> Esther Alder l'avait chiffré; si on veut faire un accueil à l'année pour 300 personnes qui seraient en sous-sol, c'est 5 millions de francs. Je pense que ça vaut la peine de peser le pour et le contre et de faire la pesée d'intérêts entre un rond-point et l'existence de quelqu'un qui est à la rue à l'année.

**M. Jacques Pagan** (UDC). Je suis content qu'après des mois et des mois de travail, de report en report, cet objet soit enfin traité en séance plénière. Je vous signale que notre Conseil municipal a accepté de renvoyer cet objet pendant une année. Heureusement qu'on en discute maintenant, car je crois qu'il faut essayer de vider l'abcès.

Je vais être très dur à l'égard des auteurs de ce texte, car je trouve qu'il ne rend pas hommage au travail fait par le Conseil administratif, singulièrement à celui de M<sup>me</sup> Esther Alder, la conseillère administrative, et de ses collaborateurs, ainsi que tout ce qu'ils font au vu de ces problèmes horriblement délicats et difficiles, sabrés d'un coup par une motion qui ne reflète véritablement pas du tout la situation actuelle. Je trouve que ça a un caractère injurieux et insultant à l'égard du Conseil administratif et des personnes qui font métier de s'occuper de la pauvreté dans ce pays, qu'elle soit d'ici ou qu'elle vienne d'ailleurs. Cela m'a énormément choqué.

Je trouve également qu'il y a peut-être une réflexion à pousser plus loin, mais la commission ne l'a pas voulu. Je l'aborderai donc brièvement et uniquement pour que vous puissiez y réfléchir, surtout vous renseigner par vous-mêmes en consultant cet instrument de culture extraordinaire qui s'appelle internet. Intéressez-vous aux sans-abri, intéressez-vous aux sans domicile fixe (SDF)! Vous verrez qu'il s'agit de situations extrêmement diverses; contraintes pour les uns, mais des fois choisies par les autres. En ce sens qu'il y a des personnes qui ne peuvent pas vivre dans le cadre strict et discipliné de notre société, qui veulent épouser au plus fort d'elles-mêmes cette notion de liberté qui disparaît de plus en plus. Et je vous rends attentifs au fait que de nombreux psychologues et scientifiques se sont intéressés au phénomène, vous les trouverez sur internet. Je dois vous dire que ça m'interpelle très profondément puisque dans le fond, si la liberté ne consiste pas à vous permettre de vivre comme vous le voulez, elle n'existe plus. Il y a même un phénomène culturel qui s'ajoute à cela. Les gens de la gauche nous parlent souvent de culture, peut-être faudrait-il s'intéresser à cette sorte de culture marginale qui a son côté positif dès l'instant où il est choisi par certains pour être véritablement l'accomplissement de leur vie. Toutefois, je ne vais pas aller au-delà de tout ça.

Néanmoins, pour en revenir au texte de la motion, je crois qu'il est mal emmanché, en ce sens qu'il ne situe pas les problèmes. Avec cette motion nous ne parlons pas de l'asile, nous ne parlons pas de migration, nous parlons uniquement d'une situation de détresse, d'une situation d'urgence au niveau de l'hébergement, et cela peut effectivement relever de la compétence de la commune. En réalité, s'il y a fondamentalement un devoir de prêter assistance à quelqu'un qui est en détresse, ce devoir fixé constitutionnellement par notre charte suprême fédérale d'assurer l'aide sociale adéquate incombe aux Cantons, ce qui est d'ailleurs reproduit dans notre Constitution cantonale. Le rôle de la commune est laissé à l'appréciation du Canton.

En l'état actuel des choses et notamment en fonction du projet de loi sur la répartition des tâches entre le Canton et la Confédération, on n'y voit pas extraordinairement clair. Je sais que M<sup>me</sup> la conseillère administrative Esther Alder s'échine à essayer d'obtenir la collaboration voulue du Conseil d'Etat. Collaboration que celui-ci a d'ailleurs promise au gré de divers arrêtés qui l'engagent vraiment et qui prévoient une forte campagne pour venir à bout de ces situations de détresse. Cependant, je crois que malheureusement le drame est que personne ne veut véritablement vivre, accepter ce genre de chose.

Cette motion est à la fois inutile et prématurée. Inutile, car comme je l'ai dit, les services de M<sup>me</sup> Alder, en collaboration d'ailleurs avec d'autres instances du Canton, font le nécessaire, parent au plus pressé et réussissent très bien, à telle enseigne même que les places à disposition pour l'hébergement d'urgence sont plus que suffisantes, puisque bien que je ne dise pas qu'on fait de la retape pour essayer d'occuper ces lits vides, des informations sont régulièrement sorties dans la presse en disant qu'il y avait encore des places disponibles.

Je salue le courage de M<sup>me</sup> Alder et de ses services, notamment de faire une forme de publicité à ce sujet par un opuscule sorti en 2015 sur les lieux d'hébergement à disposition, rédigé en plusieurs langues, très imagé, très clair et remarquablement bien réalisé. Ce qui fait que ceux qui connaissent véritablement une situation difficile et intolérable de détresse humaine savent absolument à qui s'adresser. Bravo et merci, Madame Alder!

Je trouve cette motion prématurée par le fait qu'elle anticipe ce qui se fera au niveau des discussions entre le Canton et la commune s'agissant de la répartition des compétences. L'aide sociale appartenant au Canton, il lui revient donc de décider ce qu'il y a lieu de faire, dans le cadre des travaux parlementaires au niveau du Grand Conseil. Pour l'instant, nous ne savons pas. Tout ce que nous savons c'est que la commune est manifestement en situation de proximité par rapport à ce problème particulier et que le Canton sera nécessairement appelé à collaborer.

Naturellement, en fonction de ce que je viens de vous dire, l'Union démocratique du centre s'opposera à cette motion, car comme je l'ai dit, elle est inutile et prématurée. En tout cas nous tenons à former des vœux très sincères pour que les services de M<sup>me</sup> Alder, par leurs propres compétences, arrivent à trouver une solution digne de notre cité d'accueil et cité humanitaire. Toutefois, nous n'oublions pas que nous parlons ici d'une situation de détresse très particulière qui ne touche pas directement l'asile ni le phénomène migratoire, mais qu'il s'agit uniquement de parer au plus pressé, dans un laps de temps extrêmement court.

L'avenir n'appartient pas à notre commune et il revient encore moins à notre Conseil d'en décider. Il appartient au contraire à l'exécutif de prévoir un plan

Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

d'urgence en accord avec les autorités cantonales. Il n'appartient pas à notre délibératif de le faire. Nous ne sommes pas placés sur le terrain pour agir de la sorte. Il faut savoir faire confiance à M<sup>me</sup> Alder et à ses services. Il y a des collaborateurs tout à fait éminents et, en tout cas, l'Union démocratique du centre est prête à collaborer dans la mesure de ses facultés et possibilités et vous souhaite bonne chance, Madame Alder.

*(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Rémy Burri, vice-président.)*

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, j'aimerais partager avec vous trois constats à partir du travail que nous avons fait à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Le premier constat est que l'on voit une augmentation des personnes précaires qui n'ont pas de logement. Les chiffres des statistiques varient. A l'époque on les dénombrait entre 400 et 1000. Il y a également des personnes qui se retournent vers leur famille, voire leur réseau primaire. Le phénomène des marchands de sommeil existe aussi. Il y a des solutions qui ne font qu'augmenter la précarité. Toutefois, n'oublions pas que ce ne sont pas juste des statistiques, mais qu'il s'agit de personnes.

Un état des lieux a été fait en 2011 par le groupe de travail Hébergement entre le Canton, la Ville et toutes les associations et institutions travaillant dans ce secteur. Ils avaient évalué à ce moment-là les besoins et proposé, d'une part, le renforcement des logements d'urgence, et d'autre part le développement de lieux passerelles visant plutôt la réinsertion. L'augmentation de réels logements permettant des séjours de durée moyenne et à long terme était également envisagée. Cet état des lieux a aussi permis d'identifier les situations auxquelles sont confrontées les personnes sans logement. Il y a par exemple des personnes qui sortent de prison, des personnes avec des problèmes psychiques, ou encore des personnes confrontées à des violences domestiques. Bien sûr les besoins ne sont pas du tout les mêmes selon les types de personnes et de situations. Il faut donc en effet adapter nos réponses.

Je cite juste un exemple; un jeune sans domicile fixe ne peut pas faire de formation, alors que ce sont précisément une formation ou un travail qui lui permettraient d'assurer son autonomie. Un logement est donc extrêmement important. Un projet d'accueil d'urgence toute l'année a toute sa place dans le dispositif que nous devons avoir. (*Brouhaha.*)

Je ne sais pas si vous pouvez faire quelque chose, mais il y a vraiment beaucoup de bruit. Si vous souhaitez le faire bien sûr...

**Le président.** Oui, un instant. Ça vient gentiment, Madame Studer. Mesdames et Messieurs...

*M<sup>me</sup> Brigitte Studer.* Ce n'est pas très sympa. Le deuxième constat est qu'il n'est pas possible de se limiter uniquement aux murs. Il faut également des mesures préventives pour empêcher de tomber dans la précarité. M. Dominique Froidevaux, directeur de Caritas, que nous avions auditionné, nous a dit que l'approche préventive était la plus durable. Il parlait par exemple de la prévention de l'expulsion des logements qui permet aux gens de garder le lieu où ils se trouvent. Il faut donc aussi un accompagnement social pour s'en sortir qui prend en compte la santé, l'hygiène et la dignité de la personne dont mon collègue a parlé avant. Ça a un coût, c'est indéniable. Mais ne l'oublions pas, la non-intervention, lorsqu'on attend et qu'on ne fait rien, a aussi un coût. Il est souvent beaucoup plus élevé que lorsqu'on intervient plus rapidement. C'était également l'appréciation du directeur du Centre social protestant et de celui de Caritas lors de nos auditions, ce qui nous a rendus attentifs à ça. Je cite aussi l'exemple des personnes logées à l'hôtel qui habitent dans une chambre et qui n'ont pas de cuisine. C'est une solution actuellement choisie, mais elle ne permet pas de sortir de la précarité dans laquelle ils se trouvent.

Le troisième constat est que l'accueil d'urgence doit bien sûr n'être qu'un maillon dans un dispositif bien plus large, autant au niveau des types de solutions proposées que de l'accompagnement. Il s'agit là d'une proposition vraiment pragmatique, sur laquelle nous sommes interrogés, au sein du parti Ensemble à gauche. Il faut en effet veiller à la qualité de l'accueil.

Ensemble à gauche est opposé aux conditions et aux solutions sous terre qui perdurent et nous ne sommes donc pas très à l'aise de proposer ce type de solution toute l'année. Il faudrait plutôt envisager des solutions à l'extérieur, et j'étais contente d'entendre que vous les envisagiez, Madame Alder. Je pense qu'il faut vraiment aller dans ce sens-là, favoriser la qualité de vie pour l'accueil d'urgence, ce qui permettra une réinsertion et des perspectives plus riches.

Il y avait aussi la question abordée en commission d'utiliser des surfaces actuellement non utilisées telles que des surfaces commerciales pour ce type de projet futur. Ensemble à gauche propose d'accepter cette motion que nous voyons comme un soutien à une politique permettant de renforcer une action qui existe déjà. Il est vrai qu'en tant que Ville de Genève nous accueillons bien des personnes, toutefois il est important que nous n'accueillions pas seulement les plus riches de la planète, mais aussi les personnes en situation de précarité.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, pour les Verts il est essentiel que les besoins vitaux de chaque personne soient couverts, quelles que soient sa situation et son origine, afin qu'elle puisse vivre dignement. Il est aussi important que l'esprit de la Constitution fédérale et de la Constitution genevoise soit respecté pour éviter d'encore précariser les plus démunis.

L'article 7 de la Constitution fédérale stipule que «la dignité humaine doit être respectée et protégée». Les articles 38 et 39 de la Constitution genevoise, quant à eux, précisent que «toute personne dans le besoin a le droit d'être logée de manière appropriée», et que «toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux afin de favoriser son intégration sociale et professionnelle. Toute personne a droit aux soins et à l'assistance personnelle nécessaires en raison de son état de santé, de son âge ou d'une déficience.»

En cette période de forts exodes migratoires au cours desquels des milliers de personnes dont des enfants meurent, il est important d'être solidaire avec les plus démunis, avec les sans-abri, en leur donnant accès à des lieux pour manger, se laver, dormir, reprendre leur souffle et retrouver l'élan afin d'avoir un avenir ici ou ailleurs. Pour les Verts, il faut que la Ville de Genève, avec les communes genevoises et le Canton de Genève, soit garante des droits fondamentaux en proposant des lieux d'accueil et d'hébergement d'urgence durant toute l'année aux personnes sans abri, sans discrimination ni distinction d'origine.

Selon plusieurs études, dans le canton de Genève, 600 personnes ont besoin de logement en urgence, avec un accompagnement social minimal. La Ville de Genève devrait de fait proposer une solution à la moitié d'entre eux, soit 300 personnes. Je dirais que les personnes concernées sont de deux types: des migrants fuyant la guerre ou en recherche d'un emploi, et des concitoyens qui risquent de voir leur situation se précariser encore plus s'ils n'ont plus ou pas de logement fixe. Il y a aussi deux types d'hébergement lorsque l'on parle d'urgence dans le logement: il y a l'accueil de nuit d'urgence, pour une période de moins d'un mois, et les logements temporaires ou relais, pour une période allant d'un mois à une année.

Actuellement la Ville de Genève est l'une des deux villes de Romandie, avec la Ville de Lausanne, qui propose un accueil de nuit d'urgence durant la période hivernale. Au fil du temps, ce dispositif s'est étoffé. De 40 places en 2002, il est passé à 230 places cette année, réparties sur trois abris PCi. Les hommes seuls, les familles et les personnes en situation de grande précarité logent dans des abris différents, afin de répondre à leurs besoins différenciés et de leur apporter un accompagnement social minimum adapté à leur situation. Les abris PCi sont ouverts sept jours sur sept, comme déjà dit, du 15 novembre au 30 mars. Je relève cependant que pour les personnes ayant des problèmes de santé, la durée est allongée.

La Ville de Genève propose d'autres mesures en cas de grand froid – heureusement, il n'y a pas eu de grand froid cette année –, il y a 35 places supplémentaires. Il y a aussi un espace d'accueil pour les parents et leurs enfants ainsi que des tournées nocturnes qui ont lieu tous les soirs de 22 h à 1 h du matin pour les gens qui ne veulent pas aller dans l'abri ou qui ne peuvent pas parce qu'il n'y a pas de place.

Les Verts s'associent aux remerciements de M. Pagan envers la magistrate et les collaborateurs de ses services pour la mise en place de ces mesures qui évitent à des personnes de dormir dans la rue, ce qui diminue aussi les problèmes de santé, les coûts associés par là même, et diminue également les comportements à risque de ces personnes envers d'autres personnes ou envers eux-mêmes et augmente ainsi la sécurité de la population.

Cependant, les sans-abri souffrent autant des chaleurs de l'été que du froid hivernal. Je tiens à relever que des personnes meurent tant d'hypothermie que de déshydratation et je rappelle, pour les gens qui n'étaient pas là en 2002, que ce dispositif a été mis en place suite au décès d'une jeune femme dans des WC publics à Lausanne.

En ce qui concerne l'hébergement temporaire, la Ville de Genève travaille avec différents partenaires: l'Hospice général et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) entre autres, ainsi que divers partenaires associatifs. Elle met en place différentes structures. M<sup>me</sup> Alder a parlé de plusieurs projets de logements qui vont être planifiés à terme afin de répondre aux besoins de la population concernée – et j'ai été très contente de l'apprendre. Nous espérons que ce sera suffisant. Toutefois, je tiens à dire que nous devons aider le Conseil administratif à assumer ses responsabilités envers les personnes sans abri et la population genevoise qui subit des désagréments liés aux personnes sans abri, car il y a les abris de fortune, le fait qu'elles utilisent aussi les douches, les patageoires, etc.

Pour nous il est réaliste de proposer l'ouverture à l'année d'un accueil de nuit de 300 places ainsi que d'augmenter le nombre de logements relais, car le risque d'appel d'air dont a parlé M<sup>me</sup> Studer est très faible. Il est aussi démontré que les personnes qui viennent chercher un emploi à Genève restent 19 jours au plus, si elles n'ont pas trouvé d'emploi. Pour les Verts, les projets sont réalisables, et nous sommes prêts à payer pour permettre à des centaines de personnes de dormir à l'abri à des prix raisonnables. Pour un accueil de nuit de 300 places, le coût supplémentaire serait de 3,6 millions de francs. Ce prix serait contrebalancé par la diminution des heures de travail de la police municipale ainsi que des heures de travail des collaborateurs du Service des espaces verts (SEVE).

Pour rappel, l'hébergement temporaire de 334 personnes dans des hôtels par l'Hospice général coûte actuellement 9 millions de francs par année. Je tiens aussi à dire que les dégâts occasionnés par les Fêtes de Genève ont un prix consé-

quent plus important que l'évacuation des déchets liés aux matériels laissés à l'extérieur par les sans-abri.

Pour finir, les Verts acceptent cette motion, aussi parce qu'elle invite le Conseil administratif à aller discuter avec le Conseil d'Etat, et les Verts refusent les deux amendements proposés par le Mouvement citoyens genevois et le Parti libéral-radical, car pour nous ils vont à l'encontre de la solidarité et de la dignité humaine.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je me permets d'intervenir en tant que signataire de cette motion et commissaire à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse de l'époque. Tout d'abord, d'un point de vue formel, je m'étonne du fait que nous ayons déposé cette motion en 2012, et que nous sommes en 2016. La grande précarité est une urgence pour toutes et tous, et malheureusement la lourdeur parlementaire fait que nous mettons énormément de temps à traiter ces objets. Evidemment, chaque parti politique dit que la précarité est un sujet d'importance et qu'il faut y faire face, mais dans les faits il est vrai que nous avons très peu de propositions.

Alors, Mesdames et Messieurs, les signataires de cette motion ainsi que les personnes qui l'ont soutenue – et bien évidemment nous vous remercions d'avoir soutenu l'urgence ce soir – pensent que c'est un minimum. J'aimerais relayer la position du groupe Ensemble à gauche qui est bien de dire qu'en fait cette motion, à la sortie de commission, est vraiment un minimum par rapport à ce que nous souhaitons. En effet, nous aurions voulu présenter des amendements pour aller bien plus loin et pour proposer des logements dignes, des logements relais et notamment hors sol, c'est-à-dire pas en sous-sol, puisque les sous-sols, au bout d'un certain nombre de jours et avec la promiscuité, ne sont justement pas des conditions dignes. Ce n'est donc pas du tout ce que nous préconisons, mais par gain de paix et par souci de rallier les groupes autour de ce texte, nous n'avons justement pas proposé ces amendements.

Maintenant je reprends quelques arguments de mes collègues que je partage bien entendu; force est de constater qu'on ne peut pas généraliser des mesures pour les personnes en précarité ou en grande précarité, étant donné la diversité des situations. Ce que nous déplorons est le fait que ces abris PCi occupés pendant le grand froid en hiver – et vous avez compris qu'ils seront fermés à la fin de ce mois de mars, et que ces personnes n'auront plus vraiment de lieu gratuit où aller – ne soient fournis que pendant la nuit. En effet, les personnes doivent aller le jour à la recherche de certains lieux chauds, ce qui les empêche justement de sortir d'une situation précaire. Elles devraient plutôt essayer de chercher un emploi, une formation ou peut-être étendre leur réseau social. M<sup>me</sup> la magistrate l'a

rappelé, d'année en année on retrouve souvent les mêmes personnes qui restent dans cette situation.

Evidemment on est juste dans des mesures un peu palliatives au bout de la chaîne, mais il faut vraiment s'attaquer au nœud du problème. Qu'est-ce qui a créé cette précarité? Nous avons toutes et tous nos explications, mais on le sait bien, ce ne sont certainement pas les objectifs de notre société capitaliste qui entraînent une solidarité entre les êtres humains. J'ai même envie de dire que de toute façon, d'année en année, on a des très jolis discours dans des parlements à ce propos-là. Néanmoins, il convient de rappeler que par rapport à ce qu'il se passe en Europe, on est vraiment à la traîne ici en Suisse, et notamment à Genève. Pour une ville qui se dit défenderesse des droits humains, c'est totalement scandaleux. C'est totalement scandaleux, Mesdames et Messieurs! Le principe même de notre humanité serait celui d'être solidaire envers les autres êtres de notre même nature. J'ai envie de dire que c'est vraiment très choquant. La précarité est scandaleuse non seulement au niveau humain, mais aussi par rapport aux lois mises en place. Elle est totalement illégale. Ne pas essayer de venir à bout de cette précarité c'est se mettre dans l'illégalité.

Mesdames et Messieurs, les articles de loi ont largement été cités ici; les articles des constitutions fédérale et cantonale, et qui est responsable de quoi. Ce soir nous avons ici la responsabilité des personnes qui sont sur notre territoire et qui n'ont pas de domicile, qui vivent à la rue, dans la rue, et qui se débrouillent pour avoir des solutions de repli à partir du mois d'avril, que ce soit dans les caves, les parcs ou ailleurs.

Certes on est toutes et tous d'accord que c'est totalement indigne. Nous avons demandé des statistiques à M. Barazzone pour déterminer le nombre de ces personnes. Il a été incapable de nous le dire. Puisque nous savons que cette majorité parlementaire est très attachée aux coûts, nous avons également demandé combien cela coûterait. Mesdames et Messieurs, on est en train de parler ici d'un coût d'à peu près 1 million de francs sur trois mois. Trois mois où des personnes pourraient avoir de dignes conditions de vie pendant la nuit.

Je vous invite alors à renvoyer cette motion à M<sup>me</sup> Alder, et je l'invite elle aussi – merci, Madame la magistrate, de dire que ce sujet vous tient à cœur – à nous présenter une massive augmentation au budget 2017 pour que chaque parti politique puisse réellement se positionner sur son importance et sa priorité par rapport à la politique sociale en Ville de Genève.

**Le président.** Merci, Madame Figurek. J'en profite pour saluer le député M. François Lefort à la tribune. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. François Bärtschi.

Motion: accueil de nuit pour les personnes à la rue

**M. François Bärtschi** (MCG). Merci, Monsieur le président. Soyons clairs, cette motion pose une bonne question, mais elle apporte de très très très mauvaises réponses. En effet, c'est vrai qu'il y a un nombre excessif de personnes qui se retrouvent SDF, sans toit, dans la précarité, personnes qu'il faut aider, personnes parmi lesquelles d'ailleurs on trouve un certain nombre de Genevois qui ont été mis dans la précarité suite à la surconcurrency des phénomènes frontaliers et suite au fait qu'il devient de plus en plus difficile de trouver une place sur le marché de l'emploi. Je m'étonne que la Ville de Genève continue encore d'engager des permis G, ce qui est tout à fait indécent. Même si c'est un nombre limité, c'est un nombre qui reste de toute manière excessif.

Je pense aussi qu'il y a un gros problème, et c'est en cela que l'amendement du Mouvement citoyens genevois est important, car il faut laisser une priorité d'accueil soit pour des résidents, soit pour des gens qui ont un lien direct avec Genève. Soyons clairs, on se retrouve maintenant également avec un tourisme de la misère, un tourisme de la pauvreté, avec des Roms qui débarquent pour faire de la mendicité une activité économique comme une autre. J'imagine qu'à leur place on le ferait sans doute. Toutefois, c'est stupide et dans certains cas c'est même criminel de les inciter à faire cela. Alors tourisme de la misère et importation de la misère, c'est ce que l'on obtient avec ce texte, car il est réalisé par des Bisounours, c'est-à-dire des gens qui ont plein de bonnes idées, mais des idées qui sont en rupture totale avec la réalité de notre monde; un monde difficile, un monde de misère, un monde de migration, un monde difficile également pour les Genevois et les nombreux habitants de notre ville auxquels on ne consacre pas le temps que nous devrions consacrer. Nous avons quand même un certain devoir envers ces personnes de toutes origines, car parmi les habitants et résidents de notre ville, il y a bien sûr des Suisses et des étrangers qui se retrouvent d'ailleurs souvent parmi les plus précarisés de notre société, parce que ce sont un peu les derniers arrivés. Ce sont donc eux qui subissent toutes les difficultés.

Vous voulez alors ouvrir très grand les vannes – c'est vraiment une folie –, alors ouvrons les vannes entières de Genève. Demandons aux 2,6 millions de réfugiés venant de Syrie qui se trouvent en Turquie de venir ici. Où est-ce qu'on va les mettre? Qu'est-ce qu'on va en faire?

Je crois qu'à un moment on a un principe de réalité. On a ce principe de réalité que chacun oublie. Alors bien évidemment le principe d'humanité doit exister, mais si on nie le principe de réalité, on ne fera que des monstruosités, car les gens ne se nourrissent pas et ne se logent pas avec de grands principes. Ils vont vivre, on va leur donner des conditions décentes grâce à des moyens intelligents. Et ce que nous proposons c'est le bon sens, c'est-à-dire une priorité pour les gens qui sont ici, une humanité également, mais une priorité car c'est quelque chose d'important.

J'aimerais revenir sur un slogan de notre ami Soli Pardo, défunt Soli Pardo, regretté Soli Pardo, qui disait «mendant dehors!». Touriste de la misère dehors! C'est ce que j'ai envie de dire également, car beaucoup de gens sont en difficulté, et si on ouvre tout grand les portes on n'aide personne et on crée une misère supplémentaire.

Je crois donc que cette motion doit être refusée en l'état, à moins bien sûr qu'on y ajoute l'amendement que le groupe du Mouvement citoyens genevois vous propose.

**M. Lionel Ricou (DC).** Le Parti démocrate-chrétien proposera le renvoi de ce rapport au Conseil administratif sans les propositions d'amendement. Le rapport est complet et montre bien qu'il y a un manque de prise en charge pendant la période estivale. Il montre également que la Ville peut apporter sa contribution. On estime qu'une personne peut se retrouver à la rue à tout moment de l'année. Pensons à des séparations familiales ou vous avez l'un des membres de la famille – souvent le père – qui se retrouve à dormir dans sa voiture. Ça peut aussi bien arriver en hiver qu'en été.

Nous soutiendrons ce renvoi avec une ou deux remarques. D'abord une invitation à la magistrature d'être soucieuse du financement de cette nouvelle prestation, lorsqu'elle nous présentera l'objet, et qu'elle ne prévoie pas de robinets en or ou une infrastructure trop onéreuse, mais qu'elle soit soucieuse des deniers publics.

Nous ne soutiendrons pas l'amendement du Mouvement citoyens genevois, car pour le Parti démocrate-chrétien cette situation d'être à la rue est parfaitement indigne, et une ville comme Genève, avec le budget de sa commune, peut mener des actions pour lutter contre la précarité. Nous ne soutiendrons pas l'amendement du Mouvement citoyens genevois, car pour le Parti démocrate-chrétien, une personne qui est à la rue n'est pas noire, blanche, jaune, résidente ou non résidente. Pour le Parti démocrate-chrétien, une personne à la rue est à la rue.

*M. François Bärtschi.* Vous nous traitez de racistes, c'est scandaleux!

**Le président.** Un instant, Monsieur Ricou. S'il vous plaît, Monsieur Bärtschi, vous arrêtez ou vous sortez, merci. Poursuivez, Monsieur Ricou.

*M. Lionel Ricou.* Merci, Monsieur le président. Comme je le disais, pour le Parti démocrate-chrétien il n'y a pas de personne à la rue blanche, noire, résidente ou non résidente. C'est une personne qui est à la rue et qui a le droit

de bénéficier pendant quelques nuits d'un hébergement. On soutient également l'accompagnement social prévu, car il faut donner les moyens à ces personnes de renouer rapidement avec les infrastructures d'accompagnement et le filet social existant.

**Le président.** Merci, Monsieur Ricou. Nous nous arrêtons là et nous reprendrons à 20 h 30 avec M. Simon Brandt sur le même objet.

## **7. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

## **8. Interpellations.**

Néant.

## **9. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	5430
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	5430
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	5430
4. Projet de délibération du 8 mars 2016 de M <sup>me</sup> Natacha Buffet-Desfayes: «Le statut du personnel de la Ville de Genève doit respecter la Constitution» (PRD-115) . . . . .	5432
5. Motion du 11 novembre 2015 de M <sup>mes</sup> et MM. Sandrine Burger, Laurence Corpataux, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Grégoire Carasso, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Maria Vittoria Romano: «Pour ne pas laisser les personnes handicapées aux portes de la Ville» (M-1201) . . . . .	5439
6. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 26 juin 2012 de MM. Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Luc Broch, Stefan Kristensen, Alberto Velasco, M <sup>mes</sup> Silvia Machado, Maria Vittoria Romano, Nicole Valiquer Grecuccio, Virginie Studemann, Laurence Fehlmann Rielle, Martine Sumi, Marie Gobits, Olga Baranova, Anne Moratti, Vera Figurek, Brigitte Studer, Maria Pérez, MM. Pierre Gauthier, Julien Cart et Mathias Buschbeck: «Pour un lieu d'accueil de nuit à l'année destiné aux personnes à la rue» (M-1040 A) . . . . .	5443
7. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	5549
8. Interpellations . . . . .	5549
9. Questions écrites . . . . .	5549

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*